



Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 2 973 750 euros  
Siège social : 6, Chemin de l'Industrie, BP 30, 69 571 Dardilly Cedex - France  
RCS Lyon B 409 101 706

**OFFERING CIRCULAR**  
**Admission sur Alternext**  
**janvier 2007**



**Avertissement**

Cette Offering Circular est réalisée dans le cadre d'une opération réservée à des Investisseurs Qualifiés tels qu'ils sont définis par l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier. Cette opération, préalable à une admission au marché Alternext d'Euronext Paris S.A., a pris la forme d'une augmentation de capital.

Les personnes ou entités mentionnées au 4° du II article L. 411-2 du Code monétaire et financier ne peuvent participer à cette opération que pour compte propre dans les conditions fixées par les articles D. 411-1, D. 411-2, D. 734-1, D. 744-1, D. 754-1 et D. 764-1 du Code monétaire et financier.

Cette opération ne donne pas lieu à un prospectus soumis au visa de l'AMF.

La diffusion, directe ou indirecte, dans le public des instruments financiers acquis à l'occasion de cette émission ne peut être réalisée que dans les conditions prévues aux articles L. 411-1, L. 411-2, L. 412-1 et L. 621-8 à L. 621-8-3 du Code monétaire et financier.

Des exemplaires du présent document sont disponibles sans frais au siège social de VDI Group, 6 chemin de l'Industrie – 69571 Dardilly Cedex, ainsi qu'en version électronique sur les sites Internet de l'Alternext ([www.alternext.fr](http://www.alternext.fr)) et sur celui de VDI Group ([www.vdi-group.com](http://www.vdi-group.com)).

**Rappel :**

**Décret no 2006-557 du 16 mai 2006 modifiant le chapitre Ier du titre Ier du livre IV de la partie réglementaire du code monétaire et financier**

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie,

Vu le code des assurances ;

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 411-2 ;

Vu le code de la mutualité ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu l'ordonnance n°45-2710 du 2 novembre 1945 relative aux sociétés d'investissement ;

Vu l'ordonnance n°96-50 du 24 janvier 1996 relative au remboursement de la dette sociale, notamment son article 1er ;

Vu la loi n°72-650 du 11 juillet 1972 modifiée portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, notamment son article 4 ;

Vu la loi n°85-695 du 11 juillet 1985 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, notamment son article 1er ;

Vu la loi n°2005-842 du 26 juillet 2005 pour la confiance et la modernisation de l'économie,

Décrète :

**Art. 1er.** – Les articles D. 411-1 et D. 411-2 du code monétaire et financier sont remplacés par les articles D. 411-1 à D. 411-4 ainsi rédigés :

« *Art. D. 411-1.* –

I. – Ont la qualité d'investisseurs qualifiés au sens de l'article L. 411-2 lorsqu'ils agissent pour compte propre :

« 1° Les établissements de crédit et les compagnies financières mentionnés respectivement à l'article L. 511-9 et à l'article L. 517-1 ;

« 2° Les institutions et services mentionnés à l'article L. 518-1 ;

« 3° Les entreprises d'investissement mentionnées à l'article L. 531-4 ;

« 4° Les sociétés d'investissement mentionnées à l'article 6 de l'ordonnance du 2 novembre 1945 susvisée ;

« 5° Les organismes de placement collectif mentionnés à l'article L. 214-1 et les sociétés de gestion d'organisme de placement collectif mentionnées à l'article L. 543-1 ;

« 6° Les sociétés d'assurance et les sociétés de réassurance mentionnées, respectivement, au premier alinéa de l'article L. 310-1 et à l'article L. 310-1-1 du code des assurances ;

« 7° Les sociétés de groupe d'assurance mentionnées à l'article L. 322-1-2 du code des assurances ;

« 8° Les institutions de prévoyance mentionnées à l'article L. 931-1 du code de la sécurité sociale ;

« 9° Le fonds de réserve pour les retraites mentionné à l'article L. 135-6 du code de la sécurité sociale ;

« 10° Les mutuelles et unions de mutuelles relevant du livre II du code de la mutualité autres que celles mentionnées à l'article L. 510-2 du même code ;

« 11° Les compagnies financières holdings mixtes mentionnées à l'article L. 517-4 et au 9o de l'article L. 334-2 du code des assurances ;

« 12° Les Etats membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques ;

« 13° La Banque centrale européenne et les banques centrales des Etats membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques ;

« 14° Les organismes financiers internationaux à caractère public auxquels la France ou tout autre Etat membre de l'Organisation de coopération et de développement économiques fait partie ;

« 15° La Caisse d'amortissement de la dette sociale instituée par l'article 1er de l'ordonnance du 24 janvier 1996 susvisée ;

« 16° Les sociétés de capital-risque mentionnées à l'article 1er de la loi du 11 juillet 1985 susvisée ;

« 17° Les sociétés financières d'innovation mentionnées au III de l'article 4 de la loi du 11 juillet 1972 susvisée ;

« 18° Les intermédiaires en marchandises ;

« 19° Les entités remplissant au moins deux des trois critères suivants :

« – effectifs annuels moyens supérieurs à 250 personnes ;

« – total du bilan supérieur à 43 millions d'euros ;

« – chiffre d'affaires ou montant des recettes supérieur à 50 millions d'euros.

« Ces critères sont appréciés au vu des derniers comptes consolidés ou, à défaut, des comptes sociaux, tels que publiés et, le cas échéant, certifiés par les commissaires aux comptes.

« II. – Ont également la qualité d'investisseurs qualifiés, lorsqu'ils agissent pour compte propre et à partir du jour de réception de l'accusé de réception attestant de leur inscription sur le fichier mentionné à l'article D. 411-3 :

« 1° Les entités qui remplissent au moins deux des trois critères suivants :

« – effectifs annuels moyens inférieurs à 250 personnes ;

« – total du bilan inférieur à 43 millions d'euros ;

« – chiffre d'affaires ou montant des recettes inférieur à 50 millions d'euros.

« Ces critères sont appréciés au vu des derniers comptes consolidés ou, à défaut, des comptes sociaux, tels que publiés et, le cas échéant, certifiés par les commissaires aux comptes. La décision d'inscription sur le fichier mentionné à l'article D. 411-3 est prise, selon le cas, par le conseil d'administration, par le directoire, par le ou les gérants, ou par l'organe de gestion de l'entité ;

« 2° Les personnes physiques remplissant au moins deux des trois critères suivants :

« – la détention d'un portefeuille d'instruments financiers d'une valeur supérieure à 500 000 € ;

« – la réalisation d'opérations d'un montant supérieur à 600 € par opération sur des instruments financiers, à raison d'au moins dix par trimestre en moyenne sur les quatre trimestres précédents ;

« – l'occupation pendant au moins un an, dans le secteur financier, d'une position professionnelle exigeant une connaissance de l'investissement en instruments financiers.

« III. – Ont également la qualité d'investisseur qualifié :

« 1° Les entités mentionnées au I lorsqu'elles agissent pour le compte d'un organisme de placement collectif ou d'un investisseur qualifié appartenant à l'une des catégories mentionnées au I ou au II ;

« 2° Les prestataires de services d'investissement lorsqu'ils agissent dans le cadre d'une activité de gestion de portefeuille pour le compte de leur mandant.

« Art. D. 411-2. – Ont également la qualité d'investisseurs qualifiés les personnes physiques ou entités reconnues investisseurs qualifiés dans les Etats parties à l'accord sur l'Espace économique européen, conformément aux dispositions de la directive 2003/71/CE du 4 novembre 2003.

« Art. D. 411-3. – Les personnes ou entités mentionnées au II de l'article D. 411-1 qui en font la demande et déclarent sous leur responsabilité réunir les critères mentionnés au II de l'article D. 411-1 sont inscrites dans un fichier tenu par l'Autorité des marchés financiers selon les modalités fixées par son règlement général. Ces personnes ou entités peuvent renoncer à tout moment à leur qualité d'investisseur qualifié en accomplissant les formalités fixées par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

« Art. D. 411-4. – Le seuil mentionné au dernier alinéa du II de l'article L. 411-2 est fixé à 100. »

**Art. 2.** – Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 mai 2006.

Par le Premier ministre : DOMINIQUE DE VILLEPIN

*Le ministre de l'économie,  
des finances et de l'industrie,*  
THIERRY BRETON

## RESUME DE L'OFFERING CIRCULAR

### Préambule :

Les personnes ou entités mentionnées au 4° du II article L. 411-2 du Code monétaire et financier ne peuvent participer à cette opération que pour compte propre dans les conditions fixées par les articles D. 411-1, D. 411-2, D. 734-1, D. 744-1, D. 754-1 et D. 764-1 du Code monétaire et financier.

Cette opération ne donne pas lieu à un prospectus soumis au visa de l'AMF.

La diffusion, directe ou indirecte, dans le public des instruments financiers acquis à l'occasion de cette émission ne peut être réalisée que dans les conditions prévues aux articles L. 411-1, L. 411-2, L. 412-1 et L. 621-8 à L. 621-8-3 du Code monétaire et financier.

Le présent résumé inclut certaines des informations essentielles contenues dans la totalité de l'Offering Circular. Ce résumé doit être lu comme une introduction.

Toute décision d'investir dans les valeurs mobilières concernées doit être fondée sur un examen exhaustif de l'Offering Circular par l'investisseur. Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le présent document est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des Etats membres de l'Union européenne, avoir à supporter les frais de traduction du prospectus avant le début de la procédure judiciaire. Une responsabilité civile est attribuée aux personnes qui ont présenté le présent résumé, mais uniquement si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties de l'Offering Circular.

## 1. INFORMATIONS SUR L'EMETTEUR

### Activité :

Le métier de VDI Group est le négoce de produits consommables, indispensables mais non stratégiques, d'utilisation courante, qui s'usent et doivent être renouvelés.

La vente des produits s'adresse à une clientèle de professionnels de tous secteurs d'activité et à une clientèle de revendeurs dans deux domaines : l'Energie Autonome (piles, batteries, chargeurs et produits d'éclairage portatif) et les produits de protection de l'Homme au travail (articles de santé, de premiers secours, d'hygiène et de sécurité).

### Organisation

A la date du présent document, VDI Group a un effectif de 260 salariés et est composé des sociétés suivantes :

**all batteries** : société au capital de 100 000 £, est détenue à 100% par VDI Group depuis son acquisition le 14 mai 2004. Le siège social est situé à Dwight road, Tolpits lane, Watford, WD 18 9SB, a été acquise par VDI Group le 14 mai 2004.

all batteries détient 100% de POWER TRADE, société tunisienne, 1 rue du Bois – ZI Ksar Saïd – 2086 Tunis créée en 2005 qui n'a pas encore d'activité significative.

**FRANCE OUATE INDUSTRIE** : société anonyme au capital de 912 000 €, dont le siège social est situé 1<sup>ère</sup> avenue, 15<sup>ème</sup> rue, 06 517 Carros Cedex 1 et immatriculée au RCS de Grasse sous le numéro 312 773 385 est détenue à 100% par VDI Group et a été acquise par VDI Group le 15 mai 2006.

**DOM HYGIENE INDUSTRIE** : SAS au capital de 80 000 €, ayant son siège social 3, rue des Dalhias, zone industrielle n°2 – Bras Fusil, 97 470 Saint Benoît, La Réunion, immatriculée au RCS de Saint Denis sous le numéro 379 135 171, détenue à 90% par VDI Group et 10% par FRANCE OUATE INDUSTRIE, a été acquise par VDI Group le 15 mai 2006.

**HYGIENE MEDICALE SERVICE** : société à responsabilité limitée, au capital de 15 245 €, ayant son siège social 1<sup>ère</sup> avenue, 15<sup>ème</sup> rue, 06 517 Carros Cedex 1, immatriculée au RCS de Grasse sous le numéro 382 994 903, détenue à 90% par VDI Group et 10% par FRANCE OUATE INDUSTRIE, a été acquise par VDI Group le 15 mai 2006.

### **Informations financières sélectionnées :**

Les données suivantes sont extraites des comptes présentés dans le chapitre 20 du présent document et doivent être lues en regard dudit chapitre.

#### **1/ Informations financières consolidées de VDI Group et sa filiale all batteries, acquise en mai 2004.**

<b>En K€</b>	<b>31/12/2005 consolidé</b>	<b>31/12/2004 consolidé</b>	<b>31/12/2003 social</b>
Chiffre d'affaires	25 001	21 859	16 753
Résultat d'exploitation	1 405	908	335
Résultat financier	(255)	(223)	(157)
Résultat courant	1 150	685	177
Résultat exceptionnel	(8)	(25)	73
Résultat net	520	150	250
Immobilisations nettes	4 575	4 580	3 630
Actif circulant	10 749	9 570	8 439
Capitaux propres	3 589	3 073	3 734
Dette financière nette	5 797	5 867	3 832

#### **2/ Informations financières consolidées pro forma de VDI Group incluant la totalité des filiales ci – dessus :**

<b>En K€</b>	<b>30/06/2006 consolidé pro forma</b>	<b>31/12/2005 consolidé pro forma</b>
Chiffre d'affaires	19 612	35 210
Résultat d'exploitation	1 701	2 926
Résultat financier	-114	-206
Résultat courant	1 590	2 721
Résultat exceptionnel	-204	-112
Résultat net	608	1 026

### **Résumé des principaux facteurs de risques :**

Avant de prendre toute décision d'investissement, les risques ci-dessous doivent être analysés en détail :

- Les risques liés aux actions (et notamment le fait que les titres faisant l'objet de la présente opération ne seront pas admis sur un marché réglementé, et ne bénéficieront pas des garanties correspondantes). Ces risques sont décrits dans le chapitre 5 du présent document.
- Les risques liés à la société, décrits au chapitre 5 du présent document (notamment les risques liés à l'activité de la Société et les risques liés à son environnement, aussi bien concurrentiels que juridiques).

VDI Group est ainsi confronté :

- aux risques liés au stockage des produits dont le volume doit être maintenu à un niveau suffisant pour satisfaire les commandes,
- aux risques liés à la gestion des opérations de croissance externe (intégration des équipes, organisation, concrétisation des synergies) qui concourent au développement de VDI Group
- aux risques liés au financement de ces opérations de croissance externe,
- aux risques liés à l'évolution des taux, la Société se finançant auprès des banques principalement en emprunts à taux variables et aux risques liés aux variations de taux de change, la Société effectuant des achats en devises.

Ces risques, ou l'un de ces risques ou d'autres risques, non encore actuellement identifiés ou considérés comme non significatifs par la Société, pourraient avoir un effet négatif sur les activités, la situation financière ou les résultats de la Société, ou le cours de ses actions.

### **Composition du Conseil de Surveillance**

- Fernand Luc BUFFELARD
- Hélène BUFFELARD
- Roland TCHENIO

### **Composition du Directoire :**

- Christian DUTEL : Président
- Damien BUFFELARD : membre du Directoire, il dirige la filiale all batteries.
- David BUFFELARD : membre du Directoire, il dirige la division Homme et Travail.
- Gérard THOUVENIN : membre du Directoire, il est directeur administratif et financier.
- Thierry BOUVAT : membre du Directoire, il dirige la division Energie Autonome.

### **Actionnariat**

Actionnaires	Actions		Droits de vote	
	Nbre	%	Nbre	%
BDR	3 624 992	74,36%	7 249 984	85,29%
Christian DUTEL	1	0,00%	1	0,00%
Fernand Luc BUFFELARD	1	0,00%	1	0,00%
Thierry BOUVAT	1	0,00%	1	0,00%
David BUFFELARD	1	0,00%	1	0,00%
Damien BUFFELARD	1	0,00%	1	0,00%
Gérard THOUVENIN	1	0,00%	1	0,00%
Hélène BUFFELARD	1	0,00%	1	0,00%
Roland TCHENIO	1	0,00%	1	0,00%
Investisseurs qualifiés	1 250 000	25,64%	1 250 000	14,71%
	4 875 000	100%	8 499 992	100%

La société BDR est détenue principalement par les fondateurs.

Composition du capital de BDR :

45% du capital est détenu par la société DUPARFI, (Christian DUTEL)

49% du capital est détenu par la société HELER, (Fernand Luc BUFFELARD)

4% du capital est détenu par Thierry BOUVAT

2% Gérard THOUVENIN

Il n'existe pas de pacte d'actionnaires entre les actionnaires de la société BDR.

Dans le cadre du contrat de prêt contracté pour le financement des acquisitions réalisées le 15 mai 2006, l'actionnaire majoritaire BDR s'est engagé à conserver, directement ou indirectement, 67% du capital social et des droits de vote de la Société pendant la durée du prêt. De plus Monsieur Christian DUTEL et Monsieur Fernand Luc BUFFELARD se sont engagés à conserver directement ou indirectement au moins 67% du capital social et des droits de vote de l'actionnaire majoritaire BDR.

## **2 CARACTERISTIQUES DE L'OPERATION**

Préalablement à l'introduction des titres de la Société sur le marché Alternext, une opération de placement privé a été réalisée auprès d'investisseurs qualifiés fin décembre 2006 et début janvier 2007, opération portant sur 1 250 000 actions nouvelles émises par la Société.

Ces nouvelles actions représentent 25,64 % du capital et 14,71 % des droits de vote de la Société après augmentation de capital.

Le placement privé des titres a été réalisé sur la base des intentions exprimées par les investisseurs qualifiés durant une période de sensibilisation.

Le prix retenu pour la réalisation effective de l'opération a été fixé à 5.60 € par action. Le produit brut de l'émission s'élève donc à 7 000 000 €.

L'admission sur le marché Alternext a lieu par cotation directe, selon les dispositions de l'article 6.3 des règles Alternext.

### **Objectifs de l'opération :**

Cette opération d'admission sur Alternext d'Euronext Paris par cotation directe a pour but de financer en partie, par le remboursement d'un prêt relais (3 750 K€), les acquisitions récentes qui renforcent la division Homme et Travail, de contribuer à la poursuite du développement de VDI Group sur ses marchés par croissance interne et croissance externe et d'associer les salariés à son développement.

### **Service titres :**

Société Générale  
Securities Services  
Global Issuer Services / Services aux Emetteurs  
Fax : 02 51 85 57 80  
32, rue du Champ de Tir - BP 81236  
44312 Nantes

## **3 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

### **Capital social :**

Le capital social avant opération s'élevait à 2 211 250 euros, divisé en 3 625 000 actions d'une valeur nominale de 0,61 euro chacune de même catégorie, toutes souscrites et entièrement libérées en numéraire.

Après augmentation de capital, le capital social s'élève à 2 973 750 euros, divisé en 4 875 000 actions d'une valeur nominale de 0,61 euro chacune de même catégorie, toutes souscrites et entièrement libérées en numéraire.

### **Statuts :**

Les derniers statuts à jour ont été déposés au greffe du Tribunal de commerce de Lyon.

### **Mise à disposition de l'Offering Circular :**

Des exemplaires du présent document sont disponibles sans frais auprès de VDI Group et des établissements habilités à recevoir des ordres d'achat ou de souscription et consultables sur le sites Internet d'Alternext ([www.alternext.fr](http://www.alternext.fr)) et de la Société ([www.vdi-group.com](http://www.vdi-group.com)).

### **Responsable de l'information financière**

Christian DUTEL  
Président du Directoire

Tel : +33 (0)4 72 52 49 00  
Fax : +33 (0)4 72 52 49 19  
Mail [finances@vdi-group.com](mailto:finances@vdi-group.com)

## SOMMAIRE

1	Personnes responsables.....	12
1.1	Responsable de l'Offering Circular .....	12
1.2	Attestation du responsable de l'Offering Circular .....	12
1.3	Responsable de l'information financière .....	12
1.4	Attestation du Listing Sponsor.....	12
1.5	Engagement de la Société.....	13
2	Responsables du contrôle des comptes.....	13
2.1	Commissaire aux comptes titulaire .....	13
2.2	Commissaire aux comptes suppléant .....	13
3	renseignements sur l'OPERATION.....	13
4	Informations financières sélectionnées.....	15
5	Facteurs de risques.....	16
5.1	Risques liés à l'activité de la Société .....	16
5.1.1	Risques clients .....	16
5.1.2	Risques fournisseurs.....	17
5.1.3	Risques matières et stocks .....	17
5.2	Risques liés à la capacité des dirigeants à gérer des opérations éventuelles de croissance externe .....	17
5.3	Risques juridiques.....	18
5.4	Risques de marché.....	18
5.4.1	Risque de liquidité.....	18
5.4.2	Risque de taux.....	23
5.4.3	Risque de change.....	23
5.5	Risques fiscaux.....	23
5.6	Risques sociaux.....	23
5.7	Risques industriels et liés à l'environnement.....	23
5.8	Assurances.....	24
5.8.1	Assurances souscrites par la Société VDI Group.....	24
5.8.2	Assurances souscrites par la filiale all batteries.....	24
6	Informations concernant LA SOCIETE .....	25
6.1	Histoire et évolution de la Société .....	25
6.1.1	Raison sociale (article 2 des statuts).....	25
6.1.2	Lieu et numéro d'enregistrement de la Société.....	25
6.1.3	Date de constitution et durée de vie de la Société (articles 1 et 5 des statuts)..	25
6.1.4	Siège social, forme juridique, législation applicable (articles 1 et 4 des statuts)	25
6.1.5	Historique de la Société.....	26
6.2	Investissements .....	27
6.2.1	Principaux investissements réalisés par la Société sur les trois derniers exercices	27
6.2.2	Principaux investissements en cours.....	28
6.2.3	Principaux investissements à venir .....	28
7	Aperçu des activités.....	29
7.1	Principales activités de VDI Group.....	29
7.1.1	Le métier de VDI Group .....	29
7.1.2	Des fonctions transversales au service d'une croissance forte .....	30
7.1.3	La division Energie Autonome .....	33
7.1.4	La division Homme et Travail.....	38
7.1.5	Les facteurs clés du succès de VDI Group .....	43

7.2	Les principaux marchés .....	44
7.2.1	Des marchés communs .....	44
7.2.2	Des spécificités par gammes de produits et types de clientèle.....	45
7.3	Des partenariats : un réseau de franchisés à développer .....	46
7.4	Evénements exceptionnels.....	46
7.5	Dépendance de la Société à l'égard de brevets, licences, contrats industriels, commerciaux, financiers, nouveaux procédés de fabrication.....	46
7.6	Eléments sur lesquels sont fondées les déclarations sur la position concurrentielle de la Société .....	46
8	Organigramme.....	46
8.1	Composition du groupe.....	46
8.2	Filiales de la Société.....	47
9	Propriétés immobilières, usines et équipements.....	48
9.1	Immobilisations corporelles, locaux.....	48
9.2	Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation faite par la Société de ses immobilisations corporelles.....	49
10	Examen de la situation financière et du résultat.....	50
11	Trésorerie et capitaux .....	52
11.1	Capitaux propres de la Société.....	52
11.2	Commentaires sur les flux de trésorerie .....	52
11.3	Restrictions éventuelles à l'utilisation des capitaux.....	53
11.4	Sources de financement attendues, nécessaires pour honorer les engagements... 53	
12	Recherche et développement, brevets et licences.....	53
13	Informations sur les tendances .....	53
13.1	Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice.....	53
13.2	Tendance connue, incertitude, demande, engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de la Société pour l'exercice en cours.....	53
14	Prévisions ou estimations du bénéfice.....	53
15	Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale .....	54
15.1	Composition.....	54
15.1.1	Conseil de Surveillance.....	54
15.1.2	Directoire.....	54
15.2	Conflits d'intérêt au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale .....	56
16	Rémunérations et avantages.....	56
16.1	Montant de la rémunération versée et avantages en nature octroyés par la Société et ses filiales .....	56
16.2	Montant total de sommes provisionnées ou constatées par la Société et ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages .....	57
17	Fonctionnement des organes d'administration et de direction .....	57
17.1	Date d'expiration des mandats des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance.....	57
17.2	Informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à la Société ou ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages.....	57
17.3	Comité d'audit, comité des rémunérations .....	57
17.4	Gouvernement d'entreprise.....	58
17.5	Contrôle interne .....	58
18	Salariés .....	58
18.1	Effectifs .....	58

18.2	Participation et stocks options des administrateurs et dirigeants .....	59
18.3	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de la Société .....	59
19	Principaux actionnaires .....	59
19.1	Répartition du capital .....	59
19.2	Droits de vote différents .....	60
19.3	Contrôle de la Société .....	60
19.4	Accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de son contrôle .....	60
20	Opérations avec des apparentés .....	60
21	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de LA SOCIETE .....	60
21.1	Informations financières historiques .....	61
21.1.1	Comptes annuels consolidés relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2005 ..	61
21.1.2	Comptes annuels sociaux relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2005 .....	79
21.1.3	Comptes annuels sociaux relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2004 .....	95
21.1.4	Comptes annuels sociaux relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2003 .....	113
21.2	Informations financières pro forma .....	129
21.2.1	Comptes semestriels proforma au 30 juin 2006 .....	129
21.2.2	Compte de résultat proforma au 31/12/05 .....	132
21.2.3	Note explicative .....	132
21.2.4	Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes pro forma .....	137
21.3	Honoraires du commissaire aux comptes .....	138
21.4	Politique de distribution des dividendes .....	138
21.5	Procédure judiciaire ou d'arbitrage .....	138
21.6	Changement significatif de la situation financière ou commerciale .....	139
22	Informations complémentaires .....	139
22.1	Capital social .....	139
22.1.1	Montant du capital social .....	139
22.1.2	Actions non représentatives du capital .....	139
22.1.3	Autocontrôle .....	139
22.1.4	Valeurs mobilières donnant accès au capital .....	139
22.1.5	Autorisations d'augmentation de capital .....	139
22.1.6	Options ou accords portant sur le capital de la Société .....	140
22.1.7	Historique du capital social .....	140
22.2	Actes constitutifs et statuts .....	140
22.2.1	Objet social (article 3 des statuts) .....	140
22.2.2	Dispositions relatives aux organes d'administration, de direction et de surveillance .....	141
22.2.3	Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions .....	145
22.2.4	Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires .....	147
22.2.5	Convocations et conditions d'admission aux Assemblées générales .....	147
22.2.6	Dispositions pouvant avoir pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle de la Société .....	152
22.2.7	Déclaration de franchissement de seuil .....	152
22.2.8	Stipulations particulières dans les statuts régissant les modifications du capital .....	152
23	Contrats importants .....	152
24	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts ..	153
24.1	Avis sur la valeur locative de locaux .....	153
25	Documents accessibles au public .....	154
26	Informations sur les participations .....	154

## **1 PERSONNES RESPONSABLES**

### 1.1 Responsable de l'Offering Circular

Monsieur Christian DUTEL, Président du Directoire.

### 1.2 Attestation du responsable de l'Offering Circular

« A notre connaissance, et après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, les informations contenues dans le présent document sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux Investisseurs Qualifiés pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la Société ; elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Monsieur Christian DUTEL, Président du Directoire

### 1.3 Responsable de l'information financière

Monsieur Christian DUTEL, Président du Directoire

VDI Group  
6 chemin de l'Industrie BP 30  
69571 Dardilly

Tél. : 04 72 52 20 00  
Fax : 04 37 49 96 80  
E-mail : info@v-d-i.com

### 1.4 Attestation du Listing Sponsor

Avenir Finance Corporate, Listing Sponsor, confirme avoir effectué, en vue de l'admission sur Alternext de VDI Group les diligences professionnelles d'usage.

Ces diligences ont notamment pris la forme de la vérification des documents produits par VDI Group ainsi que d'entretiens avec des membres de la direction et du personnel de la Société, conformément au schéma type d'Alternext. Avenir Finance Corporate atteste, conformément aux règles d'Alternext, que les diligences accomplies n'ont révélé dans le présent document aucune inexactitude, ni aucune omission significative de nature à induire l'investisseur en erreur ou à fausser son jugement. Cette attestation est délivrée sur la base des documents ou renseignements fournis par VDI Group à Avenir Finance Corporate, ce dernier les ayant présumés exhaustifs, véridiques et sincères.

Cette attestation ne constitue pas une recommandation d'Avenir Finance Corporate de souscrire aux actions VDI Group, ni ne saurait se substituer aux autres attestations ou documents délivrés par VDI Group ou son commissaire aux comptes.

Avenir Finance Corporate  
Monsieur Antoine Rimpot, Directeur Général.

## 1.5 Engagement de la Société

Conformément aux règles d'Alternext, VDI Group (ou « la Société ») s'engage à assurer :

1) La diffusion sur son site (<http://www.vdi-group.com>) et sur le site d'Alternext (<http://www.alternext.com>) en français ou en anglais le cas échéant, les informations suivantes :

- dans les quatre mois qui suivent la clôture de l'exercice, un rapport de gestion comprenant les états financiers (article 4.2 des Règles d'Alternext),
- dans les quatre mois après la fin du 2ème trimestre, un rapport semestriel (article 4.2 des Règles d'Alternext),
- toute information susceptible d'avoir une incidence sensible sur le cours de ses titres (article 4.3 des Règles d'Alternext) sans préjudice des obligations du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers et de tout autre texte de niveau supérieur concernant l'appel public à l'épargne,
- tout franchissement à la hausse ou à la baisse par toute personne agissant seule ou de concert de seuils de participations représentant 50% ou 95% du capital ou des droits de vote. Cette publication est faite dans un délai de 5 jours de bourse suivant celui où il en a connaissance (article 4.3 des Règles d'Alternext),
- la convocation aux Assemblées Générales et tout document transmis aux actionnaires et cela dans le même délai que pour ces derniers (article 4.4 des Règles d'Alternext),
- les déclarations des dirigeants concernant leur cession de titres.

2) Sans frais pour les porteurs, le service des titres, le paiement des dividendes ou toute distribution auquel elle procédera.

## 2 RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

### 2.1 Commissaire aux comptes titulaire

Monsieur Frédéric CHEVALLIER, domicilié 208, rue de Vendôme, 69 422 Lyon, nommé par décision de l'associé unique du 26 mai 2005 pour un mandat se terminant à l'issue de la réunion de l'Assemblée devant statuer sur les comptes de l'exercice 2006.

### 2.2 Commissaire aux comptes suppléant

Monsieur Philippe BAU, domicilié 208, rue de Vendôme, 69 422 Lyon, nommé par décision de l'associé unique du 26 mai 2005 pour un mandat se terminant à l'issue de la réunion de l'Assemblée devant statuer sur les comptes de l'exercice 2006.

## 3 RENSEIGNEMENTS SUR L'OPERATION

### Objectif de l'opération

L'introduction en bourse de VDI Group a pour but de :

- financer en partie, par remboursement d'un prêt relais (3 750 K€) les acquisitions récentes qui renforcent la division Homme et Travail,
- contribuer à optimiser la politique de « *sourcing* » en développant notamment le bureau de liaison à Shenzhen en Chine,
- accélérer la pénétration des marchés et des pays en renforçant le processus de distribution,
- permettre la poursuite d'une politique de croissance externe sélective (les secteurs sur lesquels VDI Group intervient présentent de réelles opportunités en France et en Europe),
- associer les salariés au développement du groupe.

Dénomination sociale :	VDI Group
Libellé des actions :	VDI Group
Mnémonique :	ALVDI
Nationalité de la Société :	française
Code ISIN :	FR0010337865

### **Actions dont l'admission sur Alternext est demandée**

3 625 000 actions anciennes, auxquelles sont venues s'ajouter 1 250 000 actions nouvelles provenant de l'augmentation de capital faisant l'objet du placement privé récent, soit au total 4 875 000 actions intégralement souscrites, entièrement libérées et toutes de même catégorie, de 0,61 Euro de valeur nominale, représentant la totalité des actions composant le capital de VDI Group à la date du présent document.

Les actions revêtent la forme d'Actions nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, et seront admises aux opérations d'Euroclear France à compter de leur admission à la cote d'Alternext.

Les actions nouvelles porteront jouissance au 1<sup>er</sup> janvier 2006.

### **Nombre d'actions mises à disposition du marché :**

Néant. L'admission sur Alternext a lieu par cotation directe, selon les dispositions du chapitre 3 des règles d'Alternext.

### **Placement privé préalable à l'admission :**

Préalablement à l'admission, il a été procédé à un placement privé auprès d'Investisseurs Qualifiés d'un montant de 7 MEUR, soit 1 250 000 actions nouvelles sur la base d'un prix de 5,6 EUR.

Conformément aux dispositions de l'article L.411-2, II, 4<sup>o</sup>, b) du Code Monétaire et Financier, l'Investisseur Qualifié est « une personne ou une entité disposant des compétences et des moyens nécessaires pour appréhender les risques inhérents aux opérations sur instruments financiers. »

Conformément à l'article 211-4 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF), il est précisé :

- 1<sup>o</sup> Que l'opération ne donne pas lieu à un prospectus soumis au visa de l'AMF ;
- 2<sup>o</sup> Que les personnes ou entités mentionnées au 4<sup>o</sup> du II de l'article L. 411-2 du Code Monétaire et Financier ne peuvent participer à cette opération que pour compte propre dans les conditions fixées par les articles D. 411-1, D. 411-2, D. 734-1, D. 744-1, D. 754-1 et D. 764-1 du Code Monétaire et Financier;
- 3<sup>o</sup> Que la diffusion, directe ou indirecte, dans le public des instruments financiers ainsi acquis ne peut être réalisée que dans les conditions prévues aux articles L. 411-1, L. 411-2, L. 412-1 et L. 621-8 à L. 621-8-3 du Code Monétaire et Financier.

### **Autorisations en vertu desquelles a été réalisé le placement privé**

L'Assemblée générale du 15 décembre 2006 a autorisé l'émission avec suppression du Droit Préférentiel de Souscription réalisée dans le cadre du placement privé.

### **Etablissements financiers en charge de l'admission**

Listing Sponsor : Avenir Finance Corporate 53, rue de La Boétie 75008 Paris  
Service financier : Société Générale 32 rue du Champ de Tir, 44300 Nantes

## 4 INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

Les données suivantes sont extraites des comptes présentés dans le chapitre 20 du présent document et doivent être lues en regard dudit chapitre.

1/ Informations financières consolidées de VDI Group et sa filiale all batteries.

Le tableau ci-dessous présente les principales informations financières de VDI Group. Ces informations sont consolidées sur les exercices 2004 et 2005, VDI Group ayant acquis la société anglaise all batteries en mai 2004.

En K€	31/12/2005 consolidé	31/12/2004 consolidé	31/12/2003 social
Chiffre d'affaires	25 001	21 859	16 753
Résultat d'exploitation	1 405	908	335
Résultat financier	(255)	(223)	(157)
Résultat courant	1 150	685	177
Résultat exceptionnel	(8)	(25)	73
Résultat net	520	150	250
Immobilisations nettes	4 575	4 580	3 630
Actif circulant	10 749	9 570	8 439
Capitaux propres	3 589	3 073	3 734
Dette financière nette	5 797	5 867	3 832

2/ Informations financières pro forma incluant les acquisitions de mai 2006

VDI Group a réalisé le 15 mai 2006 l'acquisition de trois sociétés (FRANCE OUATE INDUSTRIE, HYGIENE MEDICALE SERVICE et DOM HYGIENE INDUSTRIE), dont les données seront consolidées avec VDI Group à compter de l'exercice 2006. Il a été établi des informations financières pro forma suivant le nouveau périmètre du groupe, au 31 décembre 2005 et au 30 juin 2006 à titre comparatif dont les principaux éléments sont présentés ci-dessous :

En K€	30/06/2006 données pro forma	31/12/2005 données pro forma
Chiffre d'affaires	19 612	35 210
Résultat d'exploitation	1 701	2 926
Résultat financier	-114	-206
Résultat courant	1 590	2 721
Résultat exceptionnel	-204	-112
Résultat net	608	1 026

Les résultats enregistrés au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2006 (chiffres non audités) traduisent le maintien d'une croissance soutenue et d'un niveau de marge très satisfaisant pour un distributeur.

La diminution de la marge brute résulte de la répartition des ventes entre les différents modes de distribution et traduit la croissance plus forte des ventes réalisées par le réseau des revendeurs auprès desquels VDI Group réalise des marges plus faibles (30% contre 70% pour la distribution directe).

L'accroissement maîtrisé des charges de personnel et la diminution des amortissements et provisions ont toutefois permis une légère amélioration de la marge d'exploitation, de 8,3% à 8,7% :

- les dotations aux amortissements sont en baisse avec l'arrivée à échéance de plusieurs plans d'amortissement,
- de même, les dotations aux provisions ont été réduites en l'absence d'incidents de paiement majeurs : les comptes de l'exercice 2005 avaient enregistré des provisions pour impayés en Côte d'Ivoire.

La hausse du taux d'imposition à 33,1% contre 32,2% précédemment, est imputable à l'intégration de France Ouate Industrie qui exerce ses activités en Polynésie et supporte le taux d'imposition local de 40%.

Notons par ailleurs, que France Ouate Industrie réalise 100% de son chiffre d'affaires en vente directe et par conséquent, dégage une marge brute plus élevée que le reste du groupe (dont le CA est effectué à 20% par l'intermédiaire de revendeurs). En revanche, les charges de personnel sont relativement plus lourdes chez France Ouate Industrie.

La marge nette avant survaleurs s'établit ainsi à 4,8% (contre 4,9% en 2005) pour un bénéfice net de 608K€. La marge est traditionnellement plus forte sur le second semestre .

## 5 FACTEURS DE RISQUES

*Les investisseurs, avant de procéder à la souscription et/ ou à l'acquisition d'actions de la Société, sont invités à examiner l'ensemble des informations contenues dans le présent document, y compris les risques décrits ci-dessous.*

*Ces risques sont à la date de l'Offering Circular, ceux dont la réalisation est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière ou ses résultats et qui sont importants pour la prise de décision d'investissement.*

*L'attention des investisseurs est toutefois attirée sur le fait que la liste des risques présentée au présent chapitre 5 n'est pas exhaustive et que d'autres risques, inconnus ou dont la réalisation n'est pas considérée, à la date de l'Offering Circular, comme susceptible d'avoir un effet défavorable sur la Société, sa situation financière ou ses résultats, peuvent exister*

### 5.1 Risques liés à l'activité de la Société

La Société a une activité de distribution de produits consommables dans les domaines :

- de l'énergie autonome (piles, batteries, chargeurs, produits d'éclairage nomade), gérée par la division Energie Autonome,
- de l'hygiène, de la santé, de la protection individuelle, gérée par la division Homme et Travail.

Elle offre des gammes très larges de produits, de l'ordre de 3 000 références en produits d'hygiène, sécurité et 3 500 références en Energie Autonome.

La Société a consacré des moyens importants à l'organisation logistique pour assurer la livraison de ses clients dans les meilleures conditions, et à l'implantation d'un système d'information et de supports informatiques performants et capables d'intégrer de nouveaux sites qui permettent une gestion efficace des relations clients, de la gestion des commandes.

#### 5.1.1 **Risques clients**

La clientèle de VDI Group est très diversifiée : les grandes entreprises de tous secteurs d'activités, les établissements publics et assimilés et, de plus en plus, les entreprises de taille moyenne. Les autres professionnels et les particuliers font par ailleurs partie de la clientèle via le réseau de magasins 1000 & une PILES et la vente par Internet.

Le premier client en 2005 représentait 2,1% du chiffre d'affaires et les dix premiers, moins de 13%.

Le délai moyen de recouvrement des créances clients est de 61 jours. Depuis l'exercice 2004 VDI Group a mis en place une cellule de recouvrement composée de 2 personnes qui s'occupe de

relancer les clients dont le délai de paiement est échu et de gérer les éventuelles contestations sur les factures.

Les créances clients non payées à l'échéance sont provisionnées en fonction du risque de non recouvrement.

Aucun nouvel élément significatif n'est à mentionner sur le premier semestre 2006.

### **5.1.2 Risques fournisseurs**

La Société s'approvisionne auprès de fabricants occidentaux pour un certain nombre de produits pour les besoins de ses deux divisions Energie Autonome et Homme et Travail et en Asie pour tous les produits courants. Elle fait fabriquer aussi sous sa propre marque.

Les principaux fournisseurs de VDI Group sont les fournisseurs des produits que la Société commercialise.

En 2005, le premier fournisseur a représenté 8,7% des achats et les 10 premiers 55,9% (contre respectivement 14,4% et 54,9% en 2004).

Pour la plupart des produits commercialisés par la division Homme et Travail et pour certains produits vendus par la division Energie Autonome, les approvisionnements sont effectués en Asie, principalement en Chine et en Indonésie. Ces approvisionnements représentent 34,6% des achats.

En matière d'approvisionnement la politique de la Société est de ne pas dépendre d'un fournisseur.

La Société de même que ses filiales (all batteries et FRANCE OUATE INDUSTRIE) n'ont pas d'engagements auprès de leurs fournisseurs sous forme de contrats d'approvisionnement.

Aucun nouvel élément significatif n'est à mentionner sur le premier semestre 2006.

La Société ne peut pas exclure cependant les effets éventuellement défavorables sur sa situation financière ou ses résultats de retards de production ou des défauts d'exécution de fournisseurs.

### **5.1.3 Risques matières et stocks**

La Société stocke les produits dans des entrepôts loués à Corbas (département du Rhône) pour les produits vendus par VDI Group. Les stocks représentent 72 jours de chiffre d'affaires environ pour les besoins de la division Homme et Travail et 67 jours de chiffre d'affaires environ pour les besoins de la division Energie Autonome.

La gestion des stocks de la Société est automatisée. La durée de stockage des produits ne pose pas de difficulté puisque les produits vendus par VDI Group ne sont pas soumis à des effets de mode ; de plus ils ne peuvent pas se détériorer.

En Grande Bretagne, la filiale all batteries dispose d'un entrepôt situé à Solihull (près de Birmingham). Les stocks représentent 37 jours de chiffre d'affaires.

La Société et sa filiale souscrivent des assurances pour la préservation de leurs stocks (cf. paragraphe (5.8).

Les entrepôts de FRANCE OUATE INDUSTRIE sont situés à Carros (près de Nice). Les stocks représentent 17 jours de chiffre d'affaires.

La Société et ses filiales souscrivent des assurances pour la préservation de leurs stocks (cf. paragraphe 5.8).

Concernant les éventuelles pressions sur les prix d'approvisionnement de FRANCE OUATE INDUSTRIE, il est à noter que la société achète des produits finis (qui ne subissent que partiellement les hausses de la matière première) et non la matière première ouate elle-même. Ainsi, sur les trois dernières années, alors que le prix de la matière première ouate a augmenté de l'ordre de 7% par an, les prix d'achat de produits finis par FRANCE OUATE INDUSTRIE n'ont augmenté que de 3% par an. De même sur le premier trimestre 2006 le coût de la matière première a augmenté de 15% alors que les produits achetés par FRANCE OUATE INDUSTRIE ont augmenté de 3 à 5% seulement.

## **5.2 Risques liés à la capacité des dirigeants à gérer des opérations éventuelles de croissance externe**

Depuis sa création en 1996, la Société a réalisé différentes opérations de croissance externe par l'acquisition de plusieurs sociétés en France et d'une société en Grande Bretagne. Une nouvelle opération d'acquisition de trois sociétés en France a été finalisée le 15 mai 2006, ce qui portera à six le nombre de sociétés acquises. Bien qu'aucun autre accord ne soit en cours de négociation ou n'ait été conclu en ce sens, la Société envisage, dans le cadre de son développement futur, au-delà d'un développement par croissance organique, l'éventualité de procéder à des acquisitions stratégiques.

Les dirigeants ont été amenés à conduire des opérations de restructuration, de fusion et de création d'entreprise. La Société bénéficie aussi de l'expérience en matière d'acquisitions de certains de ses dirigeants, acquise dans le cadre du développement d'une autre entreprise, Delta Protection (sept acquisitions toutes réussies).

Les risques liés à de telles opérations sont divers : ils portent entre autres sur les personnels (fidélisation des collaborateurs), l'organisation, le passif éventuel des sociétés acquises, la non-constatation des synergies entrevues. La Société continuera à faire en sorte de mettre en place une méthodologie propre afin de limiter les risques associés aux opérations de croissance externe et aux réorganisations afférentes. Elle ne peut toutefois garantir que dans le cas où une acquisition se déroule de manière insatisfaisante cela n'ait de conséquences sur ses résultats ou sa situation financière.

### 5.3 Risques juridiques

La Société est propriétaire des marques suivantes :

ENIX ENERGIES, 1000 & une PILES, all batteries, NX, ET LE COURANT PASSE, PRORISK.

Ces marques ont fait l'objet de dépôts auprès de l'INPI en France et dans plusieurs pays d'Europe.

A sa connaissance, la Société n'encourt pas de risque juridique significatif à la date du présent prospectus.

### 5.4 Risques de marché

#### 5.4.1 *Risque de liquidité*

Banque	Financement	Date de signature	Date d'échéance	Taux d'intérêts	Montant initial (K€)	Capital restant dû au 15/05/2005 (K€)	Couverture
Banque Rhône Alpes	Travaux St Egrève	10/07/2002	02/07/2007	Fixe: 5,63%	46	16	Néant
SG	Acquisition magasin Villeurbanne	05/12/2001	06/12/2006	Fixe: 5,35%	114	25	Néant
Banque Populaire	Matériels pour logistique	16/04/2003	15/04/2008	Fixe: 4,70%	25	12	Néant
SG	Acquisition de la société all batteries	12/05/2004	13/05/2011	Euribor 3 mois + 1,25%	600	429	Néant
BNP-PARIBAS	Acquisition de la société all batteries	12/05/2004	13/05/2011	Euribor 3 mois + 1,25%	600	429	Néant
Banque Rhône Alpes	Acquisition de la société all batteries	12/05/2004	13/05/2011	Euribor 3 mois + 1,25%	600	429	Néant
OSEO – BDPME	Acquisition de la société all batteries	12/05/2004	31/08/2011	Euribor 12 mois + 1,25%	600	514	Néant
BNP Paribas/Société Générale	Acquisition des sociétés FOI, DHI et HMS*	15/05/2006	Tranche A 15/05/2013	Euribor 3 mois + 1,50%	3 000	3 000	Oui A mettre en place
BNP Paribas/Société générale	Acquisition des sociétés FOI, DHI et HMS*	15/05/2006	Tranche B 15/09/2006	Euribor 3 mois +1,80%	2 500	2 500	Néant
BNP Paribas/Société générale	Acquisition des sociétés FOI, DHI et HMS*	15/05/2006	Tranche C 15/11/2006	Euribor 3 mois +1,80%	3 750	3 750	Néant

\* FOI : FRANCE OUATE INDUSTRIE, DHI : DOM HYGIENE INDUSTRIE, HMS : HYGIENE MEDICALE SERVICE

Dans les contrats de prêts en date du 12 mai 2004, contractés pour le financement de l'acquisition de all batteries, des clauses imposent des conditions particulières en matière de gearing (rapport dettes financières nettes sur capitaux propres + comptes courants inférieur à 100%) et leverage (rapport dettes financières nettes sur excédent brut d'exploitation inférieur à 4,2).

#### « Article 10.2.5 – Respect de Ratios Financiers

Pendant toute la durée du présent prêt, le client s'engage à respecter les ratios R1 et R2 aux dates d'établissement de ses comptes annuels selon les périodes et les niveaux ci-après détaillés :

R1 : Gearing

- le rapport dettes financières nettes sur capitaux propres + comptes courants

R2 : Leverage

- le rapport dettes financières nettes sur EBE

au 31/12/2004

R1		R2
<120%	et	<6,2

au 31/12/2005

R1		R2
<100%	et	<4,2

A partir du 31/12/2006

R1		R2
<100%	et	<4,2

Pour l'interprétation du présent article, les termes employés sont définis de la façon suivante :

- dettes financières nettes, signifie le montant des dettes à court, moyen et long terme contractées auprès des banques et autres créanciers non liés directement à l'activité commerciale du client, y compris les deux tiers des engagements de crédit-bail mobilier et la moitié des engagements de crédit-bail immobilier, diminué du montant des disponibilités et placements financiers,
- excédent brut d'exploitation – EBE, signifie la somme du résultat d'exploitation, des dotations aux amortissements, provisions et les deux tiers des loyers de crédit bail mobilier et immobilier,
- le niveau minimum des comptes courants fixé pour toute la durée du prêt est de 600 000 € conformément à l'engagement de blocage spécifié à l'article 20 des présentes. »

Détermination des ratios au 31/12/2005 :

- dettes financières nettes : 5 549 386
- capitaux propres + compte courant : 5 241 372
- excédent brut d'exploitation : 1 212 829
- gearing : 105,9%
- leverage : 4,58

Les avances en compte courant ont bien été augmentées de 600 00 € en 2004. Il existait également un compte courant débiteur qui a fait l'objet d'une compensation à la fin de cette même année ramenant le niveau net du compte courant à 247 220 € à fin 2004.

Le solde de ce compte courant s'est élevé à 332 370 € au 31/12/2005.

La position du compte courant au 31/03/2006 présente un solde de 622 370 €.

Les ratios prévus aux covenants n'étaient pas respectés au 31/12/2005 mais le seront après réalisation de la levée de fonds prévue à l'occasion de l'introduction sur Alternext.

VDI Group fournit régulièrement à ses banques toute l'information financière requise et poursuit avec celles-ci ses relations sur des bases non modifiées.

Il n'y a donc pas de conséquences pratiques pour VDI Group au non respect des covenants au 31/12/2005.

Le contrat de prêt relatif au financement des acquisitions réalisées le 15 mai 2006 prévoit, pendant la durée du prêt, des engagements de l'emprunteur VDI Group ainsi que des cas d'exigibilité anticipée, en particulier :

- respect de ratios financiers sur la base des comptes sociaux de chaque année à compter du 31 décembre 2006 :

R1 (dettes financières nettes/fonds propres) < 1,

R2 (dettes financières nettes/EBE retraité) < 3,9,

- limitation des distributions de dividendes aux actionnaires à un maximum de 20% du résultat net consolidé,

- l'actionnaire majoritaire BDR s'est engagé à conserver, directement ou indirectement, 67% du capital social et des droits de vote de la Société pendant la durée du prêt. De plus Monsieur Christian DUTEL et Monsieur Fernand Luc BUFFELARD se sont engagés à conserver directement ou indirectement au moins 67% du capital social et des droits de vote de l'actionnaire majoritaire BDR.

Un avenant au contrat de prêt sur le financement de l'acquisition de all batteries sera signé avec les banques pour l'application des mêmes ratios financiers que pour le nouveau prêt contracté.

*Tableau des engagements de VDI Group, post acquisition du 15 mai 2006, à la date de l'offering circular:*

#### **Engagements en faveur de la SOCIETE GENERALE**

En garantie du solde de l'emprunt 14 920 €

Objet: création magasin de Villeurbanne

Montant initial: 114 000 €

12/2001 à

Durée : 5 ans 12/2006

Nantissement en 1<sup>er</sup> rang sur le fonds de commerce:

- 287, route de Genas - 69100 Villeurbanne

En garantie du solde de l'emprunt 428 571 €

Objet: acquisition de all batteries

Montant initial: 600 000 €

05/2004 à

Durée : 7 ans 05/2011

Nantissement en 1<sup>er</sup> rang sur les fonds de commerce:

- 6, chemin de l'Industrie - 69571 Dardilly

- Avenue des Taillis - 69960 Corbas

- 34, cours de la République - 69003 Lyon

- 292, boulevard Voltaire - 75011 Paris

Nantissement en 2<sup>ème</sup> rang sur les fonds de commerce:

- 27, rue des Glairaux - 38120 Saint-Egrève

- 287, route de Genas - 69100 Villeurbanne

En garantie du solde de l'emprunt 4 625 000 €

Objet: acquisition de FRANCE OUATE INDUSTRIE - HYGIENE MEDICALE SERVICE et DOM HYGIENE INDUSTRIE

Montant initial: 1 500 000 € Tranche A

1 250 000 € Tranche B

		1 875 000 €	Tranche C
Durée :	7 ans	05/2006 à 05/2013	Tranche A
	4 mois	05/2006 à 09/2006	Tranche B
	6 mois	05/2006 à 11/2006	Tranche C

Nantissement en 2<sup>ème</sup> rang sur le fonds de commerce:

- 6, chemin de l'Industrie - 69571 Dardilly

Nantissement en 1<sup>er</sup> rang sur:

- 100 % (moins 3 actions) du capital social et des droits de vote de FRANCE OUATE INDUSTRIE (soit 2 997 actions)

- 100 % du capital social et des droits de vote de DOM HYGIENE INDUSTRIE (soit 5 000 actions)

- 90 % du capital social et des droits de vote de HYGIENE MEDICALE SERVICE (soit 900 parts sociales)

Délégation de la garantie d'actif et de passif souscrite Monsieur et Madame SEBBAN au titre de la cession des titres sociaux de FRANCE OUATE INDUSTRIE, HYGIENE MEDICALE SERVICE et DOM HYGIENE INDUSTRIE

Garantie de cession de créances professionnelles à hauteur de 1 000 000 €

#### **Engagements en faveur de la BANQUE RHONE ALPES**

En garantie du solde de l'emprunt 11 916 €

Objet: travaux Saint-Egrève

Montant initial: 46 000 €

Durée : 5 ans 07/2002 à

07/2007

Nantissement en 1<sup>er</sup> rang sur le fonds de commerce:

- 27, rue des Glairaux - 38120 Saint-Egrève

En garantie du solde de l'emprunt 428 571 €

Objet: acquisition de all batteries

Montant initial: 600 000 €

Durée : 7 ans 05/2004 à

05/2011

Nantissement en 1<sup>er</sup> rang sur les fonds de commerce:

- 6, chemin de l'Industrie - 69571 Dardilly

- Avenue des Taillis - 69960 Corbas

- 34, cours de la République - 69003 Lyon

- 292, boulevard Voltaire - 75011 Paris

Nantissement en 2<sup>ème</sup> rang sur les fonds de commerce:

- 27, rue des Glairaux - 38120 Saint-Egrève

- 287, route de Genas - 69100 Villeurbanne

#### **Engagements en faveur de la BNP PARIBAS**

En garantie du solde de l'emprunt 428 571 €

Objet: acquisition de all batteries

Montant initial: 600 000 €  
05/2004 à  
Durée : 7 ans 05/2011

Nantissement en 1<sup>er</sup> rang sur les fonds de commerce:

- 6, chemin de l'Industrie - 69571 Dardilly
- Avenue des Taillis - 69960 Corbas
- 34, cours de la République - 69003 Lyon
- 292, boulevard Voltaire - 75011 Paris

Nantissement en 2<sup>ème</sup> rang sur les fonds de commerce:

- 27, rue des Glairaux - 38120 Saint-Egrève
- 287, route de Genas - 69100 Villeurbanne

En garantie du solde de l'emprunt 4 625 000 €

Objet: acquisition de FRANCE OUATE INDUSTRIE - HYGIENE MEDICALE SERVICE et  
DOM HYGIENE INDUSTRIE

Montant initial: 1 500 000 € Tranche A  
1 250 000 € Tranche B  
1 875 000 € Tranche C  
05/2006 à  
Durée : 7 ans 05/2013 Tranche A  
05/2006 à  
4 mois 09/2006 Tranche B  
05/2006 à  
6 mois 11/2006 Tranche C

Nantissement en 2<sup>ème</sup> rang sur le fonds de commerce:

- 6, chemin de l'Industrie - 69571 Dardilly

Nantissement en 1<sup>er</sup> rang sur:

- 100 % (moins 3 actions) du capital social et des droits de vote de FRANCE OUATE INDUSTRIE (soit 2 997 actions)
- 100 % du capital social et des droits de vote de DOM HYGIENE INDUSTRIE (soit 5 000 actions)
- 90 % du capital social et des droits de vote de HYGIENE MEDICALE SERVICE (soit 900 parts sociales)

Délégation de la garantie d'actif et de passif souscrite Monsieur et Madame SEBBAN au titre de la cession des titres sociaux de FRANCE OUATE INDUSTRIE, HYGIENE MEDICALE SERVICE et DOM HYGIENE INDUSTRIE

### **Engagements en faveur du CEPME**

En garantie du solde de l'emprunt 514 286 €  
Objet: acquisition de all batteries  
Montant initial: 600 000 €  
05/2004 à  
Durée : 7 ans 08/2011

Nantissement en 1<sup>er</sup> rang sur les fonds de commerce:

- 6, chemin de l'Industrie - 69571 Dardilly
- Avenue des Taillis - 69960 Corbas
- 34, cours de la République - 69003 Lyon
- 292, boulevard Voltaire - 75011 Paris

Nantissement en 2<sup>ème</sup> rang sur les fonds de commerce:

- 27, rue des Glairaux - 38120 Saint-Egrève
- 287, route de Genas - 69100 Villeurbanne

#### **5.4.2 Risque de taux**

A la date du présent document, le montant des emprunts à taux variables de la Société, avant prise en compte du contrat de prêt en date du 15 mai 2006, s'élève à 1 800 K€.

L'incidence d'une hausse des taux de 1% peut s'analyser comme suit :

Sur la base du taux de référence Euribor 3 mois de 2,88% au 16/05/2006 auquel s'ajoute une marge de 1,25%, le taux applicable à la Société est de 4,13%. Le montant des intérêts sur un an s'établit à 74 K€. Dans l'hypothèse d'une hausse de l'Euribor 3 mois de 1 point, soit un taux applicable à la Société de 5,13%, le montant des intérêts en année pleine serait de 92 K€, soit une incidence de 18 K€ d'intérêts supplémentaires à supporter par la Société.

Pour ce qui concerne les nouveaux emprunts à taux variable, l'impact financier d'une hausse de taux de 1%, calculé sur la base d'un an pour le prêt de 3 000 K€ et d'1,5 mois pour les prêts de 2 500 K€ et 3 750 K€, serait un montant d'intérêts supplémentaires à supporter de 56 K€.

#### **5.4.3 Risque de change**

La Société a identifié deux types de risque de change auxquels elle peut se trouver exposée.

Le premier résulte de la conversion en euros dans ses états financiers, des comptes de sa filiale britannique tenus en livres sterling (première consolidation des comptes réalisée au 31 décembre 2005).

Le second est relatif à l'activité opérationnelle de la Société et de sa filiale all batteries. L'essentiel des ventes (97,6% du chiffre d'affaires au 31/12/2005) de la Société est facturé en euros. Les achats non libellés en euros représentent 29,7% des achats. A ce jour la Société n'a pas mis en place de politique de couverture de change.

Les achats et les ventes de la filiale all batteries sont effectués principalement en livres sterling (respectivement 88% des achats et 100% des ventes).

La Société estime que le risque de change auquel elle est exposée dans le cadre de son activité n'est pas significatif, elle n'a donc pas recours à des opérations de couverture.

Le détail des gains et pertes de change est présenté au chapitre 9 (Résultat financier).

### **5.5 Risques fiscaux**

Un contrôle fiscal en 2003 a porté sur la cotisation minimale de taxe professionnelle au titre des années 2001 et 2002. Ce contrôle a donné lieu à un redressement de 62 K€.

A la date du présent document, la Société ne fait l'objet d'aucun contrôle et aucun redressement ne subsiste.

### **5.6 Risques sociaux**

Un contrôle URSSAF réalisé en 2004 a porté sur les années 2002 et 2003. Ce contrôle a donné lieu à un redressement de 7 K€.

A la date du présent document, la Société ne fait l'objet d'aucun contrôle et aucun redressement ne subsiste.

### **5.7 Risques industriels et liés à l'environnement**

A la date du présent document, à la connaissance de la Société, il n'existe pas de risques industriels et liés à l'environnement.

Les activités de la division Energie Autonome sont soumises au Décret 99-374 du 12 mai 1999 relatif à la mise sur le marché des piles et accumulateurs et à leur élimination. A cet égard, la Société avait anticipé la législation en s'impliquant dans le recyclage des piles, en signant un accord avec un

partenaire spécialisé dans ce domaine (société RECUPYL). Pour l'année 2005, il a été retraité 61 656 kg de piles pour un coût total de 61 113 €, comptabilisé dans les charges externes (cf. chapitre 6 du présent document).

## 5.8 Assurances

### 5.8.1 *Assurances souscrites par la Société VDI Group*

Risques couverts	Assureur	Expiration	Franchise	Montants couverts
<b>Multirisque industrielle perte d'exploitation : sites de</b> Corbas, Dardilly, Saint-Egrève, Vannes	<b>COVEA RISKS</b>	Renouvelable annuellement par tacite reconduction	3 jours ouvrés 680 €	5 770 000 €
<b>Multirisque industrielle perte d'exploitation</b> Magasins et contenu des bureaux	<b>COVEA RISKS</b>	Renouvelable annuellement par tacite reconduction	10%	2 100 000 €
<b>Responsabilité civile</b>	<b>COVEA RISKS</b>	Renouvelable annuellement par tacite reconduction	3 000 €	7 500 000 €
<b>Tous risques informatiques</b>	<b>AXA</b>	Renouvelable annuellement par tacite reconduction	762 €	228 674 €
<b>Flotte automobiles</b>	<b>GENERALI France</b>	Renouvelable annuellement par tacite reconduction	300 €	Valeur de remplacement et 8 000 € En responsabilité civile
<b>Sorties Missions</b> responsabilité civile, incendie, vol, défense recours, bris de glace, dommages tous accidents	<b>GENERALI France</b>		315 €	31 500 € par sinistre

### 5.8.2 *Assurances souscrites par la filiale all batteries*

ASSURANCE GENERALE – MATERIEL (stock, équipements et installations, informatique)/ PERTE D'EXPLOITATION / RESPONSABILITE (Employeur, Publique, Produits) / CAISSE  
Police n° LTV4370144, assureur : NIG (montant couvert : 5 000 000 £)

Risques assurés : SOLIHULL, units 6 & 9, Vulcan Road, West Midlands, B91  
FREIGHT ROUTE LTD, Unit 7, Audley ave, Newport, TF10  
WATFORD, 34 Metro Centre, Dwight Road, Watford WD18

ASSURANCE DIRECTEURS

Police n° 82053616, assureur CHUBB (montant couvert : 1 000 000 £)

ASSURANCE TRANSPORT

Police n° U16M15038205A, assureur Allianz (montant couvert : valeur des biens transportés)

ASSURANCE INDIVIDUELLE – INCAPACITE DE TRAVAIL / DECES

Police n° 009566958- assureur : Legal & General (montant indemnité : 100 000 £)

Risque assuré: Mark Thompson

ASSURANCE INDIVIDUELLE – INCAPACITE DE TRAVAIL / DECES

Police n° 009566914-9 assureur : Legal & General (montant indemnité : 100 000 £)

Risque assuré: Mark Felton

## ASSURANCE AUTOMOBILE

Police n° 89/RKC878095-187 assureur : Royal & Sunalliance

## ASSURANCE CREDIT CLIENT

Police n° 200601-3-0018046/11-04 assureur : Amlin Credit Limited (montant couvert : 100 000 £)

VDI Group estime que les polices d'assurance décrites ci-dessus couvrent de manière raisonnable l'ensemble des risques majeurs inhérents à son activité et que sa politique d'assurance est en adéquation avec les pratiques retenues dans son secteur d'activité.

A la connaissance de la Société, il n'y a pas de risques significatifs non assurés.

## 6 INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE

### 6.1 Histoire et évolution de la Société

#### 6.1.1 *Raison sociale (article 2 des statuts)*

La dénomination sociale de la Société est « VDI Group ».

#### 6.1.2 *Lieu et numéro d'enregistrement de la Société*

La Société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 409 101 706.

#### 6.1.3 *Date de constitution et durée de vie de la Société (articles 1 et 5 des statuts)*

La Société a été constituée le 13 septembre 1996 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon le 27 septembre 1996 pour une durée de 99 années à compter de cette date, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

#### 6.1.4 *Siège social, forme juridique, législation applicable (articles 1 et 4 des statuts)*

Le siège social de la Société est sis 6, Chemin de l'Industrie, BP 30, 69 571 Dardilly Cedex.

Téléphone : 04 72 52 20 00

Fax : 04 37 49 96 80

Site Internet : [www.vdi-group.com](http://www.vdi-group.com)

La Société a été constituée sous la forme d'une S.A.R.L. Elle a ensuite été transformée en société par actions simplifiée par décision de l'Assemblée générale extraordinaire des associés en date du 20 décembre 2001.

L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires, en date du 18 avril 2006 a décidé de transformer la Société pour adopter la forme de société anonyme à directoire et conseil de surveillance.

Elle est régie notamment par les dispositions du Livre II du Code de Commerce et du décret n°67-236 du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales.

L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année (article 5 des statuts).

### **6.1.5 Historique de la Société**

#### *Genèse de VDI Group*

VDI Group est née de la poursuite d'une collaboration fructueuse entre deux hommes complémentaires qui avaient déjà fondé, conduit au succès et introduit sur le marché financier, une entreprise spécialisée dans la sécurité, Delta Protection (chiffre d'affaires en 1995 : 33M€).

Forts de leur expérience antérieure, M. Fernand Luc BUFFELARD et M. Christian DUTEL ont voulu bâtir un nouveau projet, en capitalisant sur ce qui les avait conduits au succès et qui pouvait constituer une source de réussite pour VDI Group.

M. BUFFELARD, ingénieur automaticien de formation, avait créé Delta Protection, rejoint par Christian DUTEL, à sa sortie de l'école de commerce, l'EM Lyon, sur l'idée que les besoins en matière de sécurité allaient se développer à l'avenir.

Delta Protection a été créée en 1974, introduite sur le Second Marché de la Bourse de Lyon en 1989, après un fort développement et une bonne pénétration de tous les secteurs industriels en France.

Les fondateurs ont cédé Delta Protection en 1995 à un groupe britannique, BET, devenu RENTOKIL.

Rapidement il est apparu aux fondateurs de VDI Group que le nouveau projet devrait présenter les caractéristiques suivantes :

- Des produits mondiaux, utilisables en France comme dans d'autres pays,
- Des produits indispensables mais non stratégiques, les contraintes de prix étant moins fortes,
- Des produits consommables qui nécessitent du renouvellement, apportant un chiffre d'affaires récurrent,
- Un procédé de commercialisation de préférence à distance, évitant la lourdeur et le coût d'une flotte de commerciaux sur le terrain,
- Une orientation vers la distribution plutôt qu'une activité de services (dans l'expérience précédente, la disponibilité était de 24h/24, 365 jours par an),
- Une clientèle industrielle et de professionnels.

Les fondateurs apportaient les atouts suivants :

- Une grande importance accordée à l'organisation et à la logistique,
- Une exigence de qualité de l'outil informatique,
- L'expérience d'opérations de croissances externes (acquisitions et cessions) et la capacité d'intégration des sociétés acquises (7 sociétés de 1988 à 1995),
- L'expérience de la création d'usine à l'étranger (Inde),
- Le sens du service, très exigeant en termes d'organisation et de rigueur.

#### *Historique de VDI Group*

1996

Sur le fondement de l'article R.232-1-6 du Code du Travail qui impose à tous les établissements d'avoir un équipement de premier secours, création de la société PRORISK, Sarl, pour la vente à distance aux entreprises, de ces articles.

L'expérience s'avérant rapidement concluante, les fondateurs s'intéressent ensuite à la vente en partie à distance d'autres produits consommables et non stratégiques.

1999

Acquisition de la société « 1000 & une PILES » spécialisée dans la vente à distance et dans un réseau de boutiques.

Face aux succès rencontrés, la volonté des dirigeants est de développer chaque pôle d'activité par croissance interne mais aussi par croissance externe.

2000

Renforcement du pôle Homme au Travail par l'acquisition de GM Equipement, spécialisée dans la commercialisation d'articles d'hygiène et de sécurité de l'homme au travail.  
Début des approvisionnements en Asie.

2004

Renforcement du pôle « Energie Autonome » par l'acquisition de la société anglaise all batteries, qui exerce le même métier que la société « 1000 & une PILES ».

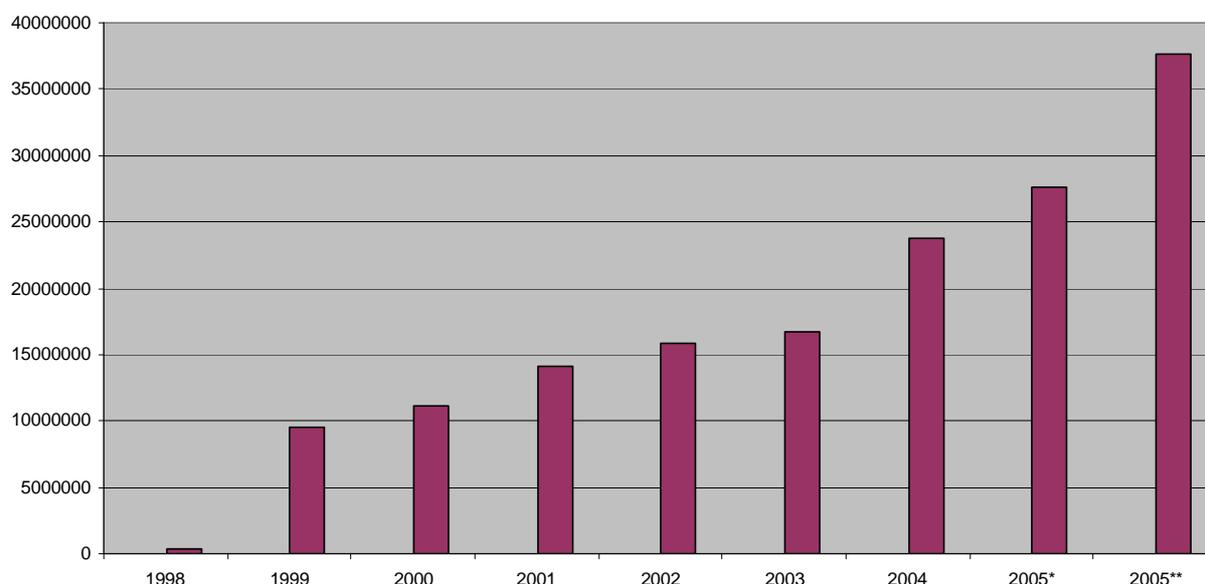
2005

Création en septembre du centre de télévente à Tunis qui permet de cibler des clientèles nouvelles, comme les petites entreprises et les commerces.  
Obtention de la norme ISO 9001 en décembre 2005.

2006

Acquisition de trois sociétés, dont la principale FRANCE OUATE INDUSTRIE, complémentaires en produits pour le pôle « Santé » de la division Homme et Travail

### EVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES DE VDI Group



\* avec all batteries sur 16 mois (dernier exercice clos au 31 décembre 2005)

\*\* en incluant le chiffre d'affaires 2005 des acquisitions réalisées en avril 2006

## 6.2 Investissements

### 6.2.1 Principaux investissements réalisés par la Société sur les trois derniers exercices

Nature (en K€)	2005	2004	2003
<b>Incorporels</b>	226 K€	28 K€	26 K€
<b>Corporels</b>	107 K€	41 K€	109 K€
<b>Financiers</b>		3 019 K€	
<b>Total</b>	<b>333 K€</b>	<b>3088 K€</b>	<b>135 K€</b>

### **Investissements réalisés pendant l'exercice 2003**

- Investissements divers de renouvellement de matériels et de développements informatiques

### **Investissements réalisés pendant l'exercice 2004**

- Acquisition de la société all batteries pour 3 019 K€
- Investissements divers de renouvellement de matériels et de développements informatiques

### **Investissements réalisés pendant l'exercice 2005**

- Acquisition d'un fonds de commerce pour 200 K€
- Mise en place d'un contrat de location informatique de 160 K€ pour financement de développements spécifiques et achats de logiciels et de matériels informatiques
- Investissements divers de renouvellement de matériels et de développements informatiques

La filiale all batteries n'a pas réalisé d'investissement au cours des derniers exercices.

#### **6.2.2 Principaux investissements en cours**

VDI Group a signé un protocole d'accord, en date du 7 octobre 2005 modifiée par voie d'avenants, pour l'acquisition, réalisée le 15 mai 2006, auprès de leurs fondateurs, de trois sociétés, dont France OUATE INDUSTRIE. Ces trois sociétés sont spécialisées dans l'importation et la distribution en France métropolitaine, et dans les DOM-TOM, de produits d'hygiène principalement à base de ouate de cellulose (rouleaux de différentes tailles et pouvant répondre à de nombreux besoins), destinés notamment aux professions médicales, aux administrations et aux collectivités. Ces sociétés sont propriétaires de leurs fonds de commerce.

Les acquisitions sont réalisées pour un prix de 9 250 000 € auquel pourrait s'ajouter un complément de prix. Si le résultat d'exploitation consolidé (REX) 2006 est supérieur à 1 500 000 €, le complément de prix sera de :  $6,25 \times (\text{REX } 2006 - 1\,500\,000 \text{ €})$  plafonné à 1 250 000 €.

Le financement de ces acquisitions a été fait de la façon suivante :

Les 9 250 K€ ont été financés à hauteur de 1 620 K€ par remontée de dividendes, 3 000 K€ par emprunts bancaires, 3 750 K€ par un crédit relais qui sera remboursé grâce à l'augmentation de capital et le solde par la trésorerie.

#### **Intérêts de cette acquisition pour VDI Group :**

- cette acquisition permet un rééquilibrage des pôles Homme et Travail et Energie Autonome,
- VDI Group a déjà intégré les produits de FRANCE OUATE INDUSTRIE dans son catalogue,
- de son côté, l'ensemble FRANCE OUATE INDUSTRIE est également intéressé par les produits de VDI Group,
- commercialement, il s'agit de sociétés très dynamiques en vente à distance et en vente par des commerciaux terrain.

#### **5.2.3 Principaux investissements à venir**

VDI Group a ouvert un bureau de liaison en Chine, à Shenzhen, au 1/10/2006. Le coût estimé sur l'exercice en cours est de l'ordre de 40 000 €. L'implantation de ce bureau aura pour but de faire des opérations préparatoires pour les achats en provenance d'Asie, d'optimiser les transports, et de rechercher de nouveaux fournisseurs en Asie. A la date du présent document, VDI Group n'a pas pris d'engagement ferme à cet égard.

## 7 APERÇU DES ACTIVITES

### 7.1 Principales activités de VDI Group

#### 7.1.1 *Le métier de VDI Group*

Le métier de VDI Group est le négoce de produits consommables, c'est-à-dire des produits d'utilisation courante, qui s'usent et doivent être renouvelés.

Les produits concernés peuvent être qualifiés d'indispensables mais non stratégiques pour les clients de VDI Group

La vente des produits s'adresse à plusieurs clientèles :

- Une clientèle de consommateurs finaux principalement professionnels, entreprises, établissements de tous secteurs d'activités, mais aussi particuliers par le réseau de magasins et via la vente sur Internet (« Business to Consumers » ou « B to C »),
- Une clientèle de revendeurs et de franchisés en France et dans le reste de l'Europe.

Actuellement les produits vendus par VDI Group concernent deux domaines intitulés :

1/ Energie Autonome : piles, batteries, chargeurs et produits d'éclairage portatif.

2/ Homme et Travail : articles de santé, de premiers secours, d'hygiène, de sécurité et de protection pour l'homme au travail.

Répartition du chiffre d'affaires * par division			
En K€	2005	2004	2003
<b>Energie Autonome</b>	19 774	16 847	11 492
<b>Homme et Travail</b>	4 957	4 922	5 123
<b>Divers</b>	270	89	138
Total	25 001	21 858	16 753

\* chiffres 2005 et 2004 consolidés, chiffres sociaux pour 2003

Ces produits sont vendus sous des marques distinctes, propriété de VDI Group, et qui correspondent chacune à une cible de clientèle.

Ainsi, dans le domaine de l'énergie autonome les produits sont vendus sous les marques « 1000 & une PILES » aux clients finaux (particuliers et petites entreprises) et « ENIX ENERGIES » aux revendeurs et « all batteries » aux clients finaux B to B.

Les produits qui concernent l'hygiène, la santé et la sécurité des personnes sont vendus sous la marque « PRORISK » aux clients finaux et « GM Equipement » aux revendeurs.

Chaque marque a son propre catalogue et certaines marques disposent de plusieurs catalogues : un catalogue général et des catalogues spécifiques pour certaines activités. Les catalogues sont réalisés soit en interne (dans la division Energie Autonome), soit en externe par une agence de publicité (dans la division Homme & Travail), sur la base d'éléments communiqués par les Chefs de Produits. Les catalogues sont remis à jour une fois par an et sont envoyés à l'ensemble des clients et des prospects. Ils sont également envoyés tout au long de l'année par les commerciaux lors de nouveaux contacts. Les tirages annuels des catalogues généraux sont les suivants :

PRORISK : 40 000 exemplaires  
GM Equipement : 5 000 exemplaires  
all batteries France : 25 000 exemplaires  
ENIX ENERGIES France : 5 000 exemplaires.

Les achats de produits et la commercialisation sont de la responsabilité de chacun des pôles qui constituent deux divisions distinctes chez VDI Group, la division Energie Autonome et la division Homme et Travail.

L'organisation en matière de logistique, d'informatique et de gestion administrative est commune.

### 7.1.2 Des fonctions transversales au service d'une croissance forte

Pour leur permettre de se développer rapidement sur leurs marchés, et d'apporter à leurs clients des produits et services au meilleur rapport qualité prix, VDI Group met à disposition de ses divisions les outils les plus performants dans les domaines suivants :

Finance – Comptabilité – Juridique – Informatique – Logistique – Expertise en management et développement.

#### 7.1.2.1 La logistique

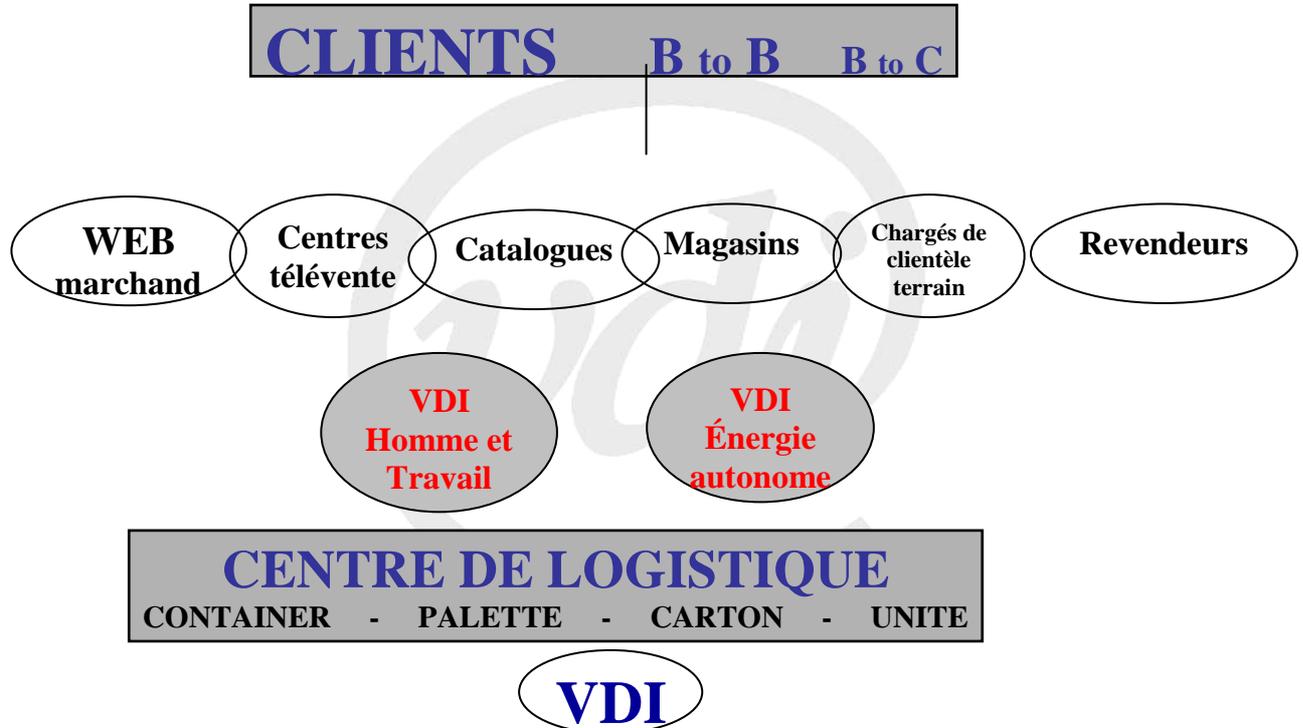
Au 31 décembre 2005, VDI Group disposait de deux centres logistiques, un à Corbas (Rhône) pour tous les produits distribués par VDI Group, sous ses différentes marques, et un à Solihull (Grande Bretagne) pour les produits distribués par la société britannique, all batteries, filiale de VDI Group.

#### Centre logistique de Corbas :

Le stockage des produits des deux divisions, Energie Autonome et Homme et Travail, est assuré dans un entrepôt de 2650 m<sup>2</sup> sur un terrain de 13 000 m<sup>2</sup>, avec une possibilité de doubler la surface de stockage.

Les produits sont livrés à l'unité, au carton, à la palette ou en conteneurs suivant les commandes des clients.

L'organisation permet de traiter tous les types de commandes avec une réactivité optimale. En 2005 en moyenne 218 commandes ont été expédiées par jour pour VDI Group.



## **Centre logistique de all batteries à Solihull**

Le centre logistique de la filiale britannique all batteries dispose d'un entrepôt situé à Solihull près de Birmingham.

Personnel du centre de logistique de Solihull :

- 4 personnes pour l'équipe commerciale
- 1 personne responsable technique
- 1 personne en charge du contrôle qualité
- 2 responsables d'atelier + 1 consultant interne
- 11 opérateurs atelier
- 1 responsable d'entrepôt
- 4 personnes à l'entrepôt (réception, préparation, expédition).

### *7.1.2.2 L'informatique*

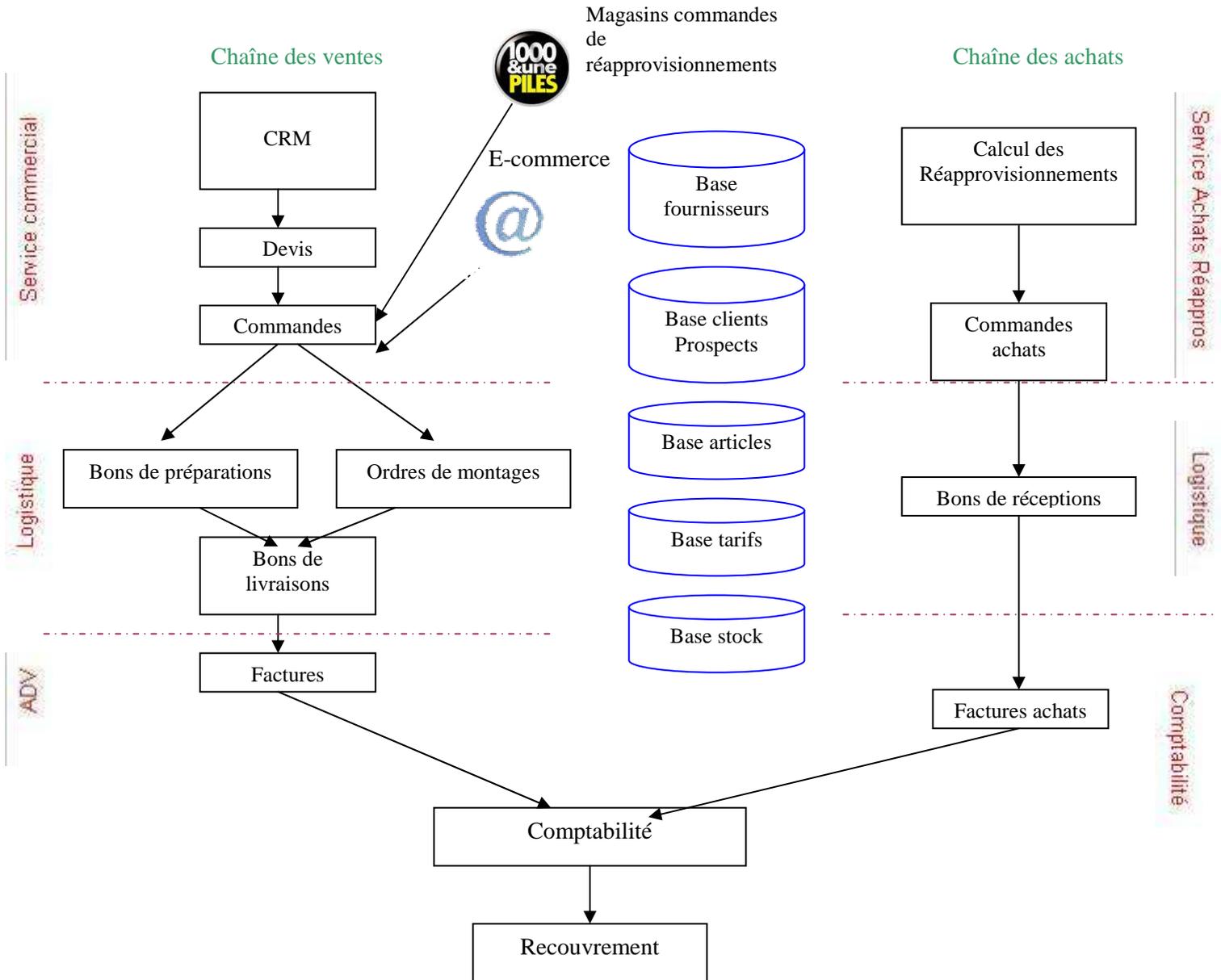
VDI Group s'est attaché, dès que les activités de la Société se sont développées et que les premières opérations de croissance externe ont été réalisées, à s'équiper d'une installation et de logiciels performants, permettant de traiter tous les flux de façon harmonisée, capable de connecter de nouveaux sites et de leur fournir les mêmes supports qu'à toutes les unités du groupe.

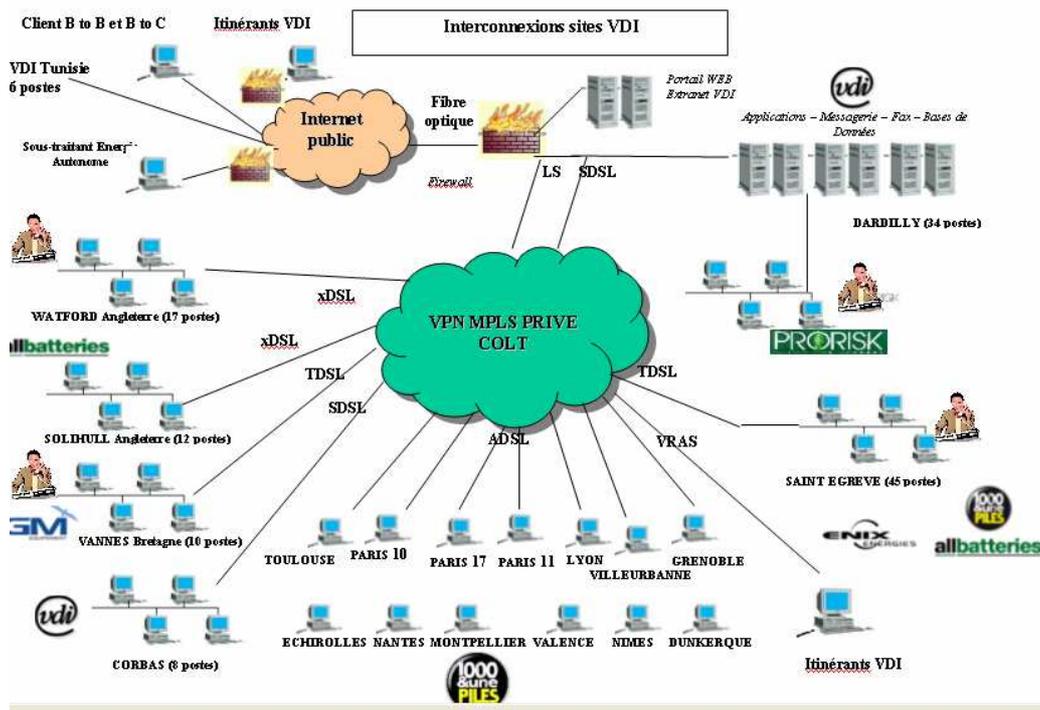
En 2000 la Société a fait l'acquisition d'un ERP qui présente les avantages suivants :

- Automatisation de toute la chaîne depuis la saisie de la commande jusqu'au règlement de la facture en passant par les achats, les préparations de commande, les expéditions,
- Aide forte à la vente : au-delà des fonctions habituelles, le télévendeur en temps réel a les quantités en stock, les délais de réapprovisionnement, les produits associés, les produits à plus forte marge, l'historique de consommation,
- Tous les sites sont gérés (plateaux de télévente, logistique, magasins, Tunisie, Grande Bretagne, Chine) et tout nouveau site peut être raccordé rapidement.

## Fonctionnel logiciels métiers VDI Group

Présentation générale de Harmonie Gescom (domaines fonctionnels) :





### 7.1.2.3 La gestion administrative

Le département gestion administrative, dirigée par le directeur financier, prend en charge toute la gestion administrative du personnel, la comptabilisation, le recouvrement, la gestion des moyens communs à l'ensemble des équipes (locaux, assurances), la gestion de la trésorerie et les relations bancaires.

all batteries dispose de son propre service administratif.

Le fonctionnement est très automatisé, avec la culture du « zéro papier », les procédures sont claires et communes aux différentes équipes.

Chaque nouvelle société acquise bénéficie rapidement des mêmes services de la direction financière et doit se conformer aux règles de fonctionnement de VDI Group.

#### Organisation

- 1 chef comptable
- 1 comptable paie / TVA
- 2 personnes pour la division Homme et Travail
- 3 personnes pour la division Energie Autonome
- 1 personne chargée du contrôle des factures pour les 2 divisions

### 7.1.3 La division Energie Autonome

Le développement du pôle Energie Autonome a pour origine l'opportunité de l'acquisition de l'entreprise 1000 & une PILES.

Cette entreprise répondait aux principales caractéristiques requises par les fondateurs de VDI Group : une activité de distribution, des produits mondiaux, des produits indispensables et non stratégiques, une organisation de la commercialisation au moins pour partie en vente à distance.

La particularité de la société 1000 & une PILES était aussi d'avoir un réseau de magasins et d'apporter des services à ses clients. Elle a été créée en 1984.

Dans sa stratégie d'un développement équilibré et international, VDI Group a eu par la suite l'opportunité de renforcer le pôle Energie Autonome par l'acquisition en 2004 de la société anglaise all batteries (créée en 1986), spécialisée en commercialisation de piles et batteries, avec une activité de réalisations de batteries et packages sur-mesure, principalement développée vers les OEM (« Original Equipment Manufacturer »).

### 7.1.3.1 Les produits

VDI Group offre, par sa division Energie Autonome, une gamme très étendue de produits :

- Des piles de toutes sortes : alcaline, zinc air, chlorure de zinc, oxyde d'argent, lithium,
- Des piles rechargeables : plomb, nickel métal hydrure, lithium,
- Tous chargeurs alimentation et adaptateurs,
- Des batteries informatiques,
- Des batteries de téléphone sans fil,
- Radios, électroportatif, jouets, vidéo,
- Eclairage : torches, projecteurs, sécurité intrinsèque



Répartition du chiffre d'affaires par type de clientèle			
	2005	2004	2003
Clients finaux	8 722 k€	7 039 k€	6 479 k€
Revendeurs	2 632 k€	2 870 k€	2 113 k€
B To C	2 877 k€	2 998 k€	2 989 k€

### 7.1.3.2 L'offre aux entreprises et professionnels («Business to Business» ou «B to B»)

Répartition du Chiffre d'affaires par activité :

- 20% OEM
- 20% Revendeurs (sous la marque ENIX ENERGIES)
- 20% B to C (nos magasins sous la marque 1000 & une PILES)
- 40% Clients finaux industrie (sous la marque all batteries)

L'offre aux entreprises et professionnels se fait actuellement par VDI Group en France et par all batteries en Grande Bretagne.

VDI Energie Autonome est concepteur et grossiste de produits consommables en énergie autonome avec un positionnement semblable à celui de Décathlon mais orienté aussi vers les industriels. Cette activité de concepteur se renforcera avec le développement de la Société prévu en Chine. Elle permet à l'heure actuelle de proposer un produit au meilleur prix ou le produit de notoriété sur le secteur d'activité concerné.

VDI Energie Autonome distingue trois départements :

- Département OEM : il étudie et fabrique des produits spécifiques pour l'industrie européenne, sous la marque all batteries,
- Industrie : ce pôle traite avec les groupes européens, le secteur industriel, les administrations, les sociétés publiques, également sous la marque all batteries,
- Revendeurs, grossistes et détaillants européens, par la vente de produits sous marque ENIX ENERGIES.

### **Département OEM**

Service de recherche, de diagnostic et de conseil, le département OEM accompagne ses clients, du pré projet à l'après vente, en passant par le cahier des charges, le prototype et la fabrication. Il dispose d'unités de réalisations en France, en Angleterre, en Tunisie et en Chine.

Professionnels de l'énergie autonome, les hommes du département OEM s'engagent à proposer des solutions sur-mesure, clé en main, en matière de piles, batteries, rechargeables et périphériques associés, chargeurs, et alimentations.

Le département OEM travaille en étroite collaboration avec des fabricants et un réseau de partenaires européens et asiatiques.

Il répond à toutes les demandes de fabrications faites sous « *private label* », et notamment de réalisation de moules, de montages sous gaine, ou de flasques..., dans des domaines aussi divers que la défense, la recherche, l'aérospatial, les télécommunications, la monétique, la domotique ou l'automatisme, l'instrumentation, le secteur médical et le secteur maritime (marchés importants au Royaume Uni).

Le département OEM maîtrise les technologies aussi diverses que : NiCd, NiMh, Cyclon (la Société est l'importateur exclusif de la technologie « Hawker » pour la France) et lithium-ion.

### **Département maintenance industrielle**

Sous la marque 1000 & une PILES, VDI Group met à la disposition de ses clients un choix extrêmement large de produits provenant des leaders industriels mondiaux de l'énergie autonome : plus de 3 500 références de piles, batteries et accumulateurs.

Les clients disposent chez VDI Group d'un interlocuteur unique spécialisé dans son activité, la possibilité de livraison multi sites, une logistique personnalisée, un tarif adapté aux besoins et le recyclage des déchets.

Aux professionnels, directeurs des achats, la Société propose la mise en place d'accords cadre pour une bonne maîtrise des coûts et un meilleur suivi des consommations de chacune des agences ou divisions du client.

#### *7.1.3.3 L'offre de proximité aux professionnels (petites entreprises) et aux particuliers*

### **Les magasins 1000 & une PILES**

VDI Group dispose actuellement d'un réseau de 14 magasins sur la France dont 7 détenus en propre et 7 magasins en franchise.

## ***Le concept***

Chaque magasin, d'une taille moyenne d'environ 75 m<sup>2</sup>, offre aux clients professionnels et particuliers :

- un vaste choix de produits :  
1500 références environ sont à disposition sur une large gamme de chargeurs et de batteries notamment dans les catégories suivantes: GSM, photos vidéos, informatique, plomb, piles boutons, piles spécifiques, accumulateurs ;
- une disponibilité des produits :  
les magasins sont approvisionnés deux fois par semaine pour les produits qui ne seraient pas immédiatement présents en magasin ;
- une garantie sur tous les produits,
- des tests pour les batteries et chargeurs des clients,
- des conseils personnalisés et des services.

Chaque magasin dispose d'un atelier sur place où un expert technicien apporte les prestations suivantes :

- des études spécifiques,
- des devis détaillés,
- des assemblages,
- le reconditionnement d'anciennes batteries des clients,
- les essais de bon fonctionnement.

De plus lorsque les produits en vente nécessitent un assemblage spécifique ou une activation avant d'être remis ou expédiés aux clients, les manipulations sont effectuées dans l'atelier de Grenoble.



## ***La politique d'achats***

Pour cette activité VDI Group développe une politique de marque et fait fabriquer les produits sous sa marque, en Asie depuis l'année 2000, et bientôt en Inde.

En particulier VDI Group fait fabriquer en Chine des piles sous marque NX. Au total, les achats en provenance d'Asie ont représenté 24% du montant des achats de la division Energie Autonome en 2005.

Pour couvrir tous les modèles de batteries VDI Group fait appel à quatre fournisseurs dont un américain et trois chinois.

Le directeur de la division Energie Autonome participe chaque année aux salons de Hong Kong et de Canton pour sélectionner des fournisseurs.

## ***Organisation de la division Energie Autonome***

La division comprend :

- Un service commercial comprenant 25 commerciaux, organisés par type de clientèle et donc par marque : dont 5 commerciaux OEM, 15 commerciaux all batteries spécialisés par secteur d'activité, 5 commerciaux revendeurs,

- Un service administration des ventes composé de quatre personnes qui assurent la réalisation des devis, la gestion des commandes et le suivi des litiges clients,
- Un service achats – marketing avec trois chefs de produits et un responsable des approvisionnements pour la passation des commandes, le suivi et l’analyse des stocks,
- Une personne au marketing,
- Atelier et ordonnancement : cinq personnes
- Deux personnes pour l’encadrement de l’activité magasins
- 21 personnes dans le réseau de magasins, à raison de 3 personnes par magasin
- 

#### *Le respect de l’environnement*

1000 & une PILES a anticipé la réglementation en matière de recyclage, en faisant depuis de nombreuses années le choix de préserver l’environnement, avec un partenaire spécialisé dans le recyclage des piles : la société RECUPYL (France).

Cette entreprise, agréée par l’arrêté préfectoral n°L98-5509, s’est vue remettre le prix de la société chimique de France en 2001. Elle détient par ailleurs le label européen de qualité environnementale.

La convention sur le recyclage de VDI Group est approuvée par le Ministère de l’Environnement, conformément à la réglementation applicable.

#### **Les avantages du recyclage :**

- stricte respect de l’environnement
- aucun tri préalable
- aucune étape thermique, donc pas d’émission nocive,
- technologie sûre et approuvée depuis de nombreuses années
- dispositif simple à mettre en place dans les entreprises.

#### **Une méthode innovante: le recyclage des piles par électrolyse**

Ce procédé hydro métallurgique, mis en place par un partenaire, s’intègre dans une démarche de développement durable : à partir de déchets, des matières premières sont produites (oxyde de manganèse et cathodes de zinc) et se substituent ainsi aux matières naturelles. Cette électrolyse est garantie sans émission de vapeur ni de fumée. En innovation constante, ce procédé prend en considération les évolutions de la chimie des piles et assure la pérennité de leur recyclage.

#### **all batteries UK**

Le nom de « all Batteries » correspond à la société britannique, filiale de VDI Group depuis 2004, mais il est utilisé aussi comme marque orientée vers les professionnels.

Le concept all batteries est né dans les années 1980 dans la région de Londres et se rapproche très fortement du concept 1000 & une PILES (hors partie magasins), à savoir une vision très précoce du monde extrêmement nomade dans lequel nous vivons actuellement (à une époque où les téléphones et ordinateurs portables n’existaient pas encore à grande échelle).

all batteries a su répondre aux besoins en énergie portative venant principalement de l’industrie de pointe (automatismes, maritime, médical, sécurité) et de l’armée anglaise (secteurs toujours en avance sur les dernières technologies, le développement de prototypes et la recherche de solutions innovantes). Ayant maintenant plus de 20 ans d’expérience sur ces marchés OEM, all batteries s’est forgée une image de qualité en Grande Bretagne et a su également évoluer fortement avec ses clients et ses partenaires pour offrir des solutions toujours plus performantes aux besoins en énergie portative : plus d’énergie, moins d’encombrement, moins de poids. all batteries s’est notamment spécialisée sur le lithium ion qui répond parfaitement à ces besoins et qui demande un savoir-faire très précis sur l’assemblage de tels éléments en raison de la densité d’énergie toujours plus importante qu’il est possible d’emmagasiner dans cette nouvelle génération de batteries (nécessité d’intégrer des circuits de protection de plus en plus complexes).

Le rapprochement avec VDI et 1000 & une PILES va permettre à all batteries de prendre une nouvelle dimension sur le marché britannique. Tout en capitalisant sur son savoir-faire et sur ses marchés de pointe, all batteries est actuellement en train de mettre en place avec VDI toutes les synergies nécessaires pour se positionner comme le leader britannique de l'énergie autonome à tous les niveaux de distribution et notamment sur :

- la distribution spécialisée avec la mise en place de nouvelles gammes de produits plus adaptées à ces marchés ;
- la maintenance avec la mise en place d'un plateau de vente, d'un catalogue et d'une informatique nécessaires pour toucher et développer une clientèle plus diversifiée et de toute taille.

### *Organisation*

Les équipes sont réparties sur 2 sites, l'un proche de Londres, à Watford, pour le siège et l'activité commerciale, l'autre proche de Birmingham, à Solihull pour le centre logistique.

La répartition des effectifs se fait comme suit : 41 personnes au total (16 à Watford et 25 à Solihull).

A Watford, le directeur de la filiale est assisté des collaborateurs suivants :

- 8 personnes pour l'équipe commerciale
- 3 comptables
- 1 acheteur
- 1 informaticien
- 2 personnes en charge des services administratifs (qualité et technique)

#### **7.1.4 La division Homme et Travail**

Une des raisons de l'intérêt de ce pôle d'activité vient de l'obligation issue d'une loi de 1996 (codifiée à l'article R 232-1-6 du Code du Travail) pour tout établissement d'avoir un équipement de premier secours.

L'activité a commencé avec la création de la société PRORISK, devenue VDI Group par la suite, le nom de PRORISK ayant été conservé en tant que marque, détenue par VDI Group.

Le développement du pôle Homme et Travail a été accéléré par l'acquisition de GM Equipement en 2000 qui vend ses produits à une clientèle de revendeurs distributeurs en France et en Europe (quasiment tous les pays excepté l'Italie et la Grande Bretagne).

La gamme de produits est plus restreinte que celle de PRORISK, les achats sont effectués en Asie.

<b>Répartition du chiffre d'affaires par type de clientèle</b>			
	2005	2004	2003
Clients finaux	3,3 M€	3,2 M€	3,2 M€
Revendeurs	1,7M€	1,8 M€	1,9 M€

Le chiffre d'affaires à l'export de la division Homme et Travail s'est élevé à 717 K€ en 2005 contre 675 K€ en 2004.

<b>Répartition du chiffre d'affaires par domaine d'intervention</b>			
	2005	2004	2003
<b>Hygiène</b>	50%	56%	62%
<b>Santé – premiers secours</b>	40%	36%	32%
<b>Sécurité -Protection</b>	10%	8%	6%

## Les produits

### **PRORISK et GM Equipement commercialisent les gammes de produits suivantes :**

Consommables de soins – Matériels de diagnostic – Premiers Secours – Hygiène – Equipements de Protection Individuelle (E.P.I.) – Vêtements à usage court – Literie jetable.



### **PRORISK**

PRORISK est une des marques de VDI Group. Elle est rattachée à la division Homme & Travail et comme toutes les autres marques, PRORISK s'appuie sur les moyens logistiques, informatiques et administratifs du groupe.

Avec plus de 3 000 références, PRORISK apporte des solutions aux responsables hygiène & sécurité, aux infirmières et médecins du travail en matière d'accidents du travail et dans l'hygiène des biens et des personnes en proposant des produits dans les domaines suivants :

#### La prévention des accidents du travail

Éviter l'accident doit être la préoccupation constante de tout responsable d'établissement. La mise à disposition d'Equipements de Protection Individuelle (EPI) tels que les chaussures, les casques, les lunettes, etc. est un élément indispensable pour atteindre cet objectif.

#### L'intervention

En cas d'accident, il est primordial de pouvoir intervenir rapidement avec du matériel adapté : trousse de secours, couverture de survie, masque de bouche à bouche, brancards.

#### Le soin des accidentés

Pour soigner les blessures légères, les produits utilisés doivent être adaptés de façon à éviter l'infection et à vite retrouver une activité normale. PRORISK propose une large gamme de pansements, nettoyants, produits adaptés à chaque type de blessures : entorses, coups, piqûres d'insectes.

### La fourniture des cabinets médicaux (en entreprises essentiellement)

Une large gamme d'équipement médical : mobilier, draps d'examen, gants à usage unique pour les médecins et les infirmières, ainsi que tous les produits de diagnostic à la pointe comme les stéthoscopes, les tensiomètres, les otoscopes.

### L'hygiène des biens et des personnes

PRORISK propose des vêtements à usage court (gants latex, charlottes, masques, etc.) qui permettent d'être en conformité avec les normes d'hygiène propres à certaines activités, ainsi que des produits pour la désinfection notamment des instruments et des matériels, des draps d'examen, des essuie-mains et des produits d'hygiène des biens comme la literie jetable (draps, alèses, taies d'oreiller) pour l'hôtellerie de plein air (camping, hôtellerie de tourisme), les centres d'hébergement, les ambulances et les pompiers.

### **GM Equipement**

La société GM Equipement, acquise en 2000, existait depuis 1994. La société a été fusionnée avec VDI Group ; le nom continue à être utilisée comme marque orientée vers la clientèle de revendeurs.

Les produits vendus sous marque GM Equipement peuvent être regroupés sous trois gammes de produits :

- 1/ les vêtements à usage court pour l'agroalimentaire, la restauration, l'industrie et le médical : gants, sur chaussures, charlottes, blouses, combinaisons, toques, calots en non tissé
- 2/ les matériels de premier secours : couvertures de survie, trousse de secours et leur contenu (compresse, pansements, ciseaux)
- 3/ les consommables pour l'esthétique et la coiffure dont notamment des peignoirs, des kimonos, tabliers et des serviettes.

GM Equipement est maintenant une des marques de VDI Group. Elle est rattachée aussi à la division Homme & Travail et comme toutes les autres marques du groupe, GM Equipement s'appuie sur les moyens logistiques, informatiques et administratifs du groupe.

GM Equipement vend exclusivement aux revendeurs.

GM Equipement assure une disponibilité permanente des articles

- Plus de 800 références en stock,
- Livraison en 24 – 48 h sur toute la France,
- Livraison en 72 h sur l'Europe.

### *La méthode commerciale*

La vente à distance, par appels téléphoniques est adaptée aux produits de la division Homme et Travail. Les produits ne nécessitent généralement pas de démonstration. Il s'agit de consommables que les clients utilisent déjà.

La Société est présente sur les salons qui la concernent en Europe : un an sur deux, en novembre au salon Expo Protection à Paris et « A+A » à Düsseldorf.

La vente par Internet est encore peu répandue mais fait partie des projets de développement vers les professions libérales. Elle nécessite d'adapter la gamme de produits.

### *La politique d'achats*

Pour les achats de produits, VDI Group cherche systématiquement à avoir au moins deux fournisseurs d'un produit donné.

Les achats sont principalement effectués en Asie, à hauteur de 63% des achats totaux de la division Homme et Travail. Les produits proviennent essentiellement d'Indonésie et de Chine, Indonésie surtout pour ce qui est à base de papier, Chine pour ce qui concerne les produits en non tissé. Pour le matériel de premier secours, la Société a deux fournisseurs principaux en Chine, l'un à Shanghai, l'autre à Canton. Les gants en latex proviennent de Malaisie.

VDI Group fait préparer la plupart des produits sous ses marques et s'approvisionne aussi auprès d'un fabricant européen, MOLDEX, pour les EPI, les produits à base de ouate et les matériels de diagnostic médical.

Les délais d'approvisionnement en Asie sont en moyenne de trois mois entre le moment où la commande est confirmée par VDI Group au fabricant et la réception de la marchandise, pour la production, le transport et le passage en douane. Jusqu'en 2005 les marchandises étaient acheminées via le port de Marseille mais suite à la récurrence des mouvements sociaux, VDI Group a mis en place un acheminement via le port du Havre.

#### *Le respect des normes*

La Société s'assure que les produits nécessitant le marquage « CE » répondent bien aux exigences légales et réglementaires.

Pour certains produits qui exigent des normes spécifiques, VDI Group se charge d'obtenir la norme correspondante. Par exemple la literie jetable doit être reconnue comme « non inflammable » ; des tests sont donc nécessaires ; VDI Group les fait passer dans des laboratoires français.

Les principales normes qui s'appliquent aux produits de PRORISK sont les suivantes :

Risques mécaniques – norme EN 388  
Risques chimiques – norme EN 374-3  
Risques thermiques chaleur et feu – norme EN 407  
Risques micro-organismes – norme EN 374-2  
Risques par le froid – norme EN 511

Les certificats correspondants doivent être obtenus par les fabricants.

#### *Organisation de la division Homme et Travail*

La division comprend :

- Un service commercial comprenant 20 commerciaux, organisés par clientèle et donc par marque, dont 5 commerciaux GM Equipement et 15 commerciaux PRORISK spécialisés par secteur d'activité des clients.
- Un service d'administration des ventes composé de deux personnes qui assurent la réalisation des devis, la gestion des commandes et le suivi des litiges clients,
- Un service achats – marketing avec deux chefs de produits (un chef de produit santé et premier secours et un chef de produits literie et vêtements à usage court) et un responsable des approvisionnements pour la passation des commandes, le suivi et l'analyse des stocks.

La division Homme et Travail se renforce en 2006 avec les acquisitions réalisées en mai.

## FRANCE OUATE INDUSTRIE

Chiffres clés au 31 décembre 2005 :

En K€	FRANCE OUATE INDUSTRIE	DOM HYGIENE INDUSTRIE (15 mois)	HYGIENE MEDICALE SERVICE
Chiffre d'affaires	8 248	2 180	364
Résultat d'exploitation	1 265	334	6
Résultat financier	54	-3	-1
Résultat courant	1 319	331	4
Résultat exceptionnel	-76	-56	-1
Résultat net	797	197	2
Immobilisations nettes	914	98	2
Actif circulant	6 724	1 460	237
Capitaux propres	2 636	705	-309
Dette financière nette	-2 005	36	209

### FRANCE OUATE INDUSTRIE

FRANCE OUATE INDUSTRIE a été créée en 1978 sous la forme de SARL, dans le département des Alpes Maritimes, notamment par M. Patrick SEBBAN, qui avait fait ses débuts professionnels comme commercial chez Colgate Palmolive.

L'objet de la société était la commercialisation de produits à base de ouate de cellulose, ainsi que des produits d'entretien.

La société s'est installée en zone industrielle à Carros dans des locaux loués à la SCI SE.RO.PA. détenus par M. et Mme SEBBAN, propriétaire du terrain et des bâtiments.

FRANCE OUATE INDUSTRIE s'est fortement développée en assurant la commercialisation et les livraisons de produits sur la totalité de la France métropolitaine. Cependant à la fin des années 1990 une crise de croissance a conduit la société à déposer le bilan en février 1999.

Le redressement judiciaire a pu aboutir à la mise en place le 22 mai 2000 d'un plan de continuation prévoyant le remboursement des dettes de la société sur 9 ans avec la première année de différé. Le plan de continuation en cours a été parfaitement exécuté jusqu'à ce jour. Le tribunal du commerce de Grasse a autorisé VDI Group le 10 mai 2006 à se substituer à M. SEBBAN pour l'exécution du plan.

Grâce aux mesures prises et au dynamisme de son fondateur, la société a dégagé, dès la première année, un résultat d'exploitation positif.

### Approvisionnements

Le papier représente environ 65% des approvisionnements.

Actuellement l'essentiel des approvisionnements en papier provient d'Italie et notamment de Lucca, ville qui regroupe des entreprises de transformation de papier.

Pour les produits d'entretien FRANCE OUATE INDUSTRIE se fournit en France et pour le « jetable » (masques par exemple), elle se fournit auprès de revendeurs, parfois en Asie.

### Répartition du chiffre d'affaires

Produits papier (toutes sortes de rouleaux)	65%
Sacs plastique / sacs poubelle	15%
Produits d'entretien	10%

## Répartition de la clientèle

Collectivités et administrations	60%
Secteur médical	35%
Divers	5%

La clientèle est très diversifiée (environ 8 000 clients actifs). Le client le plus important représente 100 K€ (groupe de maisons de retraite).

La société a un réseau commercial de 3 agences dont la couverture s'étend sur 300 km environ. Chaque agence est composée d'environ 10 commerciaux. La plus importante (environ 50% du chiffre d'affaires) est celle de Paris, située en région parisienne, une autre est installée à Carros (proche de Nice) et la 3<sup>ème</sup> à Arras.

L'effectif global est de 49 personnes dont 40 commerciaux, deux personnes à la comptabilité, 2 personnes au recouvrement et 4 magasiniers.

Les locaux utilisés par la société à Carros comportent 350 m<sup>2</sup> de bureaux et un entrepôt de 2 000m<sup>2</sup>. Ils sont loués à la SCI de M. SEBBAN pour un loyer mensuel de 9 000 € hors taxes. Les agences de Paris et Arras occupent respectivement une surface de 250 m<sup>2</sup> et 200 m<sup>2</sup>.

### *DOM HYGIENE INDUSTRIE*

Cette société, créée en 1990, et employant environ 10 personnes, commercialise les mêmes produits, principalement à base de ouate de cellulose, pour une clientèle de l'île de La Réunion. Elle assure aussi la transformation du papier avec une machine rachetée à FRANCE OUATE INDUSTRIE. Les clients sont principalement les administrations, les collectivités et le secteur médical.

### *HYGIENE MEDICALE SERVICE*

Assure la commercialisation des mêmes produits que FRANCE OUATE INDUSTRIE notamment pour les départements des DOM-TOM.

La société s'est installée en zone industrielle à Carros dans des locaux loués à la SCI SE. RO. PA. détenus par M. et Mme SEBBAN, propriétaire du terrain et des bâtiments.

Cependant à la fin des années 1990 une crise de croissance a conduit la société à déposer le bilan en février 1999.

Le redressement judiciaire a pu aboutir à la mise en place le 22 mai 2000 d'un plan de continuation prévoyant le remboursement des dettes de la société sur 9 ans avec la première année de différé. Le plan de continuation en cours a été parfaitement exécuté jusqu'à ce jour. Le tribunal du commerce de Grasse a autorisé VDI Group le 10 mai 2006 à se substituer à M. SEBBAN pour l'exécution du plan.

Grâce aux mesures prises et au dynamisme de son fondateur, la société a dégagé, dès la première année, un résultat d'exploitation positif.

## **7.1.5 Les facteurs clés du succès de VDI Group**

### **Les produits**

- Des marques propres à VDI Group
- Des achats au meilleur rapport qualité /prix
- La qualité des produits.
- Une profondeur de gamme (3 500 références en Energie Autonome et 3 000 en Homme et Travail)

## Les services

- Le « sur-mesure » (capacité à réaliser des produits spécifiques en petites, moyennes ou grandes séries)
- La logistique (livraison France en 24/48 heures, Europe en 48/72 heures)
- Le recyclage

## L'organisation commerciale

- L'organisation commerciale des divisions de VDI Group, basée sur des principes de vente active et un support informatique performant, vise la plus grande efficacité.
- Les clients choisissent le canal de distribution qui leur convient le mieux pour acheter les produits de VDI Group : plateau de télévente, WEB, magasins spécialisés, vendeur terrain, revendeur.

## La logistique

VDI Group a rapidement dédié des moyens importants pour mettre en place des outils performants en matière de logistique, d'informatique et de gestion administrative. Ces outils permettent de répondre aux besoins des clients avec efficacité. Ils constituent un support indispensable à la bonne intégration des sociétés nouvellement acquises.

## Le marché

- Un potentiel élevé :  
Pour l'énergie autonome, les clients sont de plus en plus « nomades » et les fabricants délaissent la distribution car ils sont obligés d'investir de plus en plus en Recherche & Développement pour accompagner les évolutions technologiques.  
Pour les produits de la division Homme et Travail, l'application de plus en plus stricte de la loi sont favorables à son développement.
- Un marché concurrentiel atomisé qui offre des opportunités de croissance externe.

### 7.2 Les principaux marchés

#### 7.2.1 *Des marchés communs*

Les deux divisions actuelles, Homme et Travail et Energie Autonome, visent les entreprises et établissements des mêmes secteurs d'activités. Tous les secteurs suivants sont concernés :

- Industrie
- Police
- Armée
- Pompiers
- Administration
- Entreprises publiques : électricité, gaz, eau
- Santé
- Construction
- Electriciens
- Maintenance
- Transport & Logistique
- Sécurité
- Télécommunications
- Loisirs
- Chimie & Pétrochimie

Bien que les divisions de VDI Group aient des interlocuteurs en général différents dans les entreprises et les établissements qu'elles visent, la Société considère que des synergies existent déjà et pourront

être développées entre les équipes commerciales des deux divisions par la qualification des fichiers pour l'autre division.

### **7.2.2 Des spécificités par gammes de produits et types de clientèle**

#### **Le marché de la division Homme et Travail**

Dans le domaine de la lutte contre les accidents du travail, PRORISK intervient dans l'ensemble des sites à risques des grands groupes, des PME/PMI, des administrations et des collectivités, auprès des responsables hygiène et sécurité, des infirmières et médecins du travail.

Les principaux secteurs d'activité concernés sont le BTP, l'industrie, les activités de maintenance, le transport, la logistique, la grande distribution, le traitement de l'eau, le traitement des déchets, la transformation des matières premières, l'accueil du public, les écoles, les pompiers.

Dans le domaine de l'hygiène, PRORISK intervient dans toutes les activités qui doivent respecter des normes spécifiques d'hygiène, auprès des responsables qualités, des responsables de production, et des chefs de services.

Les principaux secteurs d'activité concernés sont l'industrie agroalimentaire, pharmaceutique, cosmétique, informatique, le secteur médical, paramédical et la restauration.

La division Homme et Travail compte entre 9 et 10 000 clients qui ont déjà commandé et environ 4 000 clients actifs (qui ont commandé dans les 12 derniers mois).

La cible principale est les entreprises qui ont plus de 50 salariés, nombre de salariés à partir duquel le Comité CHSCT est obligatoire.

Le réseau de distributeurs de GM Equipement concerne les pays suivants :

Espagne, Portugal, Grèce, Allemagne, Belgique, Luxembourg, Pays-Bas, Danemark, Italie, Irlande, Autriche, Grande Bretagne, Pologne et Lituanie.

Par ailleurs la Société a quelques distributeurs en Afrique qui font quelques commandes ponctuelles mais ne représentent pas un chiffre très significatif : Burkina Faso, Sénégal.

Enfin la Société réalise une partie de son chiffre d'affaires avec les DOM-TOM non considéré comme de l'export, même si pour l'administration française cela en est.

Le chiffre d'affaires export représente environ 30% du chiffre d'affaires réalisé avec les revendeurs.

VDI Group estime que le marché de la sécurité de l'homme au travail connaît une croissance moyenne annuelle de l'ordre de 2 à 3%.

Pour les produits liés à l'hygiène, la literie et les articles à usage court, la Société estime que la croissance moyenne annuelle est de l'ordre de 10% en volume et entre 3 et 4% en prix.

C'est dans le domaine du « premier secours » que la Société se développe le plus fortement.

La concurrence est très diversifiée. Pour les équipements de protection individuelle (EPI), la Société estime à environ 300 le nombre de concurrents dont quelques sociétés de taille importante comme ABRIUM, FRANCE SECURITE, RG, DESCOURS ET CABAUD.

Dans les domaines de la santé et des premiers secours, le nombre de concurrents est plus restreint (5 à 6 concurrents), VDI Group s'estimant en 2<sup>ème</sup> position.

#### **Le marché de la Division Energie Autonome**

L'énergie est un enjeu mondial. Mais dans un monde moderne, où la communication et l'information prennent une part très importante avec des hommes de plus en plus nomades, l'énergie embarquée

est dans tous les équipements nomades professionnels et grand public : téléphones mobiles, ordinateurs portables, lecteurs audiovisuels, caméscopes, appareils photo, consoles, jouets)

### 7.3 Des partenariats : un réseau de franchisés à développer

La division Energie Autonome de VDI Group dispose d'un réseau de 7 magasins en franchise sous la marque 1000 & une PILES qu'elle souhaite développer, s'appuyant sur le potentiel du marché et sur les expériences concluantes menées dans d'autres pays comme les Etats-Unis (BATTERIES PLUS) ou l'Allemagne (AKKUFIT).

D'une surface moyenne de 75 m<sup>2</sup>, le magasin se situe toujours dans une zone de chalandise d'environ 100 000 habitants. Le magasin s'articule autour de deux espaces faciles à identifier : la zone de vente libre service et la zone de produits techniques qui comprend un atelier.

Le mobilier et la décoration, conformes à la charte définie par VDI Group pour 1000 & une PILES, permettent une mise en avant claire des gammes de produits classées par application.

Depuis 1984, 1000 & une PILES a acquis une grande expérience de toutes les composantes du métier de la distribution spécialisée en énergie autonome : elle s'approvisionne auprès des plus grands fabricants et peut ainsi offrir des gammes de produits extrêmement larges. Les contacts avec les partenaires sont réguliers, la veille technologique est assurée sur les marchés internationaux.

Les relations entre l'enseigne et les franchisés reposent sur un partenariat équilibré et performant :

- 1000 & une PILES assure l'assistance commerciale et technique,
- son partenaire assure l'exploitation du magasin dans le respect des normes de qualité de l'enseigne.

VDI Group apporte à ses franchisés une centrale de référencement, une logistique dédiée, un service marketing, une assistance technique.

De plus des commissions thématiques sont mises en place pour échanger et valider de nouveaux projets, et des réunions centrées sur le partage d'expériences se tiennent tout au long de l'année.

Les contrats de franchise mis en place prévoient des conditions classiques en matière de franchise.

### 7.4 Evénements exceptionnels

Néant.

### 7.5 Dépendance de la Société à l'égard de brevets, licences, contrats industriels, commerciaux, financiers, nouveaux procédés de fabrication

Se reporter au chapitre 12 du présent document.

### 7.6 Eléments sur lesquels sont fondées les déclarations sur la position concurrentielle de la Société

Néant.

## 8 ORGANIGRAMME

### 8.1 Composition du groupe

A la date du présent document, VDI Group est composé des sociétés suivantes :

**all batteries** : société au capital de 100 000 £, est détenue à 100% par VDI Group depuis son acquisition le 14 mai 2004. Le siège social est situé à Dwight road, Tolpits lane, Watford, WD 18 9SB,

a été acquise par VDI Group le 14 mai 2004.

all batteries détient 100% de POWER TRADE, société tunisienne, 1 rue du Bois – ZI Ksar Saïd – 2086 Tunis créée en 2005 qui n'a pas encore d'activité significative.

**FRANCE OUATE INDUSTRIE** : société anonyme au capital de 912 000 €, dont le siège social est situé 1<sup>ère</sup> avenue, 15<sup>ème</sup> rue, 06 517 Carros Cedex 1 et immatriculée au RCS de Grasse sous le numéro 312 773 385 est détenue à 100% par VDI Group.

**DOM HYGIENE INDUSTRIE** : SAS au capital de 80 000 €, ayant son siège social 3, rue des Dalhias, zone industrielle n°2 – Bras Fusil, 97 470 Saint Benoît, La Réunion, et immatriculée au RCS de Saint Denis sous le numéro 379 135 171, détenue également à 90% par VDI Group et 10% par FRANCE OUATE INDUSTRIE.

**HYGIENE MEDICALE SERVICE** : société à responsabilité limitée, au capital de 15 245 €, ayant son siège social 1<sup>ère</sup> avenue, 15<sup>ème</sup> rue, 06 517 Carros Cedex 1, et immatriculée au RCS de Grasse sous le numéro 382 994 903, détenue à 90% par VDI Group et 10% par FRANCE OUATE INDUSTRIE.

## 8.2 Filiales de la Société

Au 31 décembre 2005 VDI Group avait une filiale, all batteries :

*Sur la base des comptes au 31/12/2005, en €*

Nom	all batteries
Domaine activité	Energie Autonome
% capital détenu par la Société	100%
Capital social	145 921
Réserves	894 325
Résultat net (exercice de 16 mois)	385 719
Valeur d'inventaire	3 019 189
Montant restant du sur les actions	0
Dividende reçu au titre de 2005	255 624
Dettes dues à VDI Group	321 494
Dettes dues par VDI Group	80 930

Suite aux acquisitions réalisées le 15 mai 2006, VDI Group a maintenant les autres filiales suivantes :

*Sur la base des comptes au 31/12/2005, en €*

Nom	FRANCE OUATE INDUSTRIE
Domaine activité	Homme et Travail
% capital détenu par la Société	100%
Capital social	912 000
Réserves	927 589
Résultat net	796 520
Valeur d'inventaire	
Montant restant du sur les actions	
Dividende reçu au titre de 2005	
Dettes dues à VDI Group	0
Dettes dues par VDI Group	0

*Sur la base des comptes au 31/12/2005, en €*

Nom	<b>DOM HYGIENE INDUSTRIE</b>
Domaine activité	Homme et Travail
% capital détenu par la Société	100%
Capital social	80 000
Réserves	428 323
Résultat net	196 557
Valeur d'inventaire	
Montant restant du sur les actions	
Dividende reçu au titre de 2005	
Dettes dues à VDI Group	0
Dettes dues par VDI Group	0

*Sur la base des comptes au 31/12/2005, en €*

Nom	<b>HYGIENE MEDICALE SERVICE</b>
Domaine activité	Homme et Travail
% capital détenu par la Société	100%
Capital social	15 245
Réserves	-326 315
Résultat net	1 847
Valeur d'inventaire	
Montant restant du sur les actions	
Dividende reçu au titre de 2005	0
Dettes dues à VDI Group	0
Dettes dues par VDI Group	0

## **9 PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS**

### 9.1 Immobilisations corporelles, locaux

Les locaux utilisés par les différentes filiales de la Société sont occupés au titre de baux commerciaux. Les locaux de l'entrepôt logistique à Corbas font l'objet d'un bail commercial conclu avec la SCI CORBAS 2. Le loyer payé par la Société VDI Group à la SCI au titre de l'occupation commerciale de l'entrepôt a fait l'objet d'une attestation d'un expert indépendant précisant que le loyer payé s'inscrit dans les prix de marché actuel. Cette attestation est présentée dans le chapitre 23 du présent document.

SITE	Destination	Type bail	Début	Fin 1ère période	Fin 2ème période	Fin 3ème période	Surface	Charges loyer 2005
<b>DARDILLY</b>	Siège social Centre télévente	3/6/9	09/03/2001	08/03/2004	<b>08/03/2007</b>	08/03/2010	640 m²	70 387,53
<b>VANNES</b>	Centre télévente	3 ans	23/08/2004	<b>22/08/2007</b>			88 m²	9 650,12
<b>SAINT EGREVE</b>	Centre télévente Magasin	3/6/9	14/01/2003	13/01/2006	<b>13/01/2009</b>	13/01/2012	640 m²	38 436,42
<b>SAINT EGREVE</b>	Atelier	3/6/9	01/10/2000	30/09/2003	<b>30/09/2006</b>	30/09/2009	190 m²	5 775,01
<b>LYON</b>	Magasin	3/6/9	25/03/1997	24/03/2000	24/03/2003	<b>24/03/2006</b>	100 m²	8 001,24
<b>PARIS 10</b>	Magasin	3/6/9	01/03/1999	28/02/2002	28/02/2005	<b>28/02/2008</b>	110 m²	10 505,64
<b>PARIS 11</b>	Magasin	3/6/9	01/08/1996	31/07/2008	31/07/2011	<b>31/07/2014</b>	80 m²	12 883,84
<b>PARIS 17</b>	Magasin	3/6/9	01/04/1997	31/03/2000	31/03/2003	<b>31/03/2006</b>	70 m²	12 045,00
<b>TOULOUSE</b>	Magasin	3/6/9	01/07/1998	30/06/2001	30/06/2004	<b>30/06/2007</b>	80 m²	5 686,84
<b>VILLEURBANNE</b>	Magasin	3/6/9	01/07/2001	30/06/2004	<b>30/06/2007</b>	30/06/2010	74 m²	9 239,38
<b>CORBAS</b>	Logistique	3/6/9	01/07/2001	30/06/2004	<b>30/06/2007</b>	30/06/2010	2 600 m²	164 492,00
<b>TUNIS</b>	Appartement	Annuel	22/08/2005	22/08/2006				2 442,25
<b>Total</b>								<b>349 545,27 €</b>

Les informations relatives aux locaux loués par la filiale all batteries sont présentées ci-après :

Location	Occupation	Type of lease	Start	1st break option	Notice	Size	Break option before	Cost for 2005 in £
<b>WATFORD</b>	Head Office Sales & Admin	5 year lease	10/06/2005	10/06/2008	6 months	231 m2	09/01/2008	32 000,00
<b>SOLIHULL</b>	Sales, Production & Logistics	3 year licence	01/11/2004	any time	1 month	297 m2	any time	24 109,92
<b>LONDON</b>	Flat	1 year lease	09/07/2005	any time after 16/01/2006	2 months	2 bedrooms	any time	23 400,00
<b>Total :</b>								<b>79 509,92</b>

## 9.2 Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation faite par la Société de ses immobilisations corporelles

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de question environnementale pouvant influencer l'utilisation par la Société de ses immobilisations corporelles.

## 10 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

Les commentaires et analyses ci-dessous se fondent sur les informations financières extraites des comptes consolidés de VDI Group établis conformément aux principes comptables français au 31 décembre 2005 et des comptes sociaux au 31 décembre 2004 et 2003.

Le lecteur est invité à lire la présentation suivante au regard de l'ensemble de l'Offering Circular notamment en tenant compte des informations exposées dans le chapitre 5 Facteurs de risques.

	31/12/2005	31/12/2004	31/12/2003	Variation	Variation
	consolidé	consolidé	social	2005/2004	2004/2003
Chiffre d'affaires	25 001	21 859	16 753	14%	30%
Résultat d'exploitation	1 405	908	335	55%	171%
Résultat financier	-255	-223	-157	14%	42%
Résultat courant	1 150	685	177	68%	287%
Résultat exceptionnel	-8	-25	73	68%	-134%
Résultat net	520	150	250	247%	-40%
<i>Marge d'exploitation</i>	5,62%	4,15%	2,00%		
<i>Marge nette</i>	2,08%	0,69%	1,49%		

### ***Chiffre d'affaires***

Depuis la création de la Société en 1996 le chiffre d'affaires de l'ensemble VDI Group a évolué fortement du fait de la croissance organique et d'une politique active de croissances externes.

Au 31 décembre 2005 le chiffre d'affaires consolidé s'est établi à 25 001 K€ contre 21 859 K€ au 31 décembre 2004, soit une progression de 14% (la filiale all batteries ayant été acquise en mai 2004 est consolidée sur 8 mois).

La progression du chiffre d'affaires entre le 31 décembre 2003 et le 31 décembre 2004 a atteint 30%.

La part de chiffre d'affaires à l'export au 31 décembre 2005 était de 31,6% pour un montant de 7 889 K€ contre 5 661 K€ au 31 décembre 2004. Sur ces montants la part export de la société VDI Group a été respectivement de 2 251 K€ et 1 687 K€ soit une progression de 33%.

La majeure partie du chiffre d'affaires à l'export correspond à l'activité de all batteries en Grande Bretagne.

### ***Autres produits d'exploitation***

Les autres produits d'exploitation sont peu significatifs et comportent les redevances perçues de la part des franchisés.

### ***Charges d'exploitation***

Les charges d'exploitation ont connu sur les exercices 2003, 2004 et 2005 une évolution globale nettement moindre que celle du chiffre d'affaires. La progression par année a été respectivement de 5,1%, 27,1% et 12,6%.

Le poste le plus important est constitué par les achats consommés qui atteignent 12 910 K€ à fin 2005 contre 11 617 K€ fin 2004.

Pour la société VDI Group, les achats de marchandises sont passés de 9 134 K€ en 2003 à 9 074 K€ en 2004 à 10 249 K€ en 2005. L'année 2005 a été marquée par la volonté de la Société d'augmenter ses stocks de façon à obtenir de meilleures conditions de prix et à sécuriser les délais de livraison aux

clients. Ainsi le montant net des stocks de la société VDI Group était de 3 636 K€ au 31 décembre 2005 contre 2 867 K€ au 31 décembre 2004.

Les charges de personnel sont relativement contenues. Elles se sont établies à 5 533 K€ au 31 décembre 2005 contre 4 924 K€ au 31 décembre 2004 et 3 823 K€ au 31 décembre 2003, soit des progressions respectivement de 12% et de 29%. Ces progressions résultent principalement de l'effet de l'acquisition de all batteries en mai 2004, les effectifs moyens étant passés de 124 personnes chez VDI Group en 2003 à 165 en 2004 et 170 en 2005.

Les autres charges externes étaient de 4 740 K€ au 31 décembre 2005 contre 4 096 K€ au 31 décembre 2004 et 3 589 K€ au 31 décembre 2003. Elles comportent principalement les coûts de transports sur lesquels la Société est vigilante.

Les dotations aux amortissements et provisions sont principalement constituées des dotations sur immobilisations. Les dotations aux provisions pour dépréciation des créances clients ont représenté 97 K€ en 2005 contre 63 K€ en 2004 et 38 K€ en 2003.

### ***Résultat d'exploitation***

Sur la période examinée de 2003 à 2005, le résultat d'exploitation a été multiplié par 4. Il était de 335 K€ en 2003, de 908 K€ en 2004 et il a atteint 1 405 K€ au 31 décembre 2005.

### ***Résultat financier***

Le résultat financier s'est élevé à -255 K€ à fin 2005 contre -223 K€ sur l'exercice 2004 et -157 K€ sur l'exercice 2003.

Les produits financiers proviennent principalement de gains de change, contrebalancés par des pertes de change. Sur les trois derniers exercices le solde financier au titre du change est généralement négatif (de 25 K€ en 2005 et 26 K€ en 2004), mais de façon très limitée.

Détail des gains et pertes de change :

	2005	2004
Gains de change	41 956	48 760
Pertes de change	66 544	74 521
Solde au titre du change	- 24 588	- 25 761

Les intérêts et charges financières, de 253 K€ en 2005, 228 K€ en 2004 et 198 K€ sont essentiellement supportés par la société VDI Group et sont liés aux emprunts contractés pour le financement des acquisitions réalisées par la Société. En 2005, une partie des intérêts est due aussi au financement du besoin en fonds de roulement, notamment pour l'augmentation des stocks.

### ***Résultat exceptionnel***

Le résultat exceptionnel s'est élevé à - 8 K€ au 31 décembre 2005 contre -25 K€ au 31 décembre 2004 et 73 K€ au 31 décembre 2003. Il provient pour 2005 de la cession de mobilier de magasin, de l'interruption d'un contrat de sauvegarde externe informatique pour 2004 et de la cession d'un magasin pour 2003.

### ***Résultat net***

Les impôts sur les résultats ont atteint 329 K€ au titre de l'exercice 2005 contre 273 K€ sur l'exercice 2004. VDI Group n'a pas supporté d'impôt sur les résultats sur l'exercice 2003, du fait d'un report déficitaire.

La participation des salariés concerne la société VDI Group, en France. Elle a représenté 47 K€ en 2004 et 58 K€ en 2005.

Après impôts sur les résultats et participation, le résultat net s'est établi en très forte progression au 31 décembre 2005, 520 K€ contre 150 K€ sur l'exercice 2004 et 250 K€ au 31 décembre 2003.

## 11 TRESORERIE ET CAPITAUX

### 11.1 Capitaux propres de la Société

Le tableau de variation des capitaux propres, sur une base consolidée entre les exercices 2004 et 2005 se présente comme suit :

	Capital	Primes	Réserves	Résultat de l'exercice	Ecart de conversion	Total Capitaux propres
Situation au 31/12/2004	2 210 510	1 672 332	(915 692)	149 876	(43 556)	3 073 470
Affectation du résultat N-1			149 876	(149 876)		
Résultat de l'exercice				520 391		
Retraitement solde charges à répartir			(43 106)			
Autres mouvements			7 554		30 215	
Situation au 31/12/2005	2 210 510	1 672 332	(801 368)	520 391	(13 341)	3 588 524

L'évolution des capitaux propres de VDI Group a bénéficié des résultats dégagés par l'activité. Ainsi les capitaux propres ont été portés de 3 073 K€ au 31 décembre 2004 à 3 588 K€ au 31 décembre 2005.

Aucune augmentation de capital en numéraire ou par apport d'actif n'a été réalisée au cours de la période d'observation.

### 11.2 Commentaires sur les flux de trésorerie

	en K€	31/12/2005
Flux de trésorerie généré par l'activité		431
Flux de trésorerie lié aux opérations d'investissements		-397
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement		-651
Variation de la trésorerie		- 631
Trésorerie à l'ouverture		-2 328
Trésorerie à la clôture		- 2 958

Au cours de l'exercice 2005, les flux de trésorerie d'exploitation sont constitués d'un résultat net de 520 K€, d'une marge brute d'autofinancement de 932 K€ et d'une variation du besoin en fonds de roulement de 501 K€. Il en résulte un flux de trésorerie généré par l'activité de 431 K€.

Les flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement comprennent une acquisition d'immobilisations pour 405 K€ et une cession d'immobilisation pour 8 K€.

Les flux de trésorerie liés aux opérations de financement correspondent aux remboursements d'emprunts à hauteur de 651 K€.

Le groupe VDI bénéficie d'autorisations de découvert court terme pour un montant total de 4 167 K€. Dans le cadre de l'activité de la Société, ces autorisations sont nécessaires pour permettre le financement des stocks et le différentiel entre le crédit client et le crédit fournisseurs. La progression des volumes d'achats sur l'Asie a impacté le crédit fournisseur qui s'est réduit de 10 jours (61 jours à

fin 2005 et 71 jours à fin 2004). Le volume des stocks a également progressé de 816 K€ (dans le but d'apporter un meilleur taux de service aux clients et d'éviter un maximum de rupture).

L'utilisation effective de ces autorisations au 31/12/2005 s'est élevée à 2 921 K€.

Sur le début de l'année 2006, l'évolution de ces utilisations a été la suivante :

31/01/2006 : 2 709 K€

28/02/2006 : 2 852 K€

31/03/2006 : 2 542 K€

30/09/2006 2890 K€

L'augmentation de l'utilisation au 30 septembre s'explique par un montant de charges exceptionnelles d'environ 500 k€ qui intègrent les frais d'acquisition de France Ouate Industrie et les frais d'introduction en bourse

### 11.3 Restrictions éventuelles à l'utilisation des capitaux

Il n'existe aucune restriction portant sur l'utilisation de ses capitaux par la Société.

### 11.4 Sources de financement attendues, nécessaires pour honorer les engagements

Se reporter au paragraphe 6.2.2 du présent document.

## 12 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

La Société n'a pas vocation à investir dans la Recherche & Développement. Cependant dans le cadre de son activité de service, elle peut être amenée à réaliser des développements susceptibles de faire l'objet d'un brevet.

En ce sens un brevet a été déposé le 02/12/2005 en France concernant un accumulateur d'énergie électrique.

La Société estime ne pas être en état de dépendance vis à vis de brevets ou licences qui seraient détenus par des tiers.

## 13 INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

### 13.1 Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice

Depuis la fin du dernier exercice la Société n'a pas constaté de tendance sensiblement différente ayant affecté les ventes, les stocks, les coûts et les prix de vente.

L'événement marquant pour VDI Group sur les premiers mois de l'exercice 2006 est la finalisation des acquisitions de sociétés spécialisées dans la vente de produits en ouate de cellulose et de produits d'entretien (chiffre d'affaires cumulé 2005 supérieur à 10 M€). Ces acquisitions viennent renforcer la division Homme et Travail et sont complémentaires aux activités de la division (se reporter aux paragraphes 5.2.2 et 6.1.4 du présent document).

### 13.2 Tendances connues, incertitudes, demandes, engagements ou événements raisonnablement susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives de la Société pour l'exercice en cours

Néant

## 14 PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE

La Société n'entend pas faire de prévision ou d'estimation de bénéfice.

## **15 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE**

### 15.1 Composition

#### **15.1.1 Conseil de Surveillance**

- Monsieur Fernand Luc BUFFELARD, Président du Conseil de Surveillance, nommé lors de l'Assemblée du 18 avril 2006 pour une durée de six années laquelle expirera à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et qui sera tenue au plus tard dans l'année 2012.
- Madame Hélène BUFFELARD, membre du Conseil de Surveillance, nommée lors de l'Assemblée du 18 avril 2006 pour une durée de six années laquelle expirera à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et qui sera tenue au plus tard dans l'année 2012.
- Monsieur Roland TCHENIO, membre du Conseil de Surveillance, nommé lors de l'Assemblée du 18 avril 2006, pour une durée de six années laquelle expirera à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et qui sera tenue au plus tard dans l'année 2012.

Autres mandats de Monsieur Roland TCHENIO

- \* Président Directeur Général de Toupargel Agrigel
- \* Président : Toupargel, Agrigel et Place du Marché.
- \* Administrateur : Apax Partners & Cie Gérance, Apax Partners SA et Financière Pierre Martinet.
- \* Gérant : Société Civile TT Investissements, SCI Mauryland et Sarl Mauryland

#### **15.1.2 Directoire**

- Monsieur Christian DUTEL : Président
- Monsieur Damien BUFFELARD : membre du Directoire
- Monsieur David BUFFELARD : membre du Directoire et Directeur Général
- Monsieur Gérard THOUVENIN : membre du Directoire
- Monsieur Thierry BOUVAT : membre du Directoire et Directeur Général

Les membres du Directoire ont pour adresse professionnelle le siège social ou les autres sites de la Société.

Monsieur Damien BUFFELARD et Monsieur David BUFFELARD sont frères.

Monsieur Fernand Luc BUFFELARD, Président du Conseil de Surveillance, est le père de Messieurs David et Damien BUFFELARD.

Il n'existe pas d'autre lien familial entre les autres personnes susmentionnées.

A la date du présent document, à la connaissance de la Société, aucune de ces personnes n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude, d'incrimination ou de sanction publique officielle, ou n'a été associée à une faillite, à une mise sous séquestre ou à une liquidation au cours des cinq dernières années.

Aucune de ces personnes n'a déjà été empêchée par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins.

<b>NOM</b>	<b>Autres mandats</b>	<b>Mandats expirés exercés au cours des 5 derniers exercices</b>	<b>Autres fonctions principales exercées actuellement</b>
<b>Christian DUTEL</b>	<b>Président de BDR SAS Directeur d'all batteries Administrateur de BRD FINANCE SA Gérant de SCI ROND POINT D'ECULLY Gérant de SCI DECINES 1 Gérant de SCI CORBAS 2 Cogérant de SCI MSCO Cogérant de SCI FENELON Gérant de EURL FAGUIDELAN</b>	<b>PDG DE FML SA (30/09/2004) Gérant de VRM SARL (30/12/2004)</b>	
<b>Fernand Luc BUFFELARD</b>	<b>PDG de la société BRD FINANCE Directeur d'all batteries Membre du conseil de surveillance d'ALTAMIR Cogérant de SCI DDA</b>	<b>Administrateur de FML SA (30/09/2004)</b>	
<b>Thierry BOUVAT</b>	<b>Directeur d'all batteries</b>		<b>Directeur de Division de VDI</b>
<b>David BUFFELARD</b>	<b>Directeur d'all batteries Gérant de POWER TRADE SARL</b>		<b>Directeur de Division de VDI</b>
<b>Damien BUFFELARD</b>	<b>Chairman d'all batteries</b>		
<b>Gérard THOUVENIN</b>	<b>Directeur d'all batteries</b>		<b>DAF de VDI</b>

### **Fernand Luc BUFFELARD**

Cofondateur de VDI Group

Ingénieur automaticien de formation, Fernand Luc BUFFELARD a commencé son parcours professionnel comme ingénieur commercial pour l'industrie et s'est rapidement intéressé aux problématiques de sécurité dans les entreprises. Il a alors créé Delta Protection avec Christian DUTEL, profil école de commerce.

Delta Protection, société créée en 1974, spécialisée en solutions de sécurité pour les entreprises, introduite en bourse sur le Second Marché (marché maintenant intégré à Eurolist) en 1989 et cédée par ses fondateurs en 1995 à BET devenu RENTOKIL.

### **Christian DUTEL**

Cofondateur de VDI Group avec Fernand Luc BUFFELARD.

A rencontré Fernand Luc BUFFELARD à sa sortie de l'école de commerce, l'EM Lyon, où il s'était spécialisé dans la filière création d'entreprise. Il a rejoint Fernand Luc BUFFELARD pour créer ensemble l'entreprise devenue la société Delta Protection et a co-dirigé toute la croissance et les développements de Delta Protection.

### **Thierry BOUVAT**

Dirige la division Energie Autonome

De formation en électrotechnique et informatique industrielle, Thierry BOUVAT a dirigé avec succès des centres de profit, notamment chez Acticom, société du groupe Delta Protection, puis dans le groupe RENTOKIL. Il a pris la direction de 1000 & une PILES en 1999. Il a conduit la refonte de la gamme de produits pour l'activité Energie Autonome, a mené les changements organisationnels, mis en place la méthode commerciale de vente à distance et définit un nouveau concept pour les magasins.

### **David BUFFELARD**

Dirige la division Homme et Travail

Formation Sup de Co. A commencé sa carrière professionnelle dans la vente chez Chronopost.

Souhaitant profiter de l'impact que devait avoir la loi de 1996 qui fait obligation à tous les établissements d'avoir un équipement de premier secours, il mène des études de marché qui confirment le potentiel de ce secteur d'activité.

Il a créé PRORISK avec l'appui de Fernand Luc BUFFELARD et de Christian DUTEL, sous forme de SARL en 1996, sur un principe de vente à distance, vers une clientèle d'entreprises soit en direct, soit par revendeurs.

L'expérience s'étant avérée concluante, les fondateurs ont souhaité accélérer le développement du pôle Homme et Travail par l'acquisition de GM Equipement.

### **Damien BUFFELARD**

Dirige la filiale all batteries

Maîtrise de droit des affaires, DESS Administration d'entreprises et formation aux Etats Unis en Commerce International.

A développé son expérience en tant que commercial chez un éditeur financier pour les opérations de fusions acquisitions, Bowne International.

Rejoint VDI Group en 2000 pour développer le sourcing en Asie des piles et batteries après avoir assuré la logistique du transfert de l'entrepôt GM équipement de Bretagne vers le Rhône (Corbas – entrepôts de VDI).

A pris en charge les négociations avec les avocats anglais pour l'acquisition de all batteries en 2004.

Dirige maintenant la filiale anglaise all batteries.

### **Gérard THOUVENIN**

Directeur administratif et financier

A exercé des responsabilités en comptabilité dès ses débuts professionnels, notamment pour un groupe de négoce et a rejoint la société Delta Protection comme directeur administratif et financier fin 1987. Gérard THOUVENIN a piloté l'introduction en bourse de Lyon de la Société. Il a poursuivi ses fonctions chez Delta Protection devenue filiale du groupe RENTOKIL après la cession par ses fondateurs. Il a rejoint VDI Group en 1998, quand le développement du groupe a nécessité une fonction de directeur administratif et financier à part entière.

#### 15.2 Conflits d'intérêt au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de conflit d'intérêt au niveau des organes d'administration, de direction et de contrôle et de la direction générale.

## **16 REMUNERATIONS ET AVANTAGES**

### 16.1 Montant de la rémunération versée et avantages en nature octroyés par la Société et ses filiales

Rémunérations versées par la Société et ses filiales aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale au cours des exercices 2004 et 2005 :

<b>Exercice clos 31/12/2005</b>						
<b>Noms</b>	<b>Rémunération brute totale</b>	<b>Partie fixe</b>	<b>Partie variable</b>	<b>Avantages en nature</b>	<b>Jetons de présence</b>	<b>Régime complémentaire de retraite</b>
Fernand Luc BUFFELARD	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Christian DUTEL	11 294 €	4 478 €	0 €	6 816 €	0 €	0 €
Thierry BOUVAT	85 432 €	71 107 €	14 325 €	0 €	0 €	0 €
David BUFFELARD	83 265 €	72 265 €	11 000 €	0 €	0 €	0 €
Damien BUFFELARD	82 353 €	63 235 €	19 118€	0 €	0 €	0 €
Gérard THOUVENIN	64 491 €	56 139 €	8 352 €	0 €	0 €	0 €

<b>Exercice clos 31/12/2004</b>						
<b>Noms</b>	<b>Rémunération brute totale</b>	<b>Partie fixe</b>	<b>Partie variable</b>	<b>Avantages en nature</b>	<b>Jetons de présence</b>	<b>Régime complémentaire de retraite</b>
Fernand Luc BUFFELARD	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Christian DUTEL	10 671 €	4 390 €		6 281 €	0 €	0 €
Thierry BOUVAT	86 318 €	73 400 €	12 918 €	0 €	0 €	0 €
David BUFFELARD	69 001 €	65 232 €	3 769 €	0 €	0 €	0 €
Damien BUFFELARD	82 339 €	77 805€	4 534 €	0 €	0 €	0 €
Gérard THOUVENIN	63 091 €	55 038 €	8 053 €	0 €	0 €	0 €

## 16.2 Montant total de sommes provisionnées ou constatées par la Société et ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages

Aucun engagement de retraite n'a été contracté en dehors de ceux résultant des obligations légales prévues notamment par les conventions collectives propres à chacune des sociétés.

Aucune provision n'a été constituée dans les comptes sociaux.

Dans les comptes consolidés au 31/12/2005, le montant des engagements retraites comptabilisés s'élève à 81 868 € et ne concerne que le personnel de la société VDI Group. Il n'existe aucune obligation légale pour le personnel de la société all batteries.

## 17 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

### 17.1 Date d'expiration des mandats des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance

Voir paragraphe 14.1.

### 17.2 Informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à la Société ou ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de contrat de service liant les personnes concernées à la Société et prévoyant l'octroi d'avantages.

### 17.3 Comité d'audit, comité des rémunérations

La Société n'a pas mis en place de comité d'audit ni de comité de rémunération.

## 17.4 Gouvernement d'entreprise

A l'occasion de sa transformation de société par actions simplifiée en société anonyme, la Société a opté pour la forme de société anonyme à Conseil de Surveillance et Directoire. Elle entend se conformer au régime du gouvernement d'entreprise applicable en France et mettre en place les procédures de contrôle interne adéquates compte tenu notamment de sa taille. A la date du présent document la Société n'applique pas le régime de gouvernement d'entreprise.

L'Assemblée des actionnaires du 18 avril 2006 a nommé parmi les membres du Conseil de Surveillance une personnalité indépendante de la Société, Monsieur Roland TCHENIO.

La Société ne dispose pas de comité spécialisé.

## 17.5 Contrôle interne

Compte tenu de son statut antérieur de société par actions simplifiée, le Président n'avait pas à établir de rapport sur le contrôle interne.

A partir de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2006, un tel rapport sera établi conformément à la réglementation en vigueur.

Préalablement à sa transformation en société anonyme, la Société sous sa forme de société par actions simplifiée était dirigée par un Président, Monsieur Christian DUTEL et par trois Directeurs Généraux, Messieurs Fernand Luc BUFFELARD, Thierry BOUVAT et David BUFFELARD.

Un Comité de Direction était également en place réunissant la Direction de la Société ainsi que les Directeurs : Messieurs Fernand Luc BUFFELARD, Christian DUTEL, Thierry BOUVAT, David BUFFELARD, Damien BUFFELARD, Gérard THOUVENIN.

Ce Comité de Direction se réunissait de façon trimestrielle pour l'analyse de l'activité et des chiffres du trimestre précédent et examiner différents points mis à l'ordre du jour par les membres du Comité et relatifs notamment à des investissements, à des projets de croissance externe.

### *Procédures internes de contrôle :*

Des procédures internes de contrôle existaient déjà dans la Société sous sa forme antérieure, en particulier, les engagements de dépenses, les règlements fournisseurs et les émissions de moyens de règlement font l'objet d'une validation par le Directeur Financier.

L'établissement des bulletins de paie donne lieu à des documents validés par chaque Directeur concerné.

En matière d'informations financières et comptables, la gestion de la trésorerie fait l'objet d'un suivi quotidien (15 comptes à gérer, un par magasin et un par marque).

La comptabilité est tenue par centre opérationnel.

Des budgets sont établis chaque année par les différentes divisions et arbitrés en Comité de Direction.

Des suivis hebdomadaires et mensuels des comptes d'exploitation par division sont remis et examinés par le Président.

Un plan de trésorerie par période de 3 mois est présenté chaque mois au Président.

## 18 SALARIES

### 18.1 Effectifs

	31/12/2005	31/12/2004	31/12/2003
<b>Division Energie Autonome</b>	66	66	63
<b>Division Homme et Travail</b>	24	23	23
<b>Département Administratif</b>	16	15	13

<b>Département logistique</b>	23	23	23
<b>all batteries</b>	41	38	37
<b>TOTAL</b>	<b>170</b>	<b>165</b>	<b>157</b>

Un accord de participation des salariés aux résultats de l'entreprise a été mis en place avec effet sur l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2004. Les sommes constituant la réserve spéciale de participation sont inscrites en compte courant bloqué portant intérêt.

L'effectif au 30 juin 2006 n'a pas connu d'évolution sensible par rapport au 31 décembre 2005.

## 18.2 Participation et stocks options des administrateurs et dirigeants

Néant

## 18.3 Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de la Société

Néant.

## 19 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

### 19.1 Répartition du capital

A la date du présent document, la répartition du capital est la suivante :

Actionnaires	Actions		Droits de vote	
	Nbre	%	Nbre	%
BDR	3 624 992	74,36%	7 249 984	85,29%
Christian DUTEL	1	0,00%	1	0,00%
Fernand Luc BUFFELARD	1	0,00%	1	0,00%
Thierry BOUVAT	1	0,00%	1	0,00%
David BUFFELARD	1	0,00%	1	0,00%
Damien BUFFELARD	1	0,00%	1	0,00%
Gérard THOUVENIN	1	0,00%	1	0,00%
Hélène BUFFELARD	1	0,00%	1	0,00%
Roland TCHENIO	1	0,00%	1	0,00%
Investisseurs qualifiés	1 250 000	25,64%	1 250 000	14,71%
	4 875 000	100%	8 499 992	100%

La société BDR est détenue principalement par les fondateurs.

Composition du capital de BDR :

45% du capital est détenu par la société DUPARFI, (Christian DUTEL)

49% du capital est détenu par la société HELER, (Fernand Luc BUFFELARD)

4% du capital est détenu par Thierry BOUVAT

2% Gérard THOUVENIN

Il n'existe pas de pacte d'actionnaires entre les actionnaires de la société BDR.

Dans le cadre du contrat de prêt contracté pour le financement des acquisitions réalisées le 15 mai 2006, l'actionnaire majoritaire BDR s'est engagé à conserver, directement ou indirectement, 67% du capital social et des droits de vote de la Société pendant la durée du prêt. De plus Monsieur Christian DUTEL et Monsieur Fernand Luc BUFFELARD se sont engagés à conserver directement ou indirectement au moins 67% du capital social et des droits de vote de l'actionnaire majoritaire BDR.

## 19.2 Droits de vote différents

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital qu'elles représentent est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire ; la durée d'inscription sous la forme nominative, antérieure à la date de l'Assemblée générale extraordinaire instituant ce droit étant prise en compte y compris lorsque l'action provient d'un regroupement d'actions existantes.

## 19.3 Contrôle de la Société

A la date du présent document, la société BDR détient 74,36 % du capital et 85,29 % des droits de vote de la Société et en détient donc le contrôle.

La Société n'a pas mis en place des mesures en vue d'assurer que ce contrôle ne sera pas assuré de manière abusive.

## 19.4 Accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de son contrôle

Il n'existe pas, à la connaissance de la Société, d'accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de son contrôle.

## 20 OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

VDI Group loue les entrepôts de Corbas à la SCI CORBAS 2 dont les associés sont les principaux actionnaires de la société BDR, actionnaire majoritaire de VDI Group. Cette convention n'est pas constitutive d'une convention réglementée. Cependant, dans le cadre du projet d'introduction de la Société sur Alternext, une attestation d'équité relative au montant du loyer de l'entrepôt de Corbas a été établie par le cabinet Lamy (se reporter au chapitre 24 du présent document).

Cette attestation confirme que le loyer est conclu à des conditions normales de marché.

A l'exclusion de ce qui précède il n'existe aucune autre opération avec des apparentés.

La Société n'a pas de contrat qui la lie avec la société BDR.

## 21 INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE

### Note introductive

Au-delà des comptes sociaux historiques sur trois ans la Société VDI Group présente les informations financières suivantes :

- pour les besoins de l'introduction en bourse sur Alternext il a été établi pour la première fois des comptes consolidés sur l'exercice 2005 avec un comparatif 2004, intégrant les données financières de la filiale all batteries acquise en mai 2004.

Par souci de simplification et en l'absence de situation intermédiaire au 31 décembre 2003 et au 31 décembre 2004, la consolidation de la société all batteries s'est effectuée :

- Pour l'exercice 2005, sur la base des comptes annuels de 16 mois arrêtés au 31 décembre 2005 desquels ont été extraits des comptes de 12 mois correspondant à l'année civile 2005 dont l'auditeur britannique s'est assuré de la bonne répartition entre les périodes.
- Pour les comptes pro forma 2004, sur la base de comptes non audités établis sur l'année civile 2004 et retenu selon un prorata de 8 mois compte tenu de l'acquisition de la société en mai 2004 ;

- des informations financières pro forma relatives à l'exercice clos au 31 décembre 2005 suivant le nouveau périmètre de VDI Group suite aux acquisitions de sociétés réalisées le 15 mai 2006.

Pour tenir compte des acquisitions, un compte de résultat pro forma 2005 a été réalisé afin de présenter l'activité en année pleine en fonction du nouveau périmètre de consolidation.

## 21.1 Informations financières historiques

### 21.1.1 Comptes annuels consolidés relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2005

#### 21.1.1.1 Bilan consolidé

##### 1- Bilan Consolidé

<b>ACTIF</b>	<b>Réf. Note</b>	<b>Net au 31/12/05</b>	<b>Net au 31/12/04</b>
<b>Actif immobilisé</b>			
Ecarts d'acquisition	2.2	3 727 188	3 969 879
Immobilisations incorporelles	2.4 - 3.1	235 545	35 866
Immobilisations corporelles	2.5 - 3.2	553 038	525 723
Immobilisations financières	2.6 - 3.3	59 283	48 369
<b>Actif circulant</b>			
Stocks	2.7 - 3.4	4 258 420	3 442 797
Clients et comptes rattachés	2.8 - 3.5	4 999 773	4 827 127
Autres créances et comptes de régularisation	3.6	503 634	631 152
Disponibilités	2.9 - 3.7	987 035	669 675
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>15 323 916</b>	<b>14 150 588</b>

<b>PASSIF</b>	<b>Réf. Note</b>	<b>Net au 31/12/05</b>	<b>Net au 31/12/04</b>
<b>Capitaux propres part du groupe</b>			
Capital		2 210 510	2 210 510
Réserves consolidés	2.11	870 964	756 640
Ecart de conversion	2.3	- 13 341	- 43 556
Résultat consolidé	3.9	520 391	149 876
<b>Provisions pour risques et charges</b>			
	2.12 - 3.10	81 868	71 572
<b>Dettes</b>			
Emprunts et dettes financières	3.11	6 673 290	6 376 221
Fournisseurs et comptes rattachés		3 404 767	3 477 321
Autres dettes et comptes de régularisation	3.12	1 575 467	1 152 004
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>15 323 916</b>	<b>14 150 588</b>

### 21.1.1.2 Compte de résultat consolidé

## 2- Compte de résultat

	Réf. Note	31/12/05	31/12/04
Chiffre d'affaires	3.13	25 000 564	21 858 744
Autres produits d'exploitation		130 931	127 518
Achats consommés		12 910 266	11 616 741
Charges de personnel	3.14	5 532 720	4 923 585
Autres charges d'exploitation		4 740 014	4 096 331
Impôts et taxes		241 841	202 642
Dotations aux amortissements et aux provisions		301 207	238 523
<b>Résultat d'exploitation</b>	3.15	<b>1 405 447</b>	<b>908 440</b>
Charges et produits financiers	3.16	- 255 761	- 223 207
<b>Résultat courant</b>		<b>1 149 686</b>	<b>685 233</b>
Charges et produits exceptionnels	3.17	- 7 711	- 25 292
Participation		58 336	46 592
Impôts sur les résultats	3.18	329 118	272 881
Impôts différés sociaux	2.10 -3.18	- 8 561	- 21 961
<b>Résultat net</b>		<b>763 082</b>	<b>362 429</b>
Dotations et reprises sur écarts d'acquisition	2.2	- 242 691	- 212 553
<b>Résultat net consolidé</b>		<b>520 391</b>	<b>149 876</b>
Résultat par action (nombre total d'actions : 14 500 000)		0,036	0,010

### 21.1.1.3 Tableau de flux de trésorerie

#### 3- Flux de trésorerie

	<b>31/12/05</b>
<b>Flux de trésorerie liés à l'activité</b>	
Résultat net des sociétés intégrées	520 391
Elimination des charges et des produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité	
- Amortissements et provisions	408 815
- Variation des impôts différés	- 8 560
- VNC des immobilisations cédées	11 318
	<hr/>
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	931 964
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	- 501 280
<i>Flux net de trésorerie généré par l'activité</i>	<i>430 684</i>
<hr/>	
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>	
Acquisition d'immobilisations	- 404 666
Cessions d'immobilisations	7 613
Variation du périmètre	
<i>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</i>	<i>- 397 053</i>
<hr/>	
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>	
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrés	
Emissions d'emprunts	
Remboursement d'emprunts et dettes diverses	- 651 500
<i>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</i>	<i>- 651 500</i>
<hr/>	
<b>Incidence des variations des cours de devises</b>	<b>-13 341</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>- 631 210</b>
Trésorerie d'ouverture	- 2 327 702
Trésorerie de clôture	- 2 958 912

#### 21.1.1.4 Annexes aux comptes consolidés au 31 décembre 2005

##### 1. Périmètre de consolidation

<b>SOCIETE</b>	<b>NATIONALITE</b>	<b>RCS</b>	<b>% d'intérêts</b>
VDI 6, chemin de l'Industrie 69571 Dardilly	Française	LYON 409 101 706	100,00
all batteries Dwight Road Tolpits Lane Watford WD18 9SB	Anglaise	2045875 ENGLAND AND WALES	100,00

La société all batteries a été acquise en mai 2004 et a clôturé ses comptes annuels au 31 août 2004. L'assemblée générale extraordinaire du 6 septembre 2005, a décidé de modifier la date de clôture au 31 décembre afin de l'harmoniser avec celle de VDI. L'exercice social 2005 a donc une durée exceptionnelle de 16 mois.

Par souci de simplification et en l'absence de situation intermédiaire au 31 décembre 2003 et au 31 décembre 2004, la consolidation de la société all batteries s'est effectuée :

Pour l'exercice 2005, sur la base des comptes annuels de 16 mois arrêtés au 31 décembre 2005 desquels ont été extrait des comptes de 12 mois correspondant à l'année civile 2005 dont l'auditeur britannique s'est assuré de la bonne répartition entre les périodes.

Pour les comptes pro forma 2004, sur la base de comptes non audités établis sur l'année civile 2004 et retenu selon un prorata de 8 mois compte tenu de l'acquisition de la société en mai 2004.

La société POWER TRADE, de nationalité tunisienne, créée en juin 2004 et filiale à 100% d'all batteries, n'ayant pas une activité significative, n'a pas été consolidée sur les années 2004 et 2005.

La société 1000 Y UNA PILAS, de nationalité espagnole, créée en juillet 1998 et filiale à 50 % de VDI n'ayant plus d'activité depuis le 31/03/2000, n'a pas été consolidée sur les années 2004 et 2005.

## 2. Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les principes d'élaboration des comptes consolidés sont conformes à l'arrêté du 22 juin 1999 homologuant le règlement CRC 99-02.

### 2.1. Eliminations

Après cumul des bilans et comptes de résultat, éventuellement retraités, les soldes réciproques, ainsi que les montants de pertes et profits résultant d'opérations entre les sociétés du groupe sont éliminés.

### 2.2. Ecarts d'acquisition

Lors de la première consolidation d'une filiale, l'écart de première consolidation (différence entre le coût d'acquisition et la quote-part correspondante des capitaux propres retraités de la Société) est affecté aux différents postes appropriés du bilan. Le solde non affecté constitue l'écart d'acquisition, qui est amorti sur le mode linéaire sur la durée utile de l'investissement évaluée en fonction des perspectives de rentabilité de l'acquisition, soit 20 ans.

Les sociétés 1000 et une PILES et GM Equipment acquises respectivement sur 1999 et 2000 ont fait l'objet de fusion absorption par VDI sur 2000 et 2001. Les traités de fusion portant sur ces 2

opérations ont fait ressortir la valorisation de fonds de commerce pour un montant de 3 045 555 €. Les retraitements de consolidation ont affecté ce montant aux écarts d'acquisition.

L'acquisition de la société all batteries a fait ressortir un écart d'acquisition de 1 808 264 €.

Montant net au 31/12/2003	Augmentation 2005	Amortissements 2004	Montant net au 31/12/2004	Amortissements 2005	Montant net au 31/12/2005
2 374 168	1 808 264	212 553	3 969 879	242 691	3 727 188

### 2.3. Ecart de conversion

Les comptes de la filiale anglaise all batteries ont été convertis selon la méthode du cours de clôture :

les postes de bilan sont convertis en euros au taux de clôture ;  
 les postes du compte de résultat sont convertis au taux moyen de l'exercice ;  
 l'écart de conversion résultant de ces opérations est inclus dans les capitaux propres consolidés au poste « écarts de conversion ».

Les taux de conversion utilisés sont les suivants :

Devises	Taux moyen 2005	Taux moyen 2004	Taux au 31/12/2005	Taux au 31/12/2004
GBP	0,68306	0,67925	0,6853	0,7051

### 2.4. Immobilisations incorporelles

Elles figurent au bilan à leur coût d'acquisition.

Logiciels : Linéaire 12 mois

### 2.5. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de leur durée de vie prévue.

Matériels et installations techniques : Linéaire 3 à 10 ans  
 Agencements : Linéaire 5 à 10 ans  
 Matériels de bureau et informatique : Linéaire 3 ans  
 Mobilier : Linéaire 4 à 10 ans

### 2.6. Immobilisations financières

Elles figurent au bilan pour leur valeur historique. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

### 2.7. Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat a été retenu, sauf écart significatif.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Lorsque la valeur de réalisation est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation des stocks est constituée, égale à la différence entre la valeur de réalisation estimée et la valeur brute.

## 2.8. Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

## 2.9. Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Il n'existe aucune valeur mobilière de placement.

Le poste disponibilités correspond aux soldes créditeurs en banque.

## 2.10. Imposition différée

Certains retraitements apportés aux comptes sociaux, afin de les mettre en harmonie avec les principes de consolidation ainsi que certains reports d'imposition dans le temps, génèrent des différences temporaires entre le résultat fiscal et le résultat comptable retraité.

Ces différences donnent lieu à la constatation d'impôts différés dans les comptes consolidés. La méthode appliquée est celle du report variable qui tient compte pour le calcul des conditions d'imposition connues à la clôture de l'exercice. Le taux d'impôt différé utilisé au 31/12/2005 est de 33,83% pour la société VDI. Aucun retraitement n'a été appliqué aux comptes de la société all batteries.

Au titre de l'exercice 2005, les retraitements effectués ont donné lieu à la constatation d'un impôt différé actif de 8 561 € et le total des impôts différés figurent à l'actif du bilan pour un montant de 57 946 €.

## 2.11. Réserves

Pour tenir compte de la réforme du régime d'imposition des plus-values introduite par l'article 39 de la loi de finance rectificative pour 2004, la réserve spéciale des plus-values à long terme s'élevant à 65 367 € a été affectée à un compte de réserves ordinaires.

## 2.12. Engagement en matière de retraite

Aucun engagement de retraite n'a été contracté en dehors de ceux résultant des obligations légales prévues notamment par la Convention Collective applicable à la société VDI.

Les droits des salariés ont été évalués à partir des salaires, âge et ancienneté et en prenant en considération les coefficients de rotation du personnel de la société VDI.

Aucune obligation légale n'existant en Angleterre, aucun engagement de retraite n'a été évalué pour le personnel de la société all batteries.

## 3. Notes sur le bilan et le compte de résultat

Note 3.1. : Immobilisations incorporelles

Immobilisations brutes

	Ecarts d'acquisition	Logiciels	Fonds commerciaux	Autres immobilisations incorporelles	Total
Exercice clos le 31.12.2005					
Solde à l'ouverture	4 853 818	50 729	0	60 911	4 965 459
Variation		6 643	200 000	19 110	225 762
Ecart de change				918	918
Solde à la clôture	4 853 818	57 372	200 000	80 939	5 192 130

## Amortissements

	Ecarts d'acquisition	Logiciels	Fonds commerciaux	Autres immobilisations incorporelles	Total
Exercice clos le 31.12.2005					
Solde à l'ouverture	883 939	27 447		48 327	959 713
Variation	242 691	10 755		15 321	268 767
Ecart de change				918	918
Solde à la clôture	1 126 630	38 202		64 566	1 229 398

## Immobilisations nettes

	Ecarts d'acquisition	Logiciels	Fonds commercial	Autres immobilisations incorporelles	Total
Exercice clos le 31.12.2005					
Solde à l'ouverture	3 969 879	23 282		12 584	4 005 745
Variation	(242 691)	(4 111)	200 000	3 790	(43 012)
Solde à la clôture	3 727 188	19 171	200 000	16 374	3 962 733

Note 3.2. : Immobilisations corporelles

## Immobilisations brutes

	Matériels et outillages industriels	Autres immobilisations corporelles	Total
Exercice clos le 31.12.2005			
Solde à l'ouverture	254 294	936 419	1 190 713
Variation	55 117	97 034	152 151
Ecart de change	4 725	5 635	10 360
Solde à la clôture	314 136	1 039 088	1 353 224

## Amortissements

	Matériels et outillages industriels	Autres immobilisations corporelles	Total
Exercice clos le 31.12.2005			
Solde à l'ouverture	195 842	469 147	664 989
Variation	8 741	118 697	127 438
Ecart de change	4 030	3 726	7 756
Solde à la clôture	208 613	591 570	800 183

## Immobilisations nettes

	Matériels et outillages industriels	Autres immobilisations corporelles	Total
Exercice clos le 31.12.2005			
Solde à l'ouverture	58 452	467 272	525 724
Variation	46 374	(21 664)	24 710
Ecart de change	695	1 909	2 604
Solde à la clôture	105 521	447 517	553 038

Note 3.3. : Immobilisations financières

Immobilisations brutes

	Titres de participations	Créances rattachées à des participations	Dépôts et cautionnements	Total
Exercice clos le 31.12.2005				
Solde à l'ouverture	6 010	26 095	48 369	80 474
Augmentation	6 734		4 180	10 914
Diminution				
Solde à la clôture	12 744	26 095	52 549	91 388

Provisions

L'ensemble des provisions concerne la société 1000 Y UNA PILAS.

	Titres de participations	Créances rattachées à des participations	Dépôts et cautionnements	Total
Exercice clos le 31.12.2005				
Solde à l'ouverture	6 010	26 095		32 105
Augmentation				
Diminution				
Solde à la clôture	6 010	26 095		32 105

Immobilisations nettes

	Titres de participations	Créances rattachées à des participations	Dépôts et cautionnements	Total
Exercice clos le 31.12.2005				
Solde à l'ouverture			48 369	48 369
Augmentation	6 734		4 180	10 914
Diminution				
Solde à la clôture	6 734		52 549	59 283

Note 3.4. : Stocks

	31/12/2005	31/12/2004
Matières premières	135 440	120 477
Marchandises	4 147 148	3 339 377
Stocks bruts	4 282 588	3 459 854
Provisions sur marchandises	24 168	17 057
Valeur nette stocks	4 258 420	3 442 797

Note 3.5. : Clients et comptes rattachés

	31/12/2005	31/12/2004
Brut	5 367 373	5 114 356
Provisions	367 600	287 229
Total net clients et comptes rattachés	4 999 773	4 827 127

Note 3.6. : Autres créances et comptes de régularisation

	31/12/2005	31/12/2004
Créances fiscales et sociales	217 764	245 345
Charges constatées d'avance	59 809	112 062
Autres créances	168 115	224 359
Impôt différé actif	57 946	49 386
Total net des autres créances et comptes de régularisation	503 634	631 152

Note 3.7. : Valeurs mobilières de placement et disponibilités

	31/12/2005	31/12/2004
Soldes débiteurs de banque	765 096	411 553
Chèques et effets à l'encaissement	215 861	251 128
Caisses espèces	6 078	6 994
Total VMP et disponibilités	987 035	669 675

Note 3.8. : Variation des capitaux propres consolidés

	Capital	Primes de fusion	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Ecart de conversion	Total Capitaux propres
Situation au 31/12/2004	2 210 510	1 672 332	(915 692)	149 876	(43 556)-	3 073 470
Affectation du résultat N-1			149 876	(149 876)		-
Résultat de l'exercice				520 391		
Autres mouvements			(35 552)		30 215	
Situation au 31/12/2005	2 210 510	1 672 332	(801 368)	520 391	(13 341)	3 588 524

Note 3.9. : Passage du résultat social au résultat consolidé

	31/12/2005	31/12/2004
Cumul des résultats sociaux	1 019 137	695 733
Elimination dividendes	(255 623)	(349 326)
Dotation provisions pour charges	(10 296)	(13 154)
Dotation amortissements écarts d'acquisition	(242 691)	(212 553)
Impôts différés	8 561	21 960
Elimination perte ou gain de change inter sociétés	1 303	(14 337)
Retraitement dotation provision charges à répartir		21 553
Résultat consolidé	520 391	149 876

Note 3.10. : Provisions pour risques et charges

	31/12/2005	31/12/2004
Provisions pour litiges		
Autres provisions pour risques		
Provisions pour charges financières		
Provisions pour retraites	81 868	71 572
Total provision pour risques et charges	81 868	71 572

Note 3.11. : Emprunts et dettes financières

Ventilation par nature

	31/12/2005	31/12/2004
Emprunts auprès des établissements de crédit	2 337 285	3 108 113
Concours bancaires courants	3 907 856	2 975 160
Intérêts courus non échus	53 755	41 212
Groupe et associés	332 370	247 220
Dépôts et cautionnement reçus	4 720	4 516
Participation des salariés + intérêts	37 304	
Total des emprunts et dettes financières	6 673 290	6 376 221

Ventilation par échéance

	31/12/2005	31/12/2004
Emprunts et dettes a moins d'un an	4 908 394	4 038 986
Emprunts et dettes de 1 à 5 ans	1 384 733	1 651 569
Emprunts et dettes à plus de 5 ans	380 163	685 716
Total des emprunts et dettes financières	6 673 290	6 376 221

Note 3.12. : Autres dettes et comptes de régularisation

	31/12/2005	31/12/2004
Dettes fiscales	760 293	515 196
Dettes sociales	662 257	606 085
Autres dettes	111 597	26 207
Produits constatés d'avance	41 320	4 516
Total des autres dettes et comptes de régularisation	1 575 467	1 152 004

Note 3.13. Chiffre d'affaires

Ventilation par zone géographique

	31/12/2005		31/12/2004	
	Chiffre d'affaires réalisé	% de chiffre d'affaires	Chiffre d'affaires réalisé	% de chiffre d'affaires
France	17 111 283	68,4%	16 197 517	74,1%
Export	7 889 281	31,6%	5 661 227	25,9%
Chiffre d'affaires total	25 000 564	100,0%	21 858 744	100,0%

Ventilation par nature

	31/12/2005		31/12/2004	
	Chiffre d'affaires réalisé	% de chiffre d'affaires	Chiffre d'affaires réalisé	% de chiffre d'affaires
Marchandises	24 334 320		21 205 499	97,0%
Services	666 244		653 245	3,0%
Chiffre d'affaires total	25 000 564	100,0%	21 858 744	100,0%

Contribution de chaque société

	31/12/2005		31/12/2004	
	Chiffre d'affaires réalisé	% de chiffre d'affaires	Chiffre d'affaires réalisé	% de chiffre d'affaires
VDI	19 070 847	76,3%	17 769 439	81,3%
all batteries	5 929 717	23,7%	4 089 305	18,7%
Chiffre d'affaires total	25 000 564	100,0%	21 858 744	100,0%

Note 3.14. Ventilation des effectifs et charges de personnel

Effectifs	31/12/2005	31/12/2004
Employés	126	120
Techniciens/AM	14	12
Cadres	30	7
Total	170	165

Charges de personnel	31/12/2005	31/12/2004
Rémunérations du personnel	4 230 280	3 701 240
Charges sociales	1 302 440	1 222 345
Participation	58 336	46 592
Total	5 591 056	4 970 177

Note 3.15. Résultat d'exploitation

	31/12/2005	31/12/2004
Total des produits d'exploitation	25 131 495	21 986 262
Total des charges d'exploitation	23 726 048	21 077 822
Résultat d'exploitation	1 405 447	908 440

Contribution de chaque société

	31/12/2005	31/12/2004
VDI	943 913	747 766
all batteries	461 534	160 674
Résultat d'exploitation	1 405 447	908 440

Note 3.16. Résultat financier

	31/12/2005	31/12/2004
Gains de change	41 956	48 760
Autres produits financiers	14 086	29 075
Reprises provisions charges financières	7 675	1 472
Total des produits financiers	63 717	79 307
Intérêts et charges financières	252 934	227 993
Pertes de change	66 544	74 521
Total des charges financières	319 478	302 514
Résultat financier	(255 761)	(223 207)

Note 3.17. Résultat exceptionnel

	31/12/2005	31/12/2004
Produits exceptionnels sur opération de gestion		
Produits de cession des éléments d'actif	7 613	1 121
Total des produits exceptionnels		1 121
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	4 006	21 889
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés	11 318	4 524
Total des charges exceptionnelles	15 324	26 413
Résultat exceptionnel	(7 711)	(25 292)

Note 3.18. Impôts sur les sociétés

La charge d'impôt s'analyse comme suit :

	31/12/2005	31/12/2004
Charge d'impôt courante	329 118	272 881
Charge d'impôt différée	(8 561)	(21 961)
Total	320 557	250 920

Note 4. Engagements hors bilan

Type	Bénéficiaire	Objet	Montant
Nantissement en 1 <sup>er</sup> rang des fonds de commerce situés à Dardilly, Saint-Egrève, Lyon, Paris (3) et Toulouse	SG	Garantie sur emprunt	217 786
Nantissement en 1 <sup>er</sup> rang du fonds de commerce situé à Villeurbanne	SG	Garantie sur emprunt	27 297
Nantissement en 1 <sup>er</sup> rang du fonds de commerce situé à Corbas, en 2 <sup>ème</sup> rang des fonds de commerce situés à Dardilly, Lyon, Villeurbanne et Paris 11, en 4 <sup>ème</sup> rang du fonds de commerce situé à Saint-Egrève	SG	Garantie sur emprunt	514 286
Garantie de cession de créances professionnelles	SG	Garantie sur crédit de trésorerie	1 000 000
Nantissement en 2 <sup>ème</sup> rang du fonds de commerce situé à Saint-Egrève	Banque Rhône Alpes	Garantie sur emprunt	8 686
Nantissement en 2 <sup>ème</sup> rang du fonds de commerce situé à Saint-Egrève	Banque Rhône Alpes	Garantie sur emprunt	15 986
Nantissement en 1 <sup>er</sup> rang du fonds de commerce situé à Corbas, en 2 <sup>ème</sup> rang des fonds de commerce situés à Dardilly, Lyon, Villeurbanne et Paris 11, en 4 <sup>ème</sup> rang du fonds de commerce situé à Saint-Egrève	Banque Rhône Alpes	Garantie sur emprunt	514 286
Nantissement en 1 <sup>er</sup> rang du fonds de commerce situé à Corbas, en 2 <sup>ème</sup> rang des fonds de commerce situés à Dardilly, Lyon, Villeurbanne et Paris 11, en 4 <sup>ème</sup> rang du fonds de commerce situé à Saint-Egrève	BNP-PARIBAS	Garantie sur emprunt	514 286
Nantissement en 1 <sup>er</sup> rang du fonds de commerce situé à Corbas, en 2 <sup>ème</sup> rang des fonds de commerce situés à Dardilly, Lyon, Villeurbanne et Paris 11, en 4 <sup>ème</sup> rang du fonds de commerce situé à Saint-Egrève	CEPME	Garantie sur emprunt	514 286

### *21.1.1.5 Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés relatifs au 31 décembre 2005*

#### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés**

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la Société VDI relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **1 Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France, à l'exception du point décrit dans le paragraphe suivant ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Les comptes de la société all batteries ont été intégrés dans les comptes pro forma 2004 selon un prorata de 8/12<sup>ème</sup> à partir d'une balance de 12 mois ne correspondant pas à l'exercice social et n'ayant pas fait l'objet d'un audit.

Sous cette réserve, nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

#### **2 Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté notamment sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et des estimations retenues. En ce qui concerne les écarts d'acquisition nos travaux ont consisté à apprécier les bases sur lesquelles ces éléments ont été constitués.

Nos travaux d'appréciation du montant de ces écarts d'acquisition ont porté sur les modalités retenues et l'évaluation qui en découle.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

#### **3 Vérification spécifique**

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. A l'exception de l'incidence des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Lyon, le 30 mars 2006

Le commissaire aux comptes

Frédéric CHEVALLIER

### 21.1.1.6 Note complémentaire aux comptes consolidés

#### 1 Périmètre de consolidation

POWER TRADE

Éléments financiers 2004 (établis en Dinar) (activité de 08/2004 à 10/2004)

ACTIF		PASSIF	
Clients	76 460	Capital social	10 000
Disponibilités	16 421	Résultat de l'exercice	47 460
		Fournisseurs	32 567
		Dettes fiscales et sociales	2 854
TOTAL	92 881	TOTAL	92 881

COMPTE DE RESULTAT	
Chiffres d'affaires	133 453
Charges de personnel	9 758
Autres charges d'exploitation	76 675
Résultat d'exploitation	47 020
Résultat financier	440
Résultat net	47 460

Les comptes de 2005 ne sont pas encore arrêtés (l'activité a été réinitialisée à partir d'octobre, il n'y a pas eu de chiffre d'affaires, et les charges ne concernent que les coûts liés à la mise en place de l'équipe commerciale).

1000 Y UNA PILAS

L'activité de la société est totalement arrêtée depuis 2000. Il n'y a plus aucun compte d'établi depuis cette date.

#### 2.12 Engagement retraite et provisions pour risques et charges

Application de la Convention collective du Commerce de gros

Non cadre :

Article 41

« Une allocation de départ de départ en retraite est versée dans les conditions suivantes :

Montant : 1/10 de mois par année de présence, sans pouvoir dépasser un maximum de 3 mois pour les salariés ayant 2 ans et plus de présence ;

Le calcul est effectué sur la base des rémunérations moyennes des 12 derniers mois à taux plein ;

Le taux déterminé par l'ancienneté est appliqué sur la totalité des années de présence. »

Cadre :

Article 5 de l'avenant 1

« Les dispositions de l'article 41 s'appliquent aux cadres avec les modifications ci-après :

- l'allocation de départ en retraite est calculée comme suit :

- 2/20 de mois par année de présence de 2 à 9 ans inclus de présence ;

- 3/20 de mois par année de présence de 10 à 19 ans inclus de présence ;

- 4/20 de mois par année de présence à partir de 20 ans de présence, sans pouvoir dépasser un maximum de 6 mois ; »

Modalités de calcul :

- allocation par salarié calculée sur le nombre maximum de mois soit 3 mois pour les non cadres et 6 mois pour les cadres
- majoration des charges sociales (43,5%)
- détermination du nombre d'années restant à courir avant le départ à la retraite
- actualisation de l'allocation à partir d'un taux de progression des salaires annuel de 2% et d'un taux d'actualisation de 5%
- détermination de la probabilité de présence du salarié au départ en retraite à partir d'une grille reprenant par tranche d'âge le turnover et l'espérance de vie (selon la table de mortalité TV-TO 92-94 taux par sexe)
- application de cette probabilité à l'allocation.

		Tranche d'âge			Espérance de vie	
					Homme	Femme
Turnover par tranche d'âge	8.0%	18	à	30	0.7791	0.8329
	4.0%	31	à	40	0.7933	0.8427
	1.0%	41	à	50	0.8176	0.8604
	0.1%	51	à	65	0.8697	0.9015

La variation de l'engagement entre 2005 et 2004 (+ 10 296 €) s'explique essentiellement par l'augmentation de l'effectif pris en compte (+10%),

### Notes 3.1 à 3.3 Détails des immobilisations

#### Immobilisations incorporelles

31/12/2005	Brut	Amortissements	Net
Ecart d'acquisition	4 853 818	1 126 630	3 727 188
Fonds commercial	200 000		200 000
Logiciels	57 372	38 201	19 171
Autres immobilisations incorporelles (développements informatiques spécifiques sur applications internes)	80 940	64 566	16 374
<b>Total</b>	<b>5 192 130</b>	<b>1 229 397</b>	<b>3 962 733</b>

#### Immobilisations corporelles

31/12/2005	Brut	Amortissements	Net
Matériels et outillages industriels (matériels de manutention pour le centre logistique et outillages spécifiques pour la Division Energie Autonome – soudeuses, banc test, analyseurs...)	314 136	208 613	105 521
Autres immobilisations corporelles			
- agencements et installations	498 369	252 253	246 116
- matériels et mobiliers de bureau	483 497	312 278	171 218
- matériels de transport	57 222	27 038	30 183
Sous total	1 039 088	591 569	447 517
<b>Total</b>	<b>1 353 224</b>	<b>800 182</b>	<b>553 038</b>

## Immobilisations financières

31/12/2005	Brut	Provisions	Net
Titres de participations			
- POWER TRADE	6 734		6 734
- 1000 Y UNA PILAS	6 010	6 010	0
Sous Total	12 744	6 010	6 734
Créances rattachées à des participations			
- compte courant 1000 Y UNA PILAS	26 095	26 095	0
Dépôts et cautionnements			
- dépôts de garantie loyers	52 549		52 549
Total	91 388	32 105	59 283

### Note 3.4 Evolution de la provision sur stocks

Les provisions sur stocks sont passées de 17 058 € à 24 168 €, soit une augmentation de 7 110 €. Cette progression concerne essentiellement des produits arrivant en fin de vie (mais qui ne sont pas soumis à une date limite de vente), et qui ne sont plus fabriqués par les fournisseurs. Le pourcentage de provision constituée sur 2004 s'élevait à 50% et a été fixé à 100% pour 2005. Ces produits restent en stock car quelques ventes s'effectuent.

Tous les produits dont la date limite de vente est dépassée sont systématiquement retirés du stock et font l'objet d'une destruction immédiate.

### Note 3.3 Immobilisations

Détails des immobilisations financières 31/12/2005 (page 66)

Participations	
- Titres all batteries	3 019 188
- Titres 1000 Y UNA PILAS	6 010
- Compte courant 1000 Y UNA PILAS	26 095
Total	3 051 293
Autres immobilisations financières	
- Dépôts (loyers)	52 549
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>3 103 842</b>

Détails des immobilisations financières 31/12/2004 (page 78)

Participations	
- Titres ALL BATTERIES	3 019 188
- Titres 1000 Y UNA PILAS	6 010
- Compte courant 1000 Y UNA PILAS	26 095
Total	3 051 293
Autres immobilisations financières	
- Dépôts (loyers)	48 368
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>3 099 761</b>

## Liste des filiales et participations

		Filiales détenues à + 50%	Participations détenues entre 10 et 50%
		<b>POWER TRADE (filiale d'all batteries) (derniers comptes arrêtés au 31/12/2004)</b>	<b>1000 Y UNA PILAS (arrêt de l'activité au 31/03/2000)</b>
Capital		6 734	12 020
Capitaux propres autres que le capital			
Quote-part du capital détenue (en pourcentage)		100,00%	50,00%
Valeur comptable des titres détenus	Valeur brute	6 734	6 010
	Valeur nette	6 734	0
Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés			26 095 (valeur nette : 0)
Montant des cautions et avals donnés par la société			
Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé		82 740	
Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)		29 425	
Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice			

### Note complémentaire relative à la filiale britannique all batteries

Dans le cadre de son projet d'introduction sur Alternext VDI Group a décidé de présenter des comptes consolidés avec all batteries pour l'exercice 2005. Bien que n'ayant pas d'obligation de présenter un comparatif n-1 pour une première consolidation, il a paru plus complet, en termes d'information, d'avoir une référence consolidée 2004. Cependant la Société disposait des comptes audités all batteries pour les exercices ouverts du 1<sup>er</sup> septembre 2003 au 31 août 2004 et du 1<sup>er</sup> septembre 2004 au 31 décembre 2005 (date de clôture commune avec VDI Group).

Ne disposant pas d'arrêté des comptes all batteries sur la période du 1<sup>er</sup> mai au 31 décembre 2004, correspondant à l'acquisition de la société, il a été procédé à une approximation en retenant un prorata des chiffres comptables de all batteries (de la balance générale du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2004).

Pour la Société, la réserve du commissaire aux comptes n'est pas de nature à remettre en cause l'intérêt des éléments présentés.

### ***Attestation (traduite en français) de l'auditeur britannique sur les comptes de all batteries clos le 31 août 2004 :***

#### **Rapport des auditeurs de la société all batteries UK LTD au 31 août 2004**

Nous avons procédé au contrôle des comptes de la société all batteries UK LTD figurant aux pages 3 à 8 du rapport annuel, établis conformément aux normes comptables des petites entreprises (FRSSE) et en application de la méthode des coûts historiques et des règles et méthodes comptables décrites aux pages 5 et 6 du rapport annuel.

## **Responsabilités (respectives) de la direction et des auditeurs**

Les comptes ont été établis sous la responsabilité de la direction *comme le décrit la page 1 de l'annexe*. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **Démarche d'audit**

Nous avons effectué un audit selon les normes professionnelles applicables au Royaume Uni (APB). Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les estimations significatives et les évaluations retenues par la direction pour l'arrêté des comptes et à apprécier si les principes comptables retenus sont appropriés, correctement appliqués et adéquatement présentés.

Nos travaux d'audit requièrent la mise en œuvre des diligences que nous avons estimées nécessaires, permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives, de fraudes, d'irrégularités ou d'erreurs. Nous avons également vérifié la concordance de la présentation des comptes annuels avec les informations données par la société.

## **Opinion**

Nous certifions que les comptes de la société au 31 août 2004, établis dans le respect de la Loi sur les Sociétés (Companies Act 1985), donne une image fidèle de la situation financière à cette date et du résultat des opérations de l'exercice écoulé.

## ***Attestation (traduite en français) de l'auditeur britannique en date du 20 avril 2006, relative aux données comptables all batteries contenues dans la consolidation de VDI Group :***

A la suite de la demande qui nous a été faite sur la contribution aux comptes consolidés du groupe VDI au 31 décembre 2004, nous vous confirmons qu'aucune situation comptable couvrant la période du 14 mai 2004 au 31 décembre 2004 n'a été auditée. A cette période la date d'arrêté des comptes annuels de all batteries UK Ltd était fixée le 31 août de chaque année. Des comptes couvrant la période du 15 mai 2004 au 31 août 2004 ont été établis et audités pour satisfaire aux obligations légales locales mais il n'y avait pas de raison d'établir des comptes pour la période du 14 mai 2004 jusqu'au 31 décembre 2004.

A notre avis, en l'absence de comptes audités pour la période susvisée, les comptes établis au 31 décembre 2004 pour les besoins de la consolidation du groupe sur la base d'un prorata devrait fournir une image fidèle du résultat des opérations de la période du 15 mai 2004 au 31 décembre 2004. Pour étayer notre position, nous vous confirmons que l'activité commerciale de la société est répartie assez régulièrement sur l'exercice et qu'il n'y a pas de fluctuations saisonnières pouvant déformer les chiffres pour une période donnée.

## ***Attestation du contrôleur de la traduction :***

## **ATTESTATION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES INDEPENDANT FRANÇAIS SUR LA TRADUCTION EN FRANÇAIS D'INFORMATIONS ORIGINALES EN ANGLAIS DANS L'OFFERING CIRCULAR**

### **VDI Group**

6 Chemin de l'Industrie  
69 570 Dardilly

Mesdames, Messieurs,

A la demande de l'AMF et de VDI Group, nous avons revu la traduction en français du texte original en anglais du rapport de l'auditeur de la société all batteries UK Ltd extrait du « rapport annuel pour l'exercice clos le 31 août 2004 » et de l'attestation de ce dernier faite pour les besoins du présent Offering Circular tels qu'ils sont présentés au paragraphe 20.1.1.6 « Note complémentaire sur les comptes consolidés » de ce même Offering Circular.

Dans le cadre de cette revue, nous n'avons pas relevé d'élément de nature à remettre en cause la conformité de la traduction en français du texte original en anglais.

**Paris le**

CONSTANTIN ASSOCIES

**21.1.2 Comptes annuels sociaux relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2005**

**21.1.2.1 Bilan**

**BILAN ACTIF**

	31-déc-05		31/12/2004	
	Brut	Amort/Prov.	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
Capital souscrit non appelé				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche & développement				
Concessions, brevets et droits similaires	57 372	38 201	19 170	23 282
Fonds commercial	3 245 554		3 245 554	3 045 554
Autres immobilisations incorporelles	48 248	31 874	16 374	12 584
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage ind.	140 382	69 759	70 623	34 378
Autres immobilisations corporelles	785 522	435 502	350 019	401 190
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence				
Autres participations	3 025 198	6 009	3 019 188	3 019 188
Créances rattachées à des participations	26 095	26 095		
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	52 548		52 548	48 368
<b>Total actif immobilisé</b>	<b>7 380 922</b>	<b>607 443</b>	<b>6 773 479</b>	<b>6 584 547</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Matières premières, approvisionnements	135 440		135 440	120 476
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	3 524 890	24 168	3 500 721	2 747 217
Avances et acomptes versés sur commandes				

Clients et comptes rattachés	4 380 059	366 978	4 013 081	3 942 827
Autres créances	579 487		579 487	791 434
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	456 349		456 349	419 939
Charges constatées d'avance	59 809		59 809	59 194
<b>Total actif circulant</b>	<b>9 136 037</b>	<b>391 147</b>	<b>8 744 890</b>	<b>8 081 089</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices				43 106
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif	<b>8 931</b>		8 931	7 674
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>16 525 891</b>	<b>998 590</b>	<b>15 527 301</b>	<b>14 716 417</b>

## BILAN PASSIF AVANT REPARTITION

	31/12/2005	31/12/2004
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital social ou individuel dont versé	2 210 510	2 210 510
Prime d'émission, de fusion, d'apport	1 672 331	1 672 331
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	35 641	18 540
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours		65 367
Autres réserves dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants	65 367	
Report à nouveau	281 819	(232 559)
<b>Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)</b>	<b>643 331</b>	<b>574 586</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL I</b>	<b>4 909 002</b>	<b>4 308 775</b>
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>TOTAL II</b>		
Provisions pour risques	8 931	7 675
Provisions pour charges		
<b>TOTAL III</b>	<b>8 931</b>	<b>7 675</b>
<b>EMPRUNTS ET DETTES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès d'établissements crédit	6 005 736	6 105 490
Emprunts et dettes financières divers	500 423	430 898
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 009 820	3 019 130
Dettes fiscales et sociales	940 268	817 036
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	110 889	22 421
Produits constatés d'avance	41 320	4 516
<b>TOTAL IV</b>	<b>10 608 457</b>	<b>10 399 493</b>
<b>Ecart de conversion passif</b>	<b>910</b>	<b>473</b>
<b>TOTAL GENERAL ( I à V)</b>	<b>15 527 301</b>	<b>14 716 417</b>

<b>RENOIS</b>		
Ecart de réévaluation incorporé au capital dont réserve spéciale de réévaluation (1959) dont écart de réévaluation libre dont réserve de réévaluation (1976)		
Dont réserve réglementée des plus values à long terme		65 367
Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	8 880 866	8 062 207
Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP	2 668 451	1 387 577

### 21.1.2.2 Compte de résultat

## Compte de Résultat de l'exercice

	Exercice 31/12/2005			Exercice
	France	Export	Total	31/12/2004
Vente de marchandises	16 401 795	2 194 481	18 596 277	17 305 922
Production vendue de biens				
Production vendue services	709 486	56 948	766 435	579 001
<b>CHIFFRES D'AFFAIRES NETS</b>	<b>17 111 282</b>	<b>2 251 430</b>	<b>19 362 435</b>	<b>17 884 924</b>
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			70 684	59 691
Autres produits (1) (11)			57 611	67 826
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			<b>19 491 009</b>	<b>18 012 442</b>
Achat Marchandises (y compris droits de douane)			10 249 367	9 074 755
Variation de stocks (marchandises)			(760 615)	(60 231)
Achats de matières 1ères et autres approvisionnements (compris drts douane)			231 034	1 740 233
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)			(14 963)	(27 118)
Autres achats et charges externes			4 229 217	3 703 554
Impôts, taxes et versements assimilés			223 229	20 642
Salaires et traitements			2 839 355	2 725 610
Charges sociales (10)			1 266 049	1 207 476
<b>Dotations d'exploitation</b>				
Sur immobilisations: dotations aux amortissements			137 092	151 803
Sur immobilisations: dotations aux provisions				
Sur actif circulant: dotations aux provisions			121 530	79 627
Pour risques et charges: dot. aux provisions				
Autres charges (12)			15 504	40 721
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>18 536 802</b>	<b>17 273 075</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>954 207</b>	<b>739 367</b>
<b>Opérations faites en commun</b>				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
<b>Produits financiers</b>				
Produits financiers de participations (5)			255 623	365 129
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				

Autres intérêts et produits assimilés (5)	3 587	10 118
Reprises sur provisions et transferts de charges	7 675	
Différences positives de change	51 261	42 680
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>318 147</b>	<b>417 928</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions	8 931	7 675
Intérêts et charges assimilées (6)	252 932	227 993
Différences négatives de change	65 747	60 183
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>327 611</b>	<b>295 852</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>	<b>(9 464)</b>	<b>122 076</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT (I-II+III-IV+V+VI)</b>	<b>944 742</b>	<b>861 444</b>
<b>Produits exceptionnels</b>		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	7 613	1 121
Reprises, provisions et transfert de charges		
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>7 613</b>	<b>1 121</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Sur opérations de gestion	4 005	20 445
Sur opérations en capital	11 317	4 524
Dotations aux amortissements et provisions		
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>15 322</b>	<b>24 969</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>(7 709)</b>	<b>(23848)</b>
<b>Participation des salariés au résultat</b>	<b>58 336</b>	<b>46 592</b>
<b>Impôts sur les bénéfices</b>	<b>235 365</b>	<b>216 418</b>
<b>Total des produits</b>	<b>19 816 769</b>	<b>18 431 493</b>
<b>Total des charges</b>	<b>19 173 437</b>	<b>17 856 906</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>643 331</b>	<b>574 906</b>
<b>RENVIS</b>		
(1) dont produits nets partiels sur opérations à long terme		
(2) dont produits de locations immobilières Produits d'exploitations afférents à des exercices antérieurs,		
(3) Dont crédit bail mobilier crédit bail immobilier		
(4) dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs		
(5) Dont produits concernant les entreprises liées		
(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général		
(9) Dont transfert de charges	36 015	33 539
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		
(11) Dont produits redevances pour concessions de brevets, licences		
(12) Dont charges redevances pour concessions de brevets, licence		
(13) Dont primes et coti : facultative (A6) obligatoires (A9)		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	Exercice N	
	Charges exc.	Prod. Except.
VNC des immobilisations cédées	11 317	7 613

immobilisations mises au rebut	3 467	
pénalités sur rupture contrat	537	
<b>(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs</b>		
	Exercice N	
	Charges exc.	Prod. Except.

### 21.1.2.3 Annexes au comptes sociaux relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2005

#### Règles et Méthodes Comptables

(Code du commerce- articles 9 & 11- Décret n° 83-1020 du 29 novembre 1983- articles 7.21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3, règlement 99-03 du CRC).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases ci-après :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

#### A. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire sur une période de 12 mois.

#### B. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisitions des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- Matériels, outillages : 3 à 10 ans
- Agencements, installations générales : 5 à 10 ans
- Matériel de bureau et informatique : 3 ans
- Mobilier de bureau : 4 à 10 ans

#### C. Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières et de placements

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

#### D. Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat a été retenu, sauf écart significatif.

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Lorsque la valeur de réalisation est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation des stocks est constituée, égale à la différence entre la valeur de réalisation estimée et la valeur brute.

#### E. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsqu'un risque de non recouvrement existe.

#### F. Faits caractéristiques de la société

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002, la société VDI SAS a donné son accord pour le régime de groupe et a autorisé la société BDR SAS à se constituer seule redevable de l'impôt sur les résultats.

Pour tenir compte de la réforme du régime d'imposition des plus-values introduite par l'article 39 de la loi de finances rectificative pour 2004, l'associé unique (dans ses décisions du 26/05/2005) a autorisé l'affectation à un compte de réserves ordinaires du montant de la réserve spéciales des plus values à long terme s'élevant à 65 367 €.

En application des nouvelles règles comptables, le solde du compte « charges à répartir sur plusieurs exercices » d'un montant de 43 106 € a été imputé sur le compte « report à nouveau ».

### **Immobilisations**

<b>ETABLI EN EURO</b>	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	
		par réévaluation	Acquisitions, créations, apports et virements
<b>Immobilisations incorporelles</b>			
Frais d'établissement, recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles	3 125 422		225 754
<b>Immobilisations corporelles</b>			
Terrains			
Constructions			
sur sol propre			
sur sol d'autrui			
installations générales, agencements			
Installations techniques, matériel et outillage ind.	90 743		49 640
Autres immobilisations corporelles			
installations générales, agencements	465 663		32 706
matériel de transport			
matériel de bureau et informatique, mobilier	275 722		25 062
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
<b>Total III</b>	<b>832 128</b>		<b>107 408</b>
<b>Immobilisations financières</b>			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	3 051 293		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	48 369		4 180
<b>Total IV</b>	<b>3 099 662</b>		<b>4 180</b>
<b>Total général (I+II+III+IV)</b>	<b>7 057 212</b>		<b>337 342</b>

<b>ETABLI EN EURO</b>	Diminutions		Valeur brute fin d'exercice	Réévaluation légale
	Par virements	Par cessions mises hors service		
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement, recherche et développement				
Autres immobilisations incorporelles			<b>3 351 176</b>	
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel et outillage ind.			140 383	
Autres immobilisations corporelles				
installations générales, agencements			498 369	
matériel de transport				
matériel de bureau et informatique		13 631	287 153	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Total III</b>		<b>13 631</b>	<b>925 905</b>	
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations			3 051 293	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			52 549	
<b>Total IV</b>			<b>3 103 842</b>	
<b>Total général (I+II+III+IV)</b>		<b>13 631</b>	<b>7 380 923</b>	

## **Amortissements**

<b>ETABLI EN EURO</b>	<b>Situations et mouvements de l'exercice</b>			
	Montant début exercice	Augmentations : dotations	Diminutions reprises de l'actif et reprises	Montant fin exercice
<b>Immobilisations amortissables</b>				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement, recherche et développement				
Autres immobilisations incorporelles	44 000	26 075	70 076	44 000
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel et outillage ind.	56 364	13 395		69 759
Autres immobilisations corporelles				
installations générales, agencements	199 454	52 798		252 252
matériel de transport				
matériel de bureau, informatique et mobilier	140 740	44 823	2 313	183 250
Emballages récupérables et divers				
<b>Total III</b>	<b>396 559</b>	<b>111 016</b>	<b>2 313</b>	<b>505 262</b>

Total général (I+II+III)	440 559	137 092	2 313	575 338
<b>ETABLI EN EURO</b>	<b>Ventilations des dotations aux amortissements de l'exercice</b>			
<b>Immobilisations amortissables</b>	<b>Amortissements linéaires</b>	<b>Amortissements dégressifs</b>	<b>Amortissements exceptionnels</b>	
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement, recherche et développement				
Autres immobilisations incorporelles	<b>26 075</b>			
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel et outillage ind.	13 395			
Autres immobilisations corporelles				
installations générales, agencements	52 798			
matériel de transport				
matériel de bureau	44 823			
emballages récupérables et divers				
<b>Total III</b>	<b>111 016</b>			
<b>Total général (I+II+III)</b>	<b>137 092</b>			

	<b>Mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires</b>	
Immobilisations amortissables	<b>Dotations</b>	<b>Reprises</b>
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>		
Frais d'établissement, recherche et développement		
Autres immobilisations incorporelles		
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>		
Terrains		
Constructions		
sur sol propre		
sur sol d'autrui		
installations générales, agencements		
Installations techniques, matériel et outillage ind.		
Autres immobilisations corporelles		
installations générales, agencements		
matériel de transport		
matériel de bureau		
emballages récupérables et divers		
<b>Total</b>		

**Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices**

Rubriques	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
charges à répartir sur plusieurs exercices	43 106		43 106	

Primes de remboursement des obligations			
---	--	--	--

## Provisions

Nature des provisions	Montant	Augmentations: dotations	Diminutions: reprises de	Montant à la fin de l'exercice
	au début de l'exercice	de l'exercice	l'exercice	
<b>Provisions réglementées</b>				
Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers				
Provisions pour investissements (1)				
Provisions pour hausse des prix (2)				
Provisions pour fluctuation des cours				
Amortissements dérogatoires				
Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 01.01.1992				
Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 01.01.1992				
Provisions prêts installation				
Autres provisions réglementées (3)				
<b>TOTAL I</b>				
<b>Provisions pour risques et charges</b>				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change	7 675	8 931	7 675	8 931
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts (3)				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour grosses réparations				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges (3)				
<b>TOTAL II</b>	<b>7 675</b>	<b>8 931</b>	<b>7 675</b>	<b>8 931</b>
<b>Provisions pour dépréciation</b>				
sur immobilisations				
-incorporelles				
-corporelles				
-titres mis en équivalence				
-titres de participations	32			
-autres immobilisations financières	104			32 104
	17			
sur stocks en cours	057	24 168	17 057	24 168
	287			
sur comptes clients	229	97 361	17 612	366 978
autres provisions pour dépréciation (3)				
<b>TOTAL III</b>	<b>336 391</b>	<b>121 530</b>	<b>34 669</b>	<b>423 252</b>
<b>Total général (I+II+III)</b>	<b>344 066</b>	<b>130 461</b>	<b>42 344</b>	<b>432 183</b>

Dont dotations et reprises	d'exploitation	121 530	34 669
	financières	8 931	7 675
	exceptionnelles		

(1) provisions réservées aux entreprises faisant participer leurs salariés aux résultats de l'entreprise

(2) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision

(3) à détailler sur feuillet séparé selon l'objet des provisions

### ***Etat des créances et des dettes à la clôture de l'exercice***

<b><i>ETABL EN EURO</i></b>	<b>Montant brut</b>	<b>A 1 an au plus</b>	<b>A plus de 1 an</b>
<b><i>Etat des créances</i></b>			
<b>De l'actif immobilisé</b>			
Créances rattachées à des participations	26 095		26 095
Prêts			
Autres immobilisations financières	52 548		52 548
<b>De l'actif circulant</b>			
clients douteux ou litigieux	480 306	480 306	
	3 899		
Autres créances clients	753	3 899 753	
créance représentative des titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	8 449	8 449	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	1 349	1 349	
Etat et autres collectivités publiques			
impôts sur les bénéfiques			
taxe sur la valeur ajoutée	203 245	203 245	
autres impôts, taxes et versements assimilés			
divers	4 720	4 720	
Groupe et associés	255 623	255 623	
Débiteurs divers	106 098	106 098	
<b>Charges constatées d'avance</b>	59 809	59 809	
	<b>5 098</b>		
<b>Totaux</b>	<b>001</b>	<b>5 019 357</b>	<b>78 643</b>

<b><i>Etat des dettes</i></b>	<b>Montant brut</b>	<b>A 1 an au plus</b>	<b>A plus de 1 an et 5 ans au plus</b>	<b>A plus de 5 ans</b>
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
- à 1 ans max à l'origine	3 668 451	3 668 451		
- à plus de 1 ans à l'origine	2 337 285	609 693	1 384 733	342 858
Emprunts et dettes financières divers	57 688	57 688		
Fournisseurs et comptes rattachés	3 009 820	3 009 820		
Personnel et comptes rattachés	320 079	320 079		
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	336 288	336 288		
Impôts sur les bénéfiques				
Taxe sur la valeur ajoutée	158 109	158 109		
Obligations cautionnées				

Autres impôts, taxes et versements assimilés	125 791	125 791		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	442 734	442 734		
Autres dettes	110 889	110 889		
Dettes représentatives des titres empruntés				
Produits constatés d'avance	41 320	41 320		
<b>Totaux</b>	<b>10 608 457</b>	<b>8 880 866</b>	<b>1 384 733</b>	<b>342 858</b>

Emprunts souscrits en cours d'exercice

Emprunts remboursés en cours

d'exercice

770 827

### ***Eléments relevant de plusieurs postes du bilan***

<b>ETABLI EN EURO</b>	<b>Montant concernant les entreprises</b>		<b>Montant des dettes, créances</b>
	<b>Liées</b>	<b>Lien participation</b>	<b>représ. par effets de comm.</b>
<b>POSTE DU BILAN</b>			
Capital souscrit non appelé			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Participations	3 019 188	100	
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés	65 870		
Autres créances	255 624	100	
Capital souscrit, appelé et non versé			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers	442 735	100	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	80 930	100	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits de participation	255 624	100	
Autres produits financiers			

Charges financières			
---------------------	--	--	--

### ***Fonds commercial***

<b>ETABLI EN EURO</b>			
<b>Eléments du fonds de commerce</b>	<b>Montant</b>	<b>Observations (achetés, réévalués, reçus en apport)</b>	
DROITS AU BAIL	202 757	ELEMENTS ACHETES	
FONDS INDUSTRIELS	276 224	ELEMENTS ACHETES	
ELEMENTS REEVALUES	2 766 573	ELEMENTS REEVALUES	
	<b>TOTAL AU BILAN</b>	<b>3 245 554</b>	

### ***Produits à recevoir***

<b>ETABLI EN EURO</b>		
<b>Montants de produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan</b>	<b>Montant</b>	
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	137 384	
Autres créances	108 695	
	<b>TOTAL</b>	<b>246 079</b>

### ***Charges à payer***

<b>ETABLI en EURO</b>	<b>Montant</b>
<b>Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan</b>	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	38 091
Emprunts et dettes financières divers	15 664
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	517 569
Dettes fiscales et sociales	542 373
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	108 951
	<b>TOTAL DES CHARGES A PAYER</b>
	<b>1 222 648</b>

### ***Charges et produits constatés d'avance***

<b>ETABLI EN EURO</b>	<b>Charges</b>	<b>Produits</b>
<b>Nature</b>		

Charges ou produits d'exploitation	58 724	41 320
Charges ou produits financiers	1 086	
Charges ou produits exceptionnels		
<b>TOTAL</b>	<b>59 810</b>	<b>41 320</b>

### **Composition du capital social**

<b>ETABLI EN EURO</b>	<b>Nombre</b>	<b>Valeur nominale</b>
<b>Rubriques</b>		
1- Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	14 500 000	
2- Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice		
3- Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4- Action sou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	14 500 000	

*Commentaires :*

*L'AGE du 30 décembre 2000 a décidé la suppression de la valeur nominale des actions*

### **Engagements financiers**

<b>ETABLI EN EURO</b>	<b>Montant</b>
<b>Engagements donnés</b>	
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagement retraite	81 868
Autres engagements donnés :	
<b>TOTAL</b>	<b>81 868</b>
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Dont engagements assortis de sûretés réelles	

*Commentaires :*

*Le montant des engagements retraite a été valorisé sur la base des indemnités de départ en retraite prévues par la Convention Collective de Commerce de Gros, en tenant compte de la probabilité de vie du personnel jusqu'à l'âge de la retraite.*

*Ces droits des salariés ont été évalués à partir du salaire, de l'âge et de l'ancienneté de chaque salarié et en prenant en considération les coefficients de rotation par tranche d'âge de l'ensemble du personnel.*

## Dettes garanties par des sûretés réelles

<b>ETABLI EN EURO</b>			
<i>Nature</i>		<i>Montants garantis</i>	<i>Montants des sûretés</i>
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts & dettes auprès de établissements de crédit		3 324 889	3 324 889
Emprunts & dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Autres garanties données à détailler :			
<b>TOTAL</b>		<b>3 324 889</b>	<b>3 324 889</b>

Commentaires :

Voir détail des engagements sur la page "Informations complémentaires".

## Effectif moyen

<b>ETABLI EN EURO</b>			
<i>Nature</i>		<i>Personnel salarié</i>	<i>Personnel mis à disposition</i>
Cadres		23	
Agents de maîtrise et techniciens		10	
Employés		96	
Ouvriers			
<b>TOTAL</b>		<b>129</b>	

*Le personnel mis à disposition de l'entreprise comprend le personnel intérimaire ainsi que le personnel détaché ou prêté.*

Commentaires :

Au 31/12/2005, l'effectif "équivalent temps plein" est de 110.

## Projet d'affectation du résultat

<b>ETABLI EN EURO</b>	
Bénéfice net	643 331
Report à nouveau antérieur	281 819
<b>Bénéfice à répartir</b>	
<b>925 151</b>	
<b>Répartition</b>	
Réserve légale	32 167
Autres réserves	
Dividendes à distribuer	290 000
Report à nouveau	602 984
<b>TOTAL</b>	
<b>925 151</b>	
Différence d'affectation	

## **Informations complémentaires**

### DETAIL DES DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

#### **Engagements en faveur de la Société Générale**

En garantie de l'emprunt de 217 786 € (montant d'origine : 1 524 000 €)

- nantissement en 1<sup>er</sup> rang des fonds de commerce situés à Dardilly, Saint-Egrève, Lyon et Paris (3) Et Toulouse

En garantie de l'emprunt de 25 297 € (montant d'origine : 114 000 €)

- nantissement en 1<sup>er</sup> rang du fonds de commerce situé à Villeurbanne

En garantie de l'emprunt de 514 286 € (montant d'origine : 600 000 €)

- nantissement en 1<sup>er</sup> rang du fonds de commerce situé à Corbas

- nantissement en 2<sup>ème</sup> rang des fonds de commerce situés à Dardilly, Lyon, Villeurbanne et Paris 11

- nantissement en 4<sup>ème</sup> rang du fonds de commerce situé à Saint-Egrève

Garantie de cession de créances professionnelles à hauteur de 1 000 000 €

#### **Engagements en faveur de la BANQUE RHONE ALPES**

En garantie de l'emprunt de 8 676 € (montant d'origine : 152 449 €)

- nantissement en 2<sup>ème</sup> rang du fonds de commerce situé à Saint-Egrève

En garantie de l'emprunt de 15 986 € (montant d'origine : 46 000 €)

- nantissement en 3<sup>ème</sup> rang du fonds de commerce situé à Saint-Egrève

En garantie de l'emprunt de 514 286 € (montant d'origine : 600 000 €)

- nantissement en 1<sup>er</sup> rang du fonds de commerce situé à Corbas

- nantissement en 2<sup>ème</sup> rang des fonds de commerce situés à Dardilly, Lyon, Villeurbanne et Paris 11

- nantissement en 4<sup>ème</sup> rang du fonds de commerce situé à Saint-Egrève

#### **Engagements en faveur de la BNP PARIBAS**

En garantie de l'emprunt de 514 286 € (montant d'origine : 600 000 €)

- nantissement en 1<sup>er</sup> rang du fonds de commerce situé à Corbas

- nantissement en 2<sup>ème</sup> rang des fonds de commerce situés à Dardilly, Lyon, Villeurbanne et Paris 11

- nantissement en 4<sup>ème</sup> rang du fonds de commerce situé à Saint-Egrève

#### **Engagements en faveur du CEPME**

En garantie de l'emprunt de 514 286 € (montant d'origine : 600 000 €)

- nantissement en 1<sup>er</sup> rang du fonds de commerce situé à Corbas

- nantissement en 2<sup>ème</sup> rang des fonds de commerce situés à Dardilly, Lyon, Villeurbanne et Paris 11

- nantissement en 4<sup>ème</sup> rang du fonds de commerce situé à Saint-Egrève

## **Liste des filiales et participations**

**Filiales**

**Participations**

	<i>détenues à + 50%</i>	<i>détenues entre 10 et 50%</i>
	<b>all batteries</b>	
Capital	145 921	
Capitaux propres autres que le capital	849 325	
Quote-part du capital détenue (en pourcentage)	100,00%	
Valeur comptable des titres détenus		
	Valeur Brute	3 019 189
	Valeur nette	3 019 189
Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés		255 624
Montant des cautions et avals donnés par la société		
Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé		7 988 983
Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)		385 719
Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice		255 624

#### *21.1.2.4 Rapport du commissaire aux comptes*

### **Rapport général du commissaire aux comptes**

Monsieur l'associé,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2005, sur :

- Le contrôle des comptes annuels de la société VDI, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- La justification de nos appréciations,
- Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **I – Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de l'exercice.

#### **II – Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note « liste des filiales et participations » en page 20 de l'annexe décrit les immobilisations financières détenues par votre société. Nos travaux ont consisté à apprécier les éléments pris en

considération pour les estimations des valeurs d'inventaire et à vérifier, le cas échéant, le calcul des provisions pour dépréciation.

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de l'ensemble de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III – Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

*Fait à Lyon, le 9 mars 2006*

Le commissaire aux comptes

Frédéric CHEVALLIER

#### 21.1.3 Comptes annuels sociaux relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2004

##### 21.1.3.1 Bilan

### BILAN ACTIF

	31-déc-04		31/12/2003	
	Brut	Amort/Prov.	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
Capital souscrit non appelé				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche & développement				
Concessions, brevets et droits similaires	50 729	27 446	23 282	25 347
Fonds commercial	3 045 554		3 045 554	3 045 554
Autres immobilisations incorporelles	29 138	16 554	12 584	6 266
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage ind.	90 742	56 365	34 378	27 508
Autres immobilisations corporelles	741 385	340 194	401 190	477 039
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence				
Autres participations	3 025 198	6 009	3 019 188	885

Créances rattachées à des participations	26 095	26 095		
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	48 368		48 368	47 564
<b>Total actif immobilisé</b>	<b>7 057 212</b>	<b>472 664</b>	<b>6 584 547</b>	<b>3 630 167</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Matières premières, approvisionnements	120 476		120 476	93357
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	2 764 274	17 057	2 747 217	2 694 307
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés	4 230 056	287 229	3 942 827	3 645 946
Autres créances	791 434		791 434	1 051 196
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	419 939		419 939	859 210
Charges constatées d'avance	59 194		59 194	94 750
<b>Total actif circulant</b>	<b>8 385 376</b>	<b>304 286</b>	<b>8 081 089</b>	<b>8 438 769</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices	<b>43 106</b>		43 106	64569
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif	<b>7 674</b>		7 674	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>15 493 368</b>	<b>776 951</b>	<b>14 716 417</b>	<b>12 133 595</b>

## BILAN PASSIF AVANT REPARTITION

	31/12/2004	31/12/2003
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital social ou individuel dont versé	2 210 510	2 210 510
Prime d'émission, de fusion, d'apport	1 672 331	1 672 331
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	18 540	18 540
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	65 367	65 367
Autres réserves dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants		
Report à nouveau	(232 559)	(482 855)
<b>Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)</b>	<b>574 586</b>	<b>250 295</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL I</b>	<b>4 308 775</b>	<b>3 734 189</b>
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>TOTAL II</b>		
Provisions pour risques	7 675	
Provisions pour charges		
<b>TOTAL III</b>		
<b>EMPRUNTS ET DETTES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		

Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès d'établissement de crédit	6 105 490	4 564 814
Emprunts et dettes financières divers	430 898	126 683
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 019 130	2 791 100
Dettes fiscales et sociales	817 036	801 163
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	22 421	105 710
Produits constatés d'avance	4 516	4 360
<b>TOTAL IV</b>	<b>10 399 493</b>	<b>8 393 832</b>
<b>Ecart de conversion passif TOTAL V</b>	<b>473</b>	<b>5 573</b>
<b>TOTAL GENERAL ( I à V)</b>	<b>14 716 417</b>	<b>12 133 595</b>

<b>RENOIS</b>		
Ecart de réévaluation incorporé au capital		
dont réserve spéciale de réévaluation (1959)		
dont écart de réévaluation libre		
dont réserve de réévaluation (1976)		
Dont réserve réglementée des plus values à long terme	65 367	65 367
Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	8 062 207	7 685 719
Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP	1 387 577	1 831 487

### 21.1.3.2 Compte de résultat

## Compte de résultat de l'exercice

	Exercice 31/12/2004			Exercice 31/12/2003
	France	Export	Total	
Vente de marchandises	15 659 578	1 646 344	17 305 922	16 313 971
Production vendue de biens				
Production vendue services	537 937	41 064	579 001	438 634
<b>CHIFFRES D'AFFAIRES NETS</b>	<b>16 197 515</b>	<b>1 687 408</b>	<b>17 884 924</b>	<b>16 752 605</b>
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				2 302
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			59 691	72 852
Autres produits (1) (11)			67 826	86 714
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			<b>18 012 442</b>	<b>16 914 474</b>
Achat Marchandises (y compris droits de douane)			9 074 755	9 134 063
Variation de stocks (marchandises)			(60231)	(540 082)
Achats de matières 1ères et autres approvisionnements (compris drts douane)			174 233	155 382
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)			(27 118)	2 079
Autres achats et charges externes			3 703 554	3 588 586
Impôts, taxes et versements assimilés			202 642	192 363
Salaires et traitements			2 725 610	2 707 658
Charges sociales (10)			1 207 476	1 115 113

<b>Dotations d'exploitation</b>		
Sur immobilisations: dotations aux amortissements	151 803	155 900
Sur immobilisations: dotations aux provisions		
Sur actif circulant: dotations aux provisions	79 627	47 427
Pour risques et charges: dot. aux provisions		
Autres charges (12)	40 721	21 423
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>17 273 075</b>	<b>16 579 917</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>739 367</b>	<b>334 556</b>
<b>Opérations faites en commun</b>		
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
<b>Produits financiers</b>		
Produits financiers de participations (5)	365 129	17 041
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés (5)	10 118	141
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change	42 680	61481
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>417 928</b>	<b>78 663</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions	7 625	
Intérêts et charges assimilées (6)	227 993	198 294
Différences négatives de change	60 183	37 811
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>295 852</b>	<b>236 106</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>	<b>(122 076)</b>	<b>(157 442)</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT (I-II+III-IV+V+VI)</b>	<b>861 444</b>	<b>177 113</b>
<b>Produits exceptionnels</b>		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	1 121	130 851
Reprises, provisions et transfert de charges		30 489
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>1 121</b>	<b>161 340</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Sur opérations de gestion	20 445	62 596
Sur opérations en capital	4 524	25 562
Dotations aux amortissements et provisions		
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>24 969</b>	<b>88 158</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>(23 848)</b>	<b>73 182</b>
<b>Participation des salariés au résultat</b>	<b>46 592</b>	
<b>Impôts sur les bénéfices</b>	<b>216 418</b>	
<b>Total des produits</b>	<b>18 431 493</b>	<b>17 154 478</b>
<b>Total des charges</b>	<b>17 856 906</b>	<b>16 904 182</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>574 586</b>	<b>250 295</b>

<b>RENOIS</b>				
(1) dont produits nets partiels sur opérations à long terme	33 539	28 312		
(2) dont produits de locations immobilières Produits d'exploitations afférents à des exercices antérieurs,				
(3) Dont crédit bail mobilier crédit bail immobilier				
(4) dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs				
(5) Dont produits concernant les entreprises liées				
(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général				
(9) Dont transfert de charges				
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)				
(11) Dont produits redevances pour concessions de brevets, licences				
(12) Dont charges redevances pour concessions de brevets, licence				
(13) Dont primes et coti : facultative (A6) obligatoires (A9)				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)			Exercice N	
			Charges exc.	Prod. Except.
VNC des immobilisations cédées	885	1 121		
immobilisations mises au rebut	3 638			
pénalités sur rupture contrat	9 942			
pénalités URSSAF	612			
intérêts sur décalage règlement taxe professionnelle	9 891			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs	Exercice N			
	Charges exc.	Prod. Except.		

### 21.1.3.3 Annexes au comptes sociaux relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2004

#### Règles et Méthodes Comptables

(Code de commerce- articles 9 & 11- Décret n° 83-1020 du 29 novembre 1983- articles 7.21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases ci-après :

#### **-Continuité de l'exploitation**

#### **-Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre**

#### **-Indépendance des exercices**

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.  
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

#### A. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire sur une période de 12 mois.

#### B. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisitions des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire/dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

-Agencements, installations générales :	10 ans
-Matériel de bureau et informatique :	10 ans
-Mobilier de bureau :	10 ans

#### C. Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

#### D. Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode premier entré, premier sorti.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

#### E. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsqu'un risque de non recouvrement existe.

#### F. Faits caractéristiques de la société

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002, la société VDI SAS a donné son accord pour le régime de groupe et a autorisé la société BDR SAS (actionnaire à 100%) à se constituer seule redevable de l'impôt sur les résultats.

### ***Immobilisations***

<b>ETABLI EN EURO</b>	Valeur brute	Augmentations	
	au début de l'exercice	par réévaluation	Acquisitions, créations, apports et virements
<b>Immobilisations incorporelles</b>			
Frais d'établissement, recherche et dévelpt <b>Total I</b>			
Autres immobilisations incorporelles <b>Total II</b>	<b>3 113 676</b>		<b>28 303</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>			
Terrains			
Constructions			
sur sol propre			
sur sol d'autrui			
installations générales, agencements			
Installations techniques, matériel et outillage ind.	75 958		14784
Autres immobilisations corporelles			
installations générales, agencements	490 645		9 034
matériel de transport			

matériel de bureau et informatique, mobilier emballages récupérables et divers	258 683		17 038
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
<b>Total III</b>	<b>825 287</b>		<b>40 857</b>
<b>Immobilisations financières</b>			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	32 990		3 019 188
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	47 564		804
<b>Total IV</b>	<b>80 554</b>		<b>3 019 992</b>
<b>Total général (I+II+III+IV)</b>	<b>4 019 519</b>		<b>3 089 153</b>

<b>ETABI EN EURO</b>	Diminutions		valeur brute fin d'exercice	Réévaluation légale
	Par virements	Par cessions mises hors service		
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement, recherche et dvlpt <b>Total I</b>				
Autres immobilisations incorporelles <b>Total II</b>		<b>16 558</b>	<b>3 125 422</b>	
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel et outillage ind.			90 742	
Autres immobilisations corporelles				
installations générales, agencements		34 017	465 663	
matériel de transport				
matériel de bureau et informatique			275 722	
emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Total III</b>		<b>34 017</b>	<b>832 128</b>	
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations		885	3 051 293	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			48 368	
<b>Total IV</b>		<b>885</b>	<b>3 099 662</b>	
<b>Total général (I+II+III+IV)</b>		<b>51 460</b>	<b>7 057 212</b>	

## Amortissements

ETABLI EN EURO	Situations et mouvements de l'exercice			
	Montant début exercice	Augmentations : dotations	Diminutions reprises de l'actif et reprises	Montant fin exercice
<b>IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES</b>				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement, recherche et dvlpt <b>Total I</b>				
Autres immobilisations incorporelles <b>Total II</b>	36 507	24 052	16 559	44 000
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel et outillage ind.	48 450	7 914		56 364
Autres immobilisations corporelles				
installations générales, agencements	175 778	54 055	30 379	199 454
matériel de transport				
matériel de bureau, informatique et mobilier	96 511	44 228		140 740
emballages récupérables et divers				
<b>Total III</b>	320 740	106 198	30 379	396 559
<b>Total général (I+II+III)</b>	<b>357 247</b>	<b>130 250</b>	<b>46 938</b>	<b>440 559</b>

ETABLI EN EURO	Ventilations des dotations aux amortissements de l'exercice		
	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
<b>IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES</b>			
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>			
Frais d'établissement, recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles	<b>24 052</b>		
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
Terrains			
Constructions			
sur sol propre			
sur sol d'autrui			
installations générales, agencements			
Installations techniques, matériel et outillage ind.	7 914		
Autres immobilisations corporelles			
installations générales, agencements	54 055		
matériel de transport			
matériel de bureau	44 008	220	
emballages récupérables et divers			
<b>Total III</b>	<b>105 978</b>	<b>220</b>	
<b>Total général (I+II+III)</b>	<b>130 030</b>	<b>220</b>	

Mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

Immobilisations amortissables	Dotations	Reprises
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>		
Frais d'établissement, recherche et développement		
Autres immobilisations incorporelles		
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>		
Terrains		
Constructions		
sur sol propre		
sur sol d'autrui		
installations générales, agencements		
Installations techniques, matériel et outillage ind.		
Autres immobilisations corporelles		
installations générales, agencements		
matériel de transport		
matériel de bureau		
emballages récupérables et divers		
<b>Total</b>		

### ***Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices***

Rubriques	montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
charges à répartir sur plusieurs exercices	64 659		21 553	43 106
Primes de remboursement des obligations				

### ***Provisions***

Nature des provisions	Montant	Augmentations:	Diminutions: reprises de	Montant à la fin de l'exercice
	au début de l'exercice	de l'exercice	l'exercice	
<b>Provisions réglementées</b>				
Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers				
Provisions pour investissements (1)				
Provisions pour hausse des prix (2)				
Provisions pour fluctuation des cours				
Amortissements dérogatoires				
Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 01.01.1992				
Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 01.01.1992				
Provisions prêts installation				
Autres provisions réglementées (3)				
<b>TOTAL I</b>				
<b>Provisions pour risques et charges</b>				
Provisions pour litiges				

Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change		7 675		7 675
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts (3)				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour grosses réparations				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges (3)				
<b>TOTAL II</b>		<b>7 675</b>		<b>7 675</b>
<b>Provisions pour dépréciation</b>				
sur immobilisations				
-incorporelles				
-corporelles				
-titres mis en équivalence				
-titres de participations				
-autres immobilisations financières	32			
	104			32 104
sur stocks en cours	9 735	17 057	9 735	17 057
	241			
sur comptes clients	075	62 570	16 416	287 229
autres provisions pour dépréciation (3)				
	282			
	915	79 627	26 152	336 391
<b>TOTAL III</b>				
<b>Total général (I+II+III)</b>	<b>915</b>	<b>87 302</b>	<b>26 152</b>	<b>344 066</b>
Dont dotations et reprises				
d'exploitation		76 627	26 152	
financières		7 675		
exceptionnelles				

(1) provisions réservées aux entreprises faisant participer leurs salariés aux résultats de l'entreprise

(2) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision

(3) à détailler sur feuillet séparé selon l'objet des provisions

### **Etat des créances et des dettes à la clôture de l'exercice**

<b>ETABLI EN EURO</b>	<b>Montant brut</b>	<b>A 1 an au plus</b>	<b>A plus de 1 an</b>
<b>Etat des créances</b>			
<b>De l'actif immobilisé</b>			
Créances rattachées à des participations	26 095		26 095
Prêts			
Autres immobilisations financières	48 368		48 368
<b>De l'actif circulant</b>			
clients douteux ou litigieux	417 931	417 931	
Autres créances clients	3 812 125	3 812 125	
créance représentative des titres prêtés			

Personnel et comptes rattachés Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	15 830	15 830	
Etat et autres collectivités publiques impôts sur les bénéfiques taxe sur la valeur ajoutée autres impôts, taxes et versements assimilés	2 156	2 156	
divers	9 353	9 353	
Groupe et associés	349 326	349 326	
Débiteurs divers	203 427	203 427	
<b>Charges constatées d'avance</b>	59 194	59 194	
<b>Totaux</b>	<b>5 155 149</b>	<b>5 080 685</b>	<b>74 463</b>

<i>Etat des dettes</i>	Montant brut	A 1 an au plus	A plus de 1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
- à 1 ans max à l'origine	2 997 377	2 997 377		685
- à plus de 1 ans à l'origine	3 108 112	770 827	1 651 569	715
Emprunts et dettes financières divers	23 510	23 510		
Fournisseurs et comptes rattachés	3 019 130	3 019 130		
Personnel et comptes rattachés	271 624	271 624		
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	304 548	304 548		
Impôts sur les bénéfiques				
Taxe sur la valeur ajoutée	123 062	126 062		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et versements assimilés	117 801	117 801		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	407 387	407 387		
Autres dettes	22 421	22 421		
Dettes représentatives des titres empruntés				
Produits constatés d'avance	4 516	4 516		
<b>Totaux</b>	<b>10 399 493</b>	<b>8 062 207</b>	<b>1 651 569</b>	<b>685 715</b>

Emprunts souscrits en cours d'exercice	2 400 000
Emprunts remboursés en cours d'exercice	415 415

### ***Eléments relevant de plusieurs postes du bilan***

<b>ETABLI EN EURO</b>	<b>Montant concernant les entreprises</b>		<b>Montant des dettes, créances</b>
	<b>Liées</b>	<b>Lien participation</b>	
<b>POSTE DU BILAN</b>			<b>représ. par effets de</b>

			<i>comm.</i>
Capital souscrit non appelé			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Participations	3 019		
Créances rattachées à des participations	188	100	
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés			
Autres créances	349 326	100	
Capital souscrit, appelé et non versé			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers	407 388	100	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			

### **Fonds commercial**

<b>ETABLI EN EURO</b>		
<i>Eléments du fonds de commerce</i>	<i>Montant</i>	<i>Observations (achetés, réévalués, reçus en apport)</i>
DROITS AU BAIL	202 757	ELEMENTS ACHETES
FONDS INDUSTRIELS	76 224	ELEMENTS ACHETES
ELEMENTS REEVALUES	2 766 573	ELEMENTS REEVALUES
<b>TOTAL AU BILAN</b>	<b>3 045 554</b>	

## Produits à recevoir

<b>ETABLI EN EURO</b>	
<i>Montants de produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan</i>	<i>Montant</i>
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	83 688
Autres créances	321 843
<b>TOTAL</b>	<b>405 531</b>

## Charges à payer

<b>ETABLI EN EURO</b>		<b>Montant</b>
<i>Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan</i>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		22 217
Emprunts et dettes financières divers		18 995
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		675 198
Dettes fiscales et sociales		465 559
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Disponibilités, charges à payer		
Autres dettes		21 610
<b>TOTAL DES CHARGES A PAYER</b>		<b>1 203 579</b>

## Charges et produits constatés d'avance

<b>ETABLI EN EURO</b>	<b>Charges</b>	<b>Produits</b>
<i>Nature</i>		
Charges ou produits d'exploitation	57 032	4 516
Charges ou produits financiers	2 162	
Charges ou produits exceptionnels		
<b>TOTAL</b>	<b>59 194</b>	<b>4 516</b>

## Charges à répartir sur plusieurs exercices

<b>ETABLI EN EURO</b>	<b>Charges</b>	<b>Taux d'amortissement</b>
<i>Nature</i>		
charges différées		
frais d'acquisitions des immobilisations		
Frais d'émission des emprunts		
Charges à étaler	43 106	20,00%
<b>TOTAL</b>	<b>43 106</b>	

Commentaires :

Conception de la marque ENIX ENERGIES et coûts de création pour la constitution

du premier catalogue :		36 174
Coûts de création pour la constitution du premier catalogue de la marque GM		
EQUIPEMENT :		22 380
Charges liées à la mise en place d'un réseau de franchisés :	49 211	
	<b>Total</b>	<b>107 765</b>

Les amortissements sont calculés sur une période de 5 ans à partir de 2002.

La dotation aux amortissements calculée sur 2004 s'élève à : 21 553

## Composition du capital social

<b>ETABLI EN EURO</b>	<b>Nombre</b>	<b>Valeur nominale</b>
<i>Rubriques</i>		
1- Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	145 000	
2- Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice		
3- actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4- Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	14 500 000	

Commentaires :

L'AGE du 30 décembre 2000 a décidé la suppression de la valeur nominale des actions

L'AGO du 13 mai 2004 a décidé de porter le nombre d'actions à 14 500 000 par division par 100 de la valeur individuelle de chaque action.

## Engagements financiers

<b>ETABLI EN EURO</b>	<b>Montant</b>
<i>Engagements donnés</i>	
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagement retraite	71 572
Autres engagements donnés :	
<b>TOTAL</b>	<b>71 572</b>
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Dont engagements assortis de sûretés réelles	

Commentaires :

Le montant des engagements retraite a été valorisé sur la base des indemnités de départ en retraite prévues par la Convention Collective de Commerce de Gros, en tenant compte de la probabilité de vie du personnel jusqu'à l'âge de la retraite.

Ces droits des salariés ont été évalués à partir des salaires, âge et ancienneté moyens et en prenant en considération les coefficients de rotation propres à chaque catégorie de personnel.

### **Dettes garanties par des sûretés réelles**

<b>ETABLI EN EURO</b>		
<i>Nature</i>	<i>Montants garantis</i>	<i>Montants des sûretés</i>
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit	4 890 803	4 890 803
Emprunts & dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Autres garanties données à détailler :		
<b>TOTAL</b>	<b>4 890 803</b>	<b>4 890 803</b>

Commentaires :

Voir détail des engagements sur la page "Informations complémentaires".

### **Effectif moyen**

<b>ETABLI EN EURO</b>		
<i>Nature</i>	<i>Personnel salarié</i>	<i>Personnel mis à disposition</i>
Cadres	22	
Agents de maîtrise et techniciens	12	
Employés	93	
Ouvriers		
<b>TOTAL</b>	<b>127</b>	

*Le personnel mis à disposition de l'entreprise comprend le personnel intérimaire ainsi que le personnel détaché ou prêté.*

Commentaires :

Au 31/12/2004, l'effectif "équivalent temps plein" est de 101.

### **Résultat de la société au cours des cinq derniers exercices**

<b>ETABLI EN EURO</b>					
<i>Nature des indications</i>	<i>Exercice N-4</i>	<i>Exercice N-3</i>	<i>Exercice N-2</i>	<i>Exercice N-1</i>	<i>Exercice N</i>
<b>Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social	76 224	2 210 510	2 210 510	2 210 510	2 210 510
Nombre des actions ordinaires existantes	5 000	145 000	145 000	145 000	14 500 000
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer - par conversion d'obligations					

- par exercice de droits de souscription					
<b>Opérations et résultats de l'exercice</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	3 289 958	14 085 231	15 835 940	16 752 605	17 884 924
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	65 425	244 201	255 648	378 594	1 050 549
Impôts sur les bénéfices			15 930		216 418
Participation des salariés due au titre de l'exercice					46 592
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	27 657	256 755	114 045	250 295	574 586
Résultat distribué		200 000			
<b>Résultats par action</b>					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et prov.	13	1	1	2	0
Résultat après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	5	1	0	1	0
Dividendes attribués à chaque action		1			
<b>Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés empl. Pendant l'exercice	23	80	110	124	127
Montant de la masse salariale de l'exercice	461 290	1 914 967	2 446 737	2 707 658	2 725 610
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (séc.sociale, œuvres sociales)	162 351	657 292	943 344	1 115 113	1 207 476

## Projet d'affectation du résultat

<b>ETABLÉ EN EURO</b>	
Bénéfice net	574 586
Report à nouveau antérieur	-232 559
<b>Bénéfice à répartir</b>	<b>342 026</b>
<b>Répartition</b>	
Réserve légale	17 101
Autres réserves	
Dividendes à distribuer	
Report à nouveau	324 925
<b>TOTAL</b>	<b>342 026</b>
Différence d'affectation	

## Liste des filiales et participations

	<b>Filiales détenues à + 50%</b>	<b>Participations détenues entre 10 et 50%</b>
	all batteries	
Capital	148 038	
Capitaux propres autres que le capital	775 053	
Quote-part du capital détenue (en pourcentage)	100,00%	
Valeur comptable des titres détenus		
	Valeur Brute	3 019 189

	Valeur nette	3 019 189
Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés		349 426
Montant des cautions et avals donnés par la société		
Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé		6 609 038
Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)		296 801
Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice		349 426

## **Informations complémentaires**

### DETAIL DES DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

#### **Engagements en faveur de la Société Générale**

*En garantie de l'emprunt de 435 570 € (montant d'origine : 1 524 490 €)*

*- nantissement en 1<sup>er</sup> rang des fonds de commerce situés à Dardilly, Saint-Egrève, Lyon et Paris (3) et Toulouse*

*En garantie de l'emprunt de 49 278 € (montant d'origine : 114 000 €)*

*- nantissement en 1<sup>er</sup> rang du fonds de commerce situé à Villeurbanne*

*En garantie de l'emprunt de 138 388 € (montant d'origine : 609 796 €)*

*- nantissement des actions VDI*

*- délégation des garanties d'actif et de passif accordées par le cédant de la société GM EQUIPEMENT*

*En garantie de l'emprunt de 600 000 €*

*- nantissement en 1<sup>er</sup> rang du fonds de commerce situé à Corbas*

*- nantissement en 2<sup>ème</sup> rang des fonds de commerce situés à Dardilly, Lyon, Villeurbanne et Paris 11*

*- nantissement en 4<sup>ème</sup> rang du fonds de commerce situé à Saint-Egrève*

*Garantie de cession de créances professionnelles à hauteur de 1 000 000 €*

#### **Engagements en faveur de la BANQUE RHONE ALPES**

*En garantie de l'emprunt de 42 193 € (montant d'origine : 152 449 €)*

*- nantissement en 2<sup>ème</sup> rang du fonds de commerce situé à Saint-Egrève*

*En garantie de l'emprunt de 25 374 € (montant d'origine : 46 000 €)*

*- nantissement en 3<sup>ème</sup> rang du fonds de commerce situé à Saint-Egrève*

*En garantie de l'emprunt de 600 000 €*

*- nantissement en 1<sup>er</sup> rang du fonds de commerce situé à Corbas*

*- nantissement en 2<sup>ème</sup> rang des fonds de commerce situés à Dardilly, Lyon, Villeurbanne et Paris 11*

*- nantissement en 4<sup>ème</sup> rang du fonds de commerce situé à Saint-Egrève*

#### **Engagements en faveur de la BNP**

*En garantie de l'emprunt de 600 000 €*

*- nantissement en 1<sup>er</sup> rang du fonds de commerce situé à Corbas*

*- nantissement en 2<sup>ème</sup> rang des fonds de commerce situés à Dardilly, Lyon, Villeurbanne et Paris 11*

*- nantissement en 4<sup>ème</sup> rang du fonds de commerce situé à Saint-Egrève*

*Garantie de cession de créances professionnelles à hauteur de 800 000 €*

### **Engagements en faveur du CEPME**

*En garantie de l'emprunt de 600 000 €*

- nantissement en 1<sup>er</sup> rang du fonds de commerce situé à Corbas
- nantissement en 2<sup>ème</sup> rang des fonds de commerce situés à Dardilly, Lyon, Villeurbanne et Paris 11
- nantissement en 4<sup>ème</sup> rang du fonds de commerce situé à Saint-Egrève

#### *21.1.3.4 Rapport du commissaire aux comptes*

### **Rapport général du commissaire aux comptes**

Monsieur l'associé,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2004, sur :

- Le contrôle des comptes annuels de la société VDI, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- La justification de nos appréciations,
- Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **I – Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de l'exercice.

### **II – Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note « liste des filiales et participations » en page 21 de l'annexe décrit les immobilisations financières détenues par votre société. Nos travaux ont consisté à apprécier les éléments pris en considération pour les estimations des valeurs d'inventaire et à vérifier, le cas échéant, le calcul des provisions pour dépréciation.

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de l'ensemble de ces estimations.

Les appréciations que nous avons portées sur ces éléments s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **III – Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

*Fait à Villeurbanne, le 11 mai 2005*

Le commissaire aux comptes

**Mazars :**

Olivier BIETRIX

#### **21.1.4 Comptes annuels sociaux relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2003**

##### **21.1.4.1 Bilan**

### **BILAN ACTIF**

	31-déc-03			31/12/2002
	Brut	Amort/Prov.	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
Capital souscrit non appelé				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche & développement				
Concessions, brevets et droits similaires	36 133	10 786	25 347	17 325
Fonds commercial	3 045 554		3 045 554	3 066 897
Autres immobilisations incorporelles	31 988	25 721	6 266	25 867
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage ind.	75 958	48 450	27 508	34945
Autres immobilisations corporelles	749 329	272 289	477 039	468 164
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence				
Autres participations	6 895	6 009	885	885
Créances rattachées à des participations	26 095	26 095		
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	47 564		47 564	48 026
<b>Total actif immobilisé</b>	<b>4 019 519</b>	<b>389 352</b>	<b>3 630 167</b>	<b>3 662 112</b>

<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Matières premières, approvisionnements	93 357		93 357	95436
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	2 704 042	9 735	2 694 307	2 148 798
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés	3 887 022	241 075	3 645 946	3 243 229
Autres créances	1 051 196		1 051 196	919 782
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	859 210		859 210	860 905
Charges constatées d'avance	94 750		94 750	154 845
<b>Total actif circulant</b>	<b>8 689 580</b>	<b>250 810</b>	<b>8 438 769</b>	<b>7 422 998</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices	<b>64 569</b>		64 569	86212
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>12 773 758</b>	<b>640 163</b>	<b>12 133 595</b>	<b>11 171 323</b>

## **BILAN PASSIF AVANT REPARTITION**

	<b>31/12/2003</b>	<b>31/12/2002</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital social ou individuel dont versé	2 210 510	2 210 510
Prime d'émission, de fusion, d'apport	1 672 331	1 672 331
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	18 540	12 838
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	65 367	65 367
Autres réserves dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants		
Report à nouveau	(482 855)	(591 199)
<b>Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)</b>	<b>250 295</b>	<b>114 045</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL I</b>	<b>3 734 189</b>	<b>3 483 893</b>
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>TOTAL II</b>		
Provisions pour risques		54 717
Provisions pour charges		
<b>TOTAL III</b>		<b>54 717</b>
<b>EMPRUNTS ET DETTES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	4 564 814	4 328 158
Emprunts et dettes financières divers	126 683	143 854
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 791 100	2 349 346

Dettes fiscales et sociales	801 163	688 917
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	105 710	113 902
Produits constatés d'avance	4 360	6 690
<b>TOTAL IV</b>	<b>8 393 832</b>	<b>7 630 869</b>
<b>Ecart de conversion passif TOTAL V</b>	<b>5 573</b>	<b>1 842</b>
<b>TOTAL GENERAL ( I à V)</b>	<b>12 133 595</b>	<b>11 171 323</b>

<b>RENOIS</b>		
Ecart de réévaluation incorporé au capital dont réserve spéciale de réévaluation (1959) dont écart de réévaluation libre dont réserve de réévaluation (1976)		
Dont réserve réglementée des plus values à long terme	65 367	65 367
Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	7 685 719	6 529 339
Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP	1 831 487	1 455 440

#### 21.1.4.2 Compte de résultat

### Compte de résultat de l'exercice

	Exercice 2003			Exercice 2002
	France	Export	Total	
Vente de marchandises	14 925 946	1 388 025	16 313 971	15 349 314
Production vendue de biens				
Production vendue services	449 888	(11 254)	438 634	486 626
<b>CHIFFRES D'AFFAIRES NETS</b>	<b>15 375 834</b>	<b>1 376 771</b>	<b>16 752 605</b>	<b>15 835 940</b>
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			2 302	
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			72 852	183 989
Autres produits (1) (11)			86 714	1 816
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			<b>16 914 474</b>	<b>16 021 746</b>
Achat Marchandises (y compris droits de douane)			9 134 063	8 504 681
Variation de stocks (marchandises)			(540 082)	(16 508)
Achats de matières premières et autres approvisionnements (compris drts douane)			155 382	164 218
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)			2 079	(30 156)
Autres achats et charges externes			3 588 586	3 430 537
Impôts, taxes et versements assimilés			192 363	170 511
Salaires et traitements			2 707 658	2 446 737
Charges sociales (10)			1 115 113	943 344
<b>Dotations d'exploitation</b>				
Sur immobilisations: dotations aux amortissements			155 900	117 061
Sur immobilisations: dotations aux provisions				
Sur actif circulant: dotations aux provisions			47 427	46 435
Pour risques et charges: dot. aux provisions				
Autres charges (12)			21 423	2 945

<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>16 579 917</b>	<b>15 779 809</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>334 556</b>	<b>241 936</b>
<b>Opérations faites en commun</b> Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
<b>Produits financiers</b>		
Produits financiers de participations (5)	17 041	11 028
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés (5)	141	10142
Reprises sur provisions et transferts de charges		1961
Différences positives de change	61 481	130783
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>78 663</b>	<b>153 915</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées (6)	198 294	191 369
Différences négatives de change	37 811	70 448
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>236 106</b>	<b>261 817</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>	<b>(157 442)</b>	<b>(107 902)</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT (I-II+III-IV+V+VI)</b>	<b>177 113</b>	<b>134 034</b>
<b>Produits exceptionnels</b>		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	130 851	27 162
Reprises, provisions et transfert de charges	30 489	
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>161 340</b>	<b>27 162</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Sur opérations de gestion	62 596	6 932
Sur opérations en capital	25 562	24 288
Dotations aux amortissements et provisions		
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>88 158</b>	<b>31 220</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>73 182</b>	<b>(4 058)</b>
<b>Participation des salariés au résultat</b>		
<b>Impôts sur les bénéfices</b>		<b>15 930</b>
<b>Total des produits</b>	<b>17 154 478</b>	<b>16 202 824</b>
<b>Total des charges</b>	<b>16 904 182</b>	<b>16 088 779</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>250 295</b>	<b>114 045</b>
<b>RENOIS</b>		
(1) dont produits nets partiels sur opérations à long terme		
(2) dont produits de locations immobilières Produits d'exploitations afférents à des exercices antérieurs,		
(3) Dont crédit bail mobilier crédit bail immobilier		
(4) dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs		

(5) Dont produits concernant les entreprises liées		
(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général		
(9) Dont transfert de charges	28 312	148 126
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		
(11) Dont produits redevances pour concessions de brevets, licences		
(12) Dont charges redevances pour concessions de brevets, licence		
(13) Dont primes et coti : facultative (A6) obligatoires (A9)		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	Exercice N	
	Charges exc.	Prod. Except.
VNC des immobilisations cédées	25 562	130 851
redressement fiscal taxe professionnelle	62 393	
amendes code de la route	203	
reprise provision litige		30 489
(8) Détail de produits et charges sur exercices antérieurs	Exercice N	
	Charges exc.	Prod. Except.

### 21.1.4.3 Annexes au comptes sociaux relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2003

#### Règles et Méthodes Comptables

(Code de commerce- articles 9 et 11- Décret n° 83-1020 du 29 novembre 1983, articles 7.21,24 début, 24-1, 24-2 et 24-3).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

#### A. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire sur une période de 12 mois.

#### B. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisitions des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus / sont inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire/dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

-Agencements et aménagements des constructions	10 ans
-Matériel de bureau et informatique	10 ans
-Mobilier de bureau	10 ans

#### C. Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières et de placements

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

#### D. Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode (premier entré, premier sorti) / du coût unitaire moyen pondéré.

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

#### E. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsqu'un risque de non recouvrement existe.

#### F. Faits caractéristiques de la société

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002, la société VDI SAS a donné son accord pour le régime de groupe et a autorisé la société BDR SAS à se constituer seule redevable de l'impôt sur les résultats.

### **Immobilisations**

<b>ETABLI EN EURO</b>	valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	
		par réévaluation	Acquisitions, créations, apports et virements
<b>Immobilisations incorporelles</b>			
Frais d'établissement, recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles	<b>3 124 101</b>		<b>26 215</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>			
Terrains			
Constructions			
sur sol propre			
sur sol d'autrui			
installations générales, agencements			
Installations techniques, matériel et outillage ind.	78 913		638
Autres immobilisations corporelles			
installations générales, agencements	525 528		24 214
Matériel de transport	6 562		
Matériel de bureau	207 799		84 462
emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
<b>Total III</b>	<b>818 804</b>		<b>109 314</b>
<b>Immobilisations financières</b>			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	32 990		
Autres titres immobilisés			

Prêts et autres immobilisations financières	48 026		
<b>Total IV</b>	<b>81 016</b>		
<b>Total général (I+II+III+IV)</b>	<b>4 023 922</b>		<b>135 530</b>

<b>ETABI EN EURO</b>	Diminutions		valeur brute fin d'exercice	Réévaluation légale
	Par virements	Par cessions mises hors service		
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement, recherche et développement				
Autres immobilisations incorporelles		<b>36 640</b>	<b>3 113 676</b>	
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel et outillage ind.		3 594	75 958	
Autres immobilisations corporelles				
installations générales, agencements		59097	490 645	
matériel de transport		6562		
matériel de bureau		33 578	258 683	
emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Total III</b>		<b>102 831</b>	<b>825 287</b>	
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations			32 990	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		461	47 564	
<b>Total IV</b>		<b>461</b>	<b>80 554</b>	
<b>Total général (I+II+III+IV)</b>		<b>139 933</b>	<b>4 019 519</b>	

## Amortissements

<b>ETABI EN EURO</b>	Situations et mouvements de l'exercice			
	Montant début exercice	Augmentations : dotations	Diminutions reprises de l'actif et reprises	Montant fin exercice
<b>Immobilisations amortissables</b>				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement, recherche et développement				
Autres immobilisations incorporelles	14 011	28 650	6 154	36 507
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel et outillage ind.	43 967	8 969	4 487	48 450

Autres immobilisations corporelles				
installations générales, agencements	175 122	58 204	57 548	175 778
matériel de transport	6 152	222	6 375	
matériel de bureau	90 451	38 301	32 241	96 511
emballages récupérables et divers				
<b>Total III</b>	<b>315 693</b>	<b>105 697</b>	<b>100 651</b>	<b>320 740</b>
<b>Total général (I+II+III)</b>	<b>329 705</b>	<b>134 347</b>	<b>106 805</b>	<b>357 247</b>

<b>ETABLI EN EURO</b>	<b>Ventilations des dotations aux amortissements de l'exercice</b>		
	<b>Amortissements linéaires</b>	<b>Amortissements dégressifs</b>	<b>Amortissements exceptionnels</b>
<b>Immobilisations amortissables</b>			
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>			
Frais d'établissement, recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles	<b>28 650</b>		
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
Terrains			
Constructions			
sur sol propre			
sur sol d'autrui			
installations générales, agencements			
Installations techniques, matériel et outillage ind.	8 969		
Autres immobilisations corporelles			
installations générales, agencements	58 204		
matériel de transport	222		
matériel de bureau	38 081	220	
emballages récupérables et divers			
<b>Total III</b>	<b>105 477</b>	<b>220</b>	
<b>Total général (I+II+III)</b>	<b>134 127</b>	<b>220</b>	

### Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices

Rubriques	montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
charges à répartir sur plusieurs exercices	86 212		21 553	64 659
Primes de remboursement des obligations				

### Provisions

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentations: dotations de l'exercice	Diminutions: reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
<b>Provisions réglementées</b>				
Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers				
Provisions pour investissements (1)				
Provisions pour hausse des prix (2)				
Provisions pour fluctuation des cours				
Amortissements dérogatoires				
Provisions fiscales pour implantations à				

l'étranger constituées avant le 01.01.1992				
Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 01.01.1992				
Provisions prêts installation				
Autres provisions réglementées (3)				
<b>TOTAL I</b>				
<b>Provisions pour risques et charges</b>				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts (3)				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour grosses réparations				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges (3)	54 717		54 717	
<b>TOTAL II</b>	<b>54 717</b>		<b>54 717</b>	
<b>Provisions pour dépréciation</b>				
sur immobilisations				
-incorporelles				
-corporelles				
-titres mis en équivalence				
-titres de participations				
-autres immobilisations financières	32 104			32 104
sur stocks en cours	15 162	9 735	15 162	9 735
sur comptes clients	208 533	37 692	5 149	241 075
autres provisions pour dépréciation (3)				
<b>TOTAL III</b>	<b>255 800</b>	<b>47 427</b>	<b>20 312</b>	<b>282 915</b>
<b>Total général (I+II+III)</b>	<b>310 517</b>	<b>47 427</b>	<b>75 029</b>	<b>282 915</b>

Dont dotations et reprises	d'exploitation	47 427	44 540
	financières		
	exceptionnelles		30 489

(1) provisions réservées aux entreprises faisant participer leurs salariés aux résultats de l'entreprise

(2) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision

(3) à détailler sur feuillet séparé selon l'objet des provisions

### **Etat des créances et des dettes à la clôture de l'exercice**

<b>ETABLI EN EURO</b>	<b>Montant brut</b>	<b>A 1 an au plus</b>	<b>A plus de 1 an</b>
<b>Etat des créances</b>			
<b>De l'actif immobilisé</b>			
Créances rattachées à des participations	26 095		26 095
Prêts			
Autres immobilisations financières	47 564		47 564
<b>De l'actif circulant</b>			

clients douteux ou litigieux	315 283	315 283	
Autres créances clients	3 571 738	3 571 738	
créance représentative des titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	23 274	23 274	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	280	280	
Etat et autres collectivités publiques			
impôts sur les bénéfices	18 750	18 750	
taxe sur la valeur ajoutée	188 088	188 088	
autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés	460 973	460 973	
Débiteurs divers	359 828	359 828	
<b>Charges constatées d'avance</b>	94 570	94 570	
<b>Totaux</b>	<b>5 106 628</b>	<b>5 032 969</b>	<b>73 659</b>

<b>Etat des dettes</b>	<b>Montant brut</b>	<b>A 1 an au plus</b>	<b>A plus de 1 an et 5 ans au plus</b>	<b>A plus de 5 ans</b>
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
-à 1 ans max à l'origine	3 441 287	3 441 287		
-à plus de 1 ans à l'origine	1 123 527	415 414	708 112	
Emprunts et dettes financières divers	11 897	11 897		
Fournisseurs et comptes rattachés	2 791 100	2 791 100		
Personnel et comptes rattachés	177 805	177 805		
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	277 889	277 889		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	185 420	185 420		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et versements assimilés	160 047	160 047		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	114 785	114 785		
Autres dettes	105 710	105 710		
Dettes représentatives des titres empruntés				
Produits constatés d'avance	4 360	4 360		
<b>Totaux</b>	<b>8 393 832</b>	<b>7 685 719</b>	<b>708 112</b>	

Emprunts souscrits en cours d'exercice	25 000
Emprunts remboursés en cours d'exercice	402 145

### **Eléments relevant de plusieurs postes du bilan**

<b>ETABLI EN EURO</b>			<b>Montant des dettes, créances représ. par effets de comm.</b>
	<b>Montant concernant les entreprises</b>		
<b>POSTE DU BILAN</b>	<b>Liées</b>	<b>Lien participation</b>	
Capital souscrit non appelé			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Participations			
Créances rattachées à des participations			

Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés			
Autres créances	18 750	100	
Capital souscrit, appelé et non versé			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers	114 786	100	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			

### **Fonds commercial**

<b>ETABLI EN EURO</b>			
<i>Eléments du fonds de commerce</i>	<i>Montant</i>	<i>Observations</i>	
		<i>(achetés, réévalués, reçus en apport)</i>	
DROITS AU BAIL	202 757	ELEMENTS ACHETES	
FONDS INDUSTRIELS	76 224	ELEMENTS ACHETES	
ELEMENTS REEVALUES	2 766 573	ELEMENTS REEVALUES	
	<b>TOTAL AU BILAN</b>	<b>3 045 554</b>	

### **Produits à recevoir**

<b>ETABLI EN EURO</b>	
<i>Montants de produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan</i>	<i>Montant</i>
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	106 415
Autres créances	440 994
	<b>TOTAL</b>
	<b>547 409</b>

### **Charges à payer**

<b>ETABLI en EURO</b>	<b>Montant</b>
<i>Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan</i>	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	20 141
Emprunts et dettes financières divers	7 538
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	314 728
Dettes fiscales et sociales	422 737

Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	89 007
<b>TOTAL DES CHARGES A PAYER</b>	
	<b>854 151</b>

### **Charges et produits constatés d'avance**

<b>ETABLI EN EURO</b>	<b>Charges</b>	<b>Produits</b>
<i>Nature</i>		
Charges ou produits d'exploitation	81 190	4 360
Charges ou produits financiers	3 619	
Charges ou produits exceptionnels	9 942	
<b>TOTAL</b>	<b>94 751</b>	<b>4 360</b>

### **Charges à répartir sur plusieurs exercices**

<b>ETABLI EN EURO</b>	<b>Charges</b>	<b>Taux d'amortissement</b>
<i>Nature</i>		
Charges différées		
Frais d'acquisitions des immobilisations		
Frais d'émission des emprunts		
Charges à étaler	64 659	20,00%
<b>TOTAL</b>	<b>64 659</b>	

#### *Commentaires :*

<i>Conception de la marque ENIX ENERGIES et coûts de création pour la constitution du premier catalogue :</i>		36 174
<i>Coûts de création pour la constitution du premier catalogue de la marque GM EQUIPEMENT :</i>		22 380
<i>Charges liées à la mise en place d'un réseau de franchisés :</i>	49 211	
<i>Total</i>		107 765

*Les amortissements sont calculés sur une période de 5 ans à partir de 2002.*

*La dotation aux amortissements calculée sur 2003 s'élève à :* 21 553

### **Composition du capital social**

<b>ETABLI EN EURO</b>	<b>Nombre</b>	<b>Valeur nominale</b>
<i>Rubriques</i>		
1- Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	145 000	
2- Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice		
3- actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4- Action sou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	145 000	

#### *Commentaires :*

*L'AGE du 30 décembre 2000 a décidé la suppression de la valeur nominale des actions*

## Engagements financiers

<b>ETABLI EN EURO</b>	
<i>Engagements donnés</i>	<i>Montant</i>
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagement retraite	58 418
Autres engagements donnés :	
<b>TOTAL</b>	<b>58418</b>
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Dont engagements assortis de sûretés réelles	

### Commentaires :

Le montant des engagements retraite a été valorisé sur la base des indemnités de départ en Retraite prévues par la Convention Collective de Commerce de Gros, en tenant compte de la probabilité de vie du personnel jusqu'à l'âge de la retraite.

Ces droits des salariés ont été évalués à partir des salaires, âge et ancienneté moyens et en prenant en considération les coefficients de rotation propres à chaque catégorie de personnel.

## Dettes garanties par des sûretés réelles

<b>ETABLI EN EURO</b>		
<i>Nature</i>	<i>Montants garantis</i>	<i>Montants des sûretés</i>
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts & dettes auprès de établissements de crédit	2 901 532	2 901 532
Emprunts & dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Autres garanties données à détailler :		
<b>TOTAL</b>	<b>2 901 532</b>	<b>2 901 532</b>

### Commentaires :

Voir détail des engagements sur la page "Informations complémentaires".

## Effectif moyen

<b>ETABLI EN EURO</b>			
<i>Nature</i>		<i>Personnel salarié</i>	<i>Personnel mis à disposition</i>

Cadres	23
Agents de maîtrise et techniciens	9
Employés	92
Ouvriers	
<b>TOTAL</b>	<b>124</b>

*Le personnel mis à disposition de l'entreprise comprend le personnel intérimaire ainsi que le personnel détaché ou prêté.*

Commentaires :

Au 31/12/2003, l'effectif "équivalent temps plein" est de 104.

## Résultat de la société au cours des cinq derniers exercices

<b>ETABLI EN EURO</b>					
<i>Nature des indications</i>	<i>Exercice N-4</i>	<i>Exercice N-3</i>	<i>Exercice N-2</i>	<i>Exercice N-1</i>	<i>Exercice N</i>
<b>Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social	38 112	76 224	2 210 510	2 210 510	2 210 510
Nombre des actions ordinaires existantes	2 500	5 000	145 000	145 000	145 000
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droits de souscription					
<b>Opérations et résultats de l'exercice</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	771 791	3 289 958	14 085 231	15 835 940	16 752 605
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-30 239	65 425	244 201	255 648	378 594
Impôts sur les bénéfices			1 143	15 930	
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-61 931	27 657	256 755	114 045	250 295
Résultat distribué			200 000		
<b>Résultats par action</b>					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et prov.	-12	13	1	1	2
Résultat après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	-24	5	1	0	1
Dividendes attribués à chaque action			1		
<b>Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés empl. Pendant l'exercice	15	23	80	110	124
Montant de la masse salariale de l'exercice	254 694	461 290	1 914 967	2 446 737	2 707 658
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (séc.sociale, œuvres sociales)	910 499	162 351	657 292	943 344	1 115 113

## **Projet d'affectation du résultat**

<b>ETABLI EN EURO</b>	
Bénéfice net	250 295
Report à nouveau antérieur	-482 855
	<b>Bénéfice à répartir</b>
	-232 559
<b>Répartition</b>	
Réserve légale	
Autres réserves	
Dividendes à distribuer	
Report à nouveau	-232 559
	<b>TOTAL</b>
	-232 559
Différence d'affectation	0

## **Informations complémentaires**

### DETAIL DES DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

#### **Engagements en faveur de la Société Générale**

*En garantie de l'emprunt de 653 354 € (montant d'origine : 1 524 490 €)*

*- nantissement en 1<sup>er</sup> rang des fonds de commerce situés à Dardilly, Saint-Egrève, Lyon et Paris (3) et Toulouse*

*- nantissement en 2<sup>ème</sup> rang du fonds de commerce situé à Toulouse*

*- engagement de blocage des comptes courants d'associés à hauteur de 304 898 €*

*En garantie de l'emprunt de 72 014 € (montant d'origine : 114 000 €)*

*- nantissement en 1<sup>er</sup> rang du fonds de commerce situé à Villeurbanne*

*En garantie de l'emprunt de 268 026 € (montant d'origine : 609 796 €)*

*- nantissement des actions VDI*

*- délégation des garanties d'actif et de passif accordés par le cédant de la société GM EQUIPEMENT*

*Garantie de cession de créances professionnelles à hauteur de 1 000 000 €*

#### **Engagements en faveur de la BANQUE RHONE ALPES**

*En garantie de l'emprunt de 73 888 € (montant d'origine : 152 449 €)*

*- nantissement en 2<sup>ème</sup> rang du fonds de commerce situé à Saint-Egrève*

*En garantie de l'emprunt de 34 550 € (montant d'origine : 46 000 €)*

*- nantissement en 3<sup>ème</sup> rang du fonds de commerce situé à Sain-Egrève*

#### **Engagements en faveur de la BNP**

*Garantie de cession de créances professionnelles à hauteur de 800 000 €*

#### **Engagements reçus**

**- Caution solidaire de FML envers VDI en faveur de la Société Générale à hauteur de 653 354 €**

#### *21.1.4.4 Rapport du commissaire aux comptes*

### **Rapport général du commissaire aux comptes**

Monsieur l'associé,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2003, sur :

- Le contrôle des comptes annuels de la société VDI, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- La justification de nos appréciations,
- Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **I – Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de l'exercice.

#### **II – Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, introduites par la Loi de sécurité financière du 1<sup>er</sup> Août 2003 et applicables pour la première fois à cet exercice, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé, pour émettre l'opinion ci-dessus sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et qui ont porté notamment sur les principes comptable suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

#### **III – Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

*Fait à Villeurbanne, le 28 avril 2004*

Le commissaire aux comptes

**Mazars :**  
Olivier BIETRIX

## 21.2 Informations financières pro forma

### 21.2.1 Comptes semestriels proforma au 30 juin 2006.

#### 21.2.1.1 Bilan semestriel proforma

Ces comptes ne sont pas certifiés par les commissaires aux comptes et n'ont pas fait l'objet d'annexes.

#### - Bilan Consolidé (avec FOI-HMS-DHI 6 mois sur 2006)

<b>ACTIF</b>	<b>Net au 30/06/06</b>
<b>Actif immobilisé</b>	
Ecarts d'acquisition	11 610 900
Immobilisations incorporelles	251 489
Immobilisations corporelles	821 518
Immobilisations financières	109 876
<b>Actif circulant</b>	
Stocks	5 110 031
Clients et comptes rattachés	9 019 947
Autres créances et comptes de régularisation	1 069 224
Disponibilités	3 437 238
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>31 430 223</b>

<b>PASSIF</b>	<b>Net au 30/06/06</b>
<b>Capitaux propres part du groupe</b>	
Capital	2 211 250
Réserves consolidés	1 042 088
Ecart de conversion	-20 895
Résultat consolidé	607 606
<b>Capitaux propres</b>	<b>3 840 049</b>
<b>Prix d'achat groupe FOI</b>	
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>350 324</b>

## Dettes

Emprunts et dettes financières	16 073 898
Fournisseurs et comptes rattachés	4 813 064
Autres dettes et comptes de régularisation	6 352 888

---

<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>31 430 223</b>
---------------------	-------------------

---

### 21.2.1.2 Compte de résultat semestriel proforma

#### - Compte de résultat (avec FOI-HMS-DHI 6 mois sur 2006)

---

	30/06/06
Chiffre d'affaires	19 612 062
Autres produits d'exploitation	105 505
Achats consommés	9 216 302
Charges de personnel	4 899 704
Autres charges d'exploitation	3 430 390
Impôts et taxes	301 818
Dotations aux amortissements et aux provisions	168 376
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>1 700 977</b>
Charges et produits financiers	-114 369
<b>Résultat courant</b>	<b>1 586 608</b>
Charges et produits exceptionnels	-204 021
Participation	
Impôts sur les résultats	457 795
Impôts différés sociaux	-9 417
<b>Résultat net</b>	<b>934 209</b>
Dotations et reprises sur écarts d'acquisition	-326 603
<b>Résultat net consolidé</b>	<b>607 606</b>

### 21.2.1.3 Solde intermédiaire de gestion proforma

<b>SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION</b>		
	<b>30/06/2006</b>	<b>en % du C.A.</b>
<b>Chiffre d'affaires</b>	19 612 062	100,0%
<b>Consommation</b>	9 216 302	47,0%
<b>MARGE BRUTE</b>	<b>10 395 760</b>	<b>53,0%</b>
+ Autres produits d'exploitation	105 505	0,5%
- Autres achats et charges externes	3 430 390	17,5%
<b>VALEUR AJOUTEE</b>	<b>7 070 875</b>	<b>36,1%</b>
- Impôts et taxes	301 818	1,5%
- Salaires, traitements, charges...	4 899 704	25,0%
+ Subventions		
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>1 869 353</b>	<b>9,5%</b>
- Dotation aux amortissements et provisions	168 376	0,9%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>1 700 977</b>	<b>8,7%</b>
+/- Charges et produits financiers	-114 369	-0,6%
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>1 586 608</b>	<b>8,1%</b>
+/- Résultat exceptionnel	-204 021	-1,0%
- Participation des salariés		
- Impôt sur les sociétés	457 795	2,3%
+/- Impôt différés sociaux	9 417	0,0%
<b>RESULTAT NET</b>	<b>934 209</b>	<b>4,8%</b>
+/- Dotations et reprises sur écarts d'acquisition	-326 603	-1,7%
<b>RESULTAT NET CONSOLIDE</b>	<b>607 606</b>	<b>3,1%</b>

#### 21.2.1.4 Annexes aux comptes semestriels proforma

Néant

#### 21.2.2 Compte de résultat proforma au 31/12/05

##### Compte de résultat

	Réf. Note	VDI+ALL BATTERIES	FOI+DOM +HMS	31/12/05
Chiffre d'affaires	6	25 000 564	10 209 200	35 209 764
Autres produits d'exploitation		130 931	131 669	262 600
Achats consommés		12 910 266	2 882 477	15 792 743
Charges de personnel	7	5 532 720	3 377 592	8 910 312
Autres charges d'exploitation		4 740 014	2 326 392	7 066 406
Impôts et taxes		241 841	118 233	360 074
Dotations aux amortissements et aux provisions		301 207	115 160	416 367
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>8</b>	<b>1 405 447</b>	<b>1 521 015</b>	<b>2 926 462</b>
Charges et produits financiers	9	-255 761	50 023	-205 738
<b>Résultat courant</b>		<b>1 149 686</b>	<b>1 571 038</b>	<b>2 720 724</b>
Charges et produits exceptionnels	10	-7 711	-104 392	-112 103
Participation		58 336		58 336
Impôts sur les résultats	11	329 118	510 111	839 229
Impôts différés sociaux	3 - 11	-8 561	3 401	- 5160
<b>Résultat net</b>		<b>763 082</b>	<b>953 134</b>	<b>1 716 216</b>
Dotations et reprises sur écarts d'acquisition	2	-242 691	-447 143	-689 834
<b>Résultat net consolidé</b>	<b>5</b>	<b>520 391</b>	<b>505 991</b>	<b>1 026 382</b>

#### 21.2.3 Note explicative

Pour tenir compte des dernières acquisitions, un compte de résultat pro forma 2005 a été réalisé afin de présenter l'activité en année pleine en fonction du nouveau périmètre de consolidation. Ce compte de résultat a été établi en partant d'une hypothèse d'acquisition au 01/01/2005. L'écart d'acquisition a été calculé à cette date, sur la base d'un prix d'acquisition de

10 500 000 euros, comprenant un prix de base de 9 250 000 euros et un complément de prix de 1 250 000 € (ce complément étant considéré comme acquis).

## 1. Périmètre de consolidation

Les sociétés consolidées et les méthodes de consolidation sont les suivantes :

SOCIETE	NATIONALITE	RCS	% d'intérêts	Méthode d'intégration
VDI Group 6, chemin de l'Industrie 69571 DARDILLY	Française	LYON 409 101 706	100,00	Globale
all batteries Dwight Road Tolpits Lane WATFORD WD18 9SB	Anglaise	2045875 ENGLAND AND WALES	100,00	Globale
FRANCE OUATE INDUSTRIE 1ère avenue – 15 <sup>ème</sup> rue 06510 CARROS	Française	GRASSE 312 773 385	100.00	Globale
HYGIENE MEDICALE SERVICE 1ère avenue – 15 <sup>ème</sup> rue 06510 CARROS	Française	GRASSE 382 994 903	100.00	Globale
D.O.M. HYGIENE INDUSTRIE 3, rue des Dahlias ZI N°2 – Bras Fusil 97470 SAINT BENOIT (LA REUNION)	Française	SAINT DENIS 379 135 171	100.00	Globale

L'établissement du compte de résultat pro forma 2005 a été réalisé à partir des éléments suivants :

- reprise du compte de résultat consolidé 2005 (VDI Group + all batteries) ;
- cumul des 3 comptes de résultat des sociétés (éventuellement retraités) FRANCE OUATE INDUSTRIE , HYGIENE MEDICALE SERVICE et D.O.M. HYGIENE INDUSTRIE ;
- élimination des opérations effectuées entre ces 3 sociétés ;
- cumul de l'ensemble.

L'exercice social de la société D.O.M. HYGIENE INDUSTRIE s'est clôturé au 31 décembre 2005 et a eu une durée exceptionnelle de 15 mois.

Par souci de simplification, la prise en compte du résultat d'exploitation de cette société s'est effectuée selon un prorata de 12 mois.

La société POWER TRADE, de nationalité tunisienne, créée en juin 2004 et filiale à 100% d'all batteries, n'ayant pas une activité significative, n'a pas été consolidée sur les années 2004 et 2005.

La société 1000 Y UNA PILAS, de nationalité espagnole, créée en juillet 1998 et filiale à 50% de VDI Group, n'ayant plus d'activité depuis le 31/03/2000, n'a pas été consolidée sur les années 2004 et 2005.

La SCI SE.RO.PA. détenue à 10% par FRANCE OUATE INDUSTRIE n'a pas été consolidée sur 2005, la cession de la totalité de la participation ayant été réalisée au cours du mois d'avril 2006.

## 2. Ecart d'acquisition

Les retraitements de consolidation apportés à la suite de l'acquisition des 3 nouvelles sociétés ont générés un écart d'acquisition d'un montant de 8 942 854 €. Cet écart est constitué par la différence entre le prix d'achat des 3 sociétés et les capitaux propres consolidés de ces 3 sociétés au 01/01/2005.

Les corrections apportées aux capitaux propres au 01/01/2005 des 3 nouvelles sociétés ont porté sur les éléments suivants :

- dépréciation sur immobilisations en cours :	- 8 319
- profit latent sur SICAV :	42 000
- provision charges de personnel:	- 158 000
- provision litiges prud'homaux :	- 9 000
- fiscalité différée :	59 310
- annulation provision interne :	- 686
Total :	- 74 695

L'écart d'acquisition est amorti sur le mode linéaire sur la durée utile de l'investissement évaluée en fonction des perspectives de rentabilité de l'acquisition, soit 20 ans.

Amortissements	31/12/2005
Ecart d'acquisition ALL BATTERIES	242 691
Ecart d'acquisition FOI, HMS, DOM	447 143
Total	689 834

### 3. Imposition différée

Certains retraitements apportés aux comptes sociaux, afin de les mettre en harmonie avec les principes de consolidation ainsi que certains reports d'imposition dans le temps, génèrent des différences temporaires entre le résultat fiscal et le résultat comptable retraité.

Ces différences donnent lieu à la constatation d'impôts différés dans les comptes consolidés. La méthode appliquée est celle du report variable qui tient compte pour le calcul des conditions d'imposition connues à la clôture de l'exercice. Le taux d'impôt différé utilisé au 31/12/2005 est de 33,83 %.

Au titre de l'exercice 2005, le cumul des retraitements effectués ont donné lieu à la constatation d'un impôt différé actif de 5 160 €.

### 4. Engagement en matière de retraite

Aucun engagement de retraite n'a été contracté en dehors de ceux résultant des obligations légales prévues notamment par les Conventions Collectives propres à chacune des sociétés :

VDI Group : convention collective du commerce de gros

FRANCE OUATE INDUSTRIE, HYGIENE MEDICALE SERVICE et D.O.M. HYGIENE INDUSTRIE : convention collective des entreprises de commission, de courtage et de commerce intracommunautaire et d'importation - exportation de France métropolitaine

Les droits des salariés ont été évalués à partir des salaires, âge et ancienneté et en prenant en considération les coefficients de rotation du personnel de la société VDI.

Convention Collective du Commerce de Gros

Non cadre :

Article 41

« Une allocation de départ de départ en retraite est versée dans les conditions suivantes :

Montant : 1/10 de mois par année de présence, sans pouvoir dépasser un maximum de 3 mois pour les salariés ayant 2 ans et plus de présence ;

Le calcul est effectué sur la base des rémunérations moyennes des 12 derniers mois à taux plein ;

Le taux déterminé par l'ancienneté est appliqué sur la totalité des années de présence. »

Cadre :

Article 5 de l'avenant 1

« Les dispositions de l'article 41 s'appliquent aux cadres avec les modifications ci-après :

l'allocation de départ en retraite est calculée comme suit :

2/20 de mois par année de présence de 2 à 9 ans inclus de présence ;

3/20 de mois par année de présence de 10 à 19 ans inclus de présence ;

4/20 de mois par année de présence à partir de 20 ans de présence, sans pouvoir dépasser un maximum de 6 mois ; »

Convention collective des entreprises de commission, de courtage et de commerce intracommunautaire et d'importation – exportation de France métropolitaine

Article 16

« ...une indemnité lui sera versée dans les conditions suivantes :

- 1 mois de traitement après 2 années d'ancienneté;
- 2 mois de traitement après 10 années complètes d'ancienneté;
- 3 mois de traitement après 20 années complètes d'ancienneté; »

Modalités de calcul :

- allocation par salarié calculée sur le nombre maximum de mois soit pour VDI Group, 3 mois pour les non cadres et 6 mois pour les cadres et pour FOI, HMS et DOM HI, 3 mois
- majoration des charges sociales (43,5%)
- détermination du nombre d'années restant à courir avant le départ à la retraite
- actualisation de l'allocation à partir d'un taux de progression des salaires annuel de 2% et d'un taux d'actualisation de 5%
- détermination de la probabilité de présence du salarié au départ en retraite à partir d'une grille reprenant par tranche d'âge le turn-over et l'espérance de vie (selon la table de mortalité TV-TO 92-94 taux par sexe)
- application de cette probabilité à l'allocation.

Turnover par tranche d'âge		Tranche d'âge		Espérance de vie	
				Homme	Femme
8.0%	18	à	30	0.7791	0.8329
4.0%	31	à	40	0.7933	0.8427
1.0%	41	à	50	0.8176	0.8604
0.1%	51	à	65	0.8697	0.9015

#### 5. Passage du résultat social au résultat consolidé

	31/12/2005
Cumul des résultats sociaux	1 974 750
Elimination dividendes	(255 623)
Dotation provisions pour charges	(26 693)
Dotation amortissements écarts d'acquisition	(689 834)
Impôts différés	5 160
Elimination perte ou gain de change inter sociétés	1 303
Autres retraitements	17 319
Résultat consolidé	1 026 382

#### 6. Chiffre d'affaires

Ventilation par zone géographique

	31/12/2005	
	Chiffre d'affaires réalisé	% de chiffre d'affaires
France	24 594 083	69,9%
Export	10 615 681	30,1%
Chiffre d'affaires total	35 209 764	100,0%

Ventilation par nature

	31/12/2005	
	Chiffre d'affaires réalisé	% de chiffre d'affaires
Marchandises	34 513 762	98,0%
Services	696 002	2,0%
Chiffre d'affaires total	35 209 764	100,0%

Contribution de chaque société

	31/12/2005	
	Chiffre d'affaires réalisé	% de chiffre d'affaires
VDI	19 070 847	54,2%
all batteries	5 929 717	16,8%
FRANCE OUATE INDUSTRIE	8 127 606	23,1%
HYGIENE MEDICALE SERVICE	337 593	1,0%
D.O.M. HYGIENE INDUSTRIE	1 744 001	4,9%
Chiffre d'affaires total	35 209 764	100,0%

7. Charges de personnel

Charges de personnel	31/12/2005
Rémunérations du personnel	6 700 793
Charges sociales	2 209 519
Participation	58 336
Total	8 968 648

8. Résultat d'exploitation

	31/12/2005
Total des produits d'exploitation	35 472 366
Total des charges d'exploitation	32 545 904
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>2 926 462</b>

Contribution de chaque société

	31/12/2005
VDI	943 913
ALL BATTERIES	461 534
FRANCE OUATE INDUSTRIE	1 251 099
HYGIENE MEDICALE SERVICES	4 001
D.O.M. HYGIENE INDUSTRIE	265 915
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>2 926 462</b>

9. Résultat financier

	31/12/2005
Revenus des valeurs mobilières	63 090
Gains de change	42 279
Autres produits financiers	15 316
Reprises provisions charges financières	7 675
<b>Total des produits financiers</b>	<b>128 360</b>

Intérêts et charges financières	267 493
Pertes de change	66 605
<b>Total des charges financières</b>	<b>334 098</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>(205 738)</b>

#### 10. Résultat exceptionnel

	31/12/2005
Produits exceptionnels sur opération de gestion	19 181
Produits de cession des éléments d'actif	7 613
<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>26 794</b>
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	127 446
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés	11 451
<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>138 897</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>(112 103)</b>

#### 11. Impôts sur les sociétés

La charge d'impôt s'analyse comme suit :

	31/12/2005
Charge d'impôt courante	839 229
Produit d'impôt différé	(5 160)
Total	834 069

### **21.2.4 Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes pro forma**

Monsieur le Président du Directoire,

En notre qualité de commissaire aux comptes et en application du règlement (CE) N°809/2004, nous avons établi le présent rapport sur les informations pro forma de la société VDI Group relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2005 telles qu'elles sont jointes au présent rapport.

Ces informations pro forma ont été préparées aux seules fins d'illustrer l'effet que les acquisitions en cours de réalisation aurait pu avoir sur le bilan et le compte de résultat de la société VDI Group au 31 décembre 2005 si l'opération avait pris effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005. De par leur nature même, elles décrivent une situation hypothétique et ne sont pas nécessairement représentatives de la situation financière ou des performances qui auraient pu être constatées si l'opération ou l'évènement était survenu à une date antérieure à celle de sa survenance réelle.

Ces informations pro forma ont été établies sous votre responsabilité en application des dispositions du règlement (CE) N°809/2004, sur le caractère adéquat de l'établissement des informations pro forma.

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion, dans les termes requis par l'annexe II point 7 du règlement (CE) N°809/2004, sur le caractère adéquat de l'établissement des informations pro forma.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces travaux qui ne comportent pas d'examen des informations financières sous jacentes à l'établissement des informations pro forma ont consisté principalement à vérifier que les bases à partir desquelles ces informations pro forma ont été établies concordent avec les documents sources, à examiner les éléments probants justifiant les retraitements pro forma et à nous entretenir avec la Direction de la

société VDI Group pour collecter les informations et les explications que nous avons estimées nécessaires.

A notre avis :

- Les informations pro forma ont été adéquatement établies sur la base indiquée ;
- Cette base est conforme aux méthodes comptables de l'émetteur.

*Fait à Lyon, le 2 mai 2006*

Le commissaire aux comptes

Frédéric CHEVALLIER

### 21.3 Honoraires du commissaire aux comptes

	Exercice 2005		Exercice 2004	
	€	%	€	%
<b>Audit</b>				
Commissariat aux comptes	18160	100%	19 606	100%
Missions accessoires				
<b>Sous Total</b>	<b>18 160</b>		<b>19 606</b>	
<b>Autres prestations le cas échéant</b>				
- juridique, fiscal, social				
- technologies de l'information				
- audit interne				
- autres (à indiquer si > 10% aux honoraires d'audit)				
<b>Sous Total</b>				
<b>TOTAL</b>	<b>18 160</b>		<b>19 606</b>	

### 21.4 Politique de distribution des dividendes

La Société a procédé aux distributions de dividende suivantes au cours des trois derniers exercices :

Dividende (en €) au titre de l'année	2005	2004	2003
Montant global	290 000 €	0 €	0 €
Dividende net par action*	0,02 €	0,00 €	0,00 €

\* sur la base de 14 500 000 actions (avant division du nominal)

La Société entend poursuivre une politique de distribution de dividendes. La Société pourrait distribuer de l'ordre de 20 % des résultats nets, en fonction des résultats dégagés et des investissements à financer.

Dans le cadre du financement des acquisitions réalisées le 15 mai 2006, VDI Group s'est engagée à limiter les distributions de dividendes à un maximum de 20% du résultat net consolidé pendant la durée des prêts (se reporter au paragraphe 4.4.1).

### 21.5 Procédure judiciaire ou d'arbitrage

A la date du présent Offering Circular, la Société est partie à trois litiges prud'homaux (qui n'ont pas eu à faire l'objet de provisions) et trois litiges commerciaux (dont une créance provisionnée à 100%) dont aucun n'a eu, dans un passé récent, ou n'est susceptible, à sa connaissance, d'avoir dans le futur une incidence sur la situation financière de la Société, son activité, son résultat. A la date du présent

document, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris tout procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société.

## 21.6 Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Se reporter aux paragraphes 6.2.2 et 7.1.4.

A l'exception de ce qui précède, il n'y a pas eu, depuis le 31 décembre 2005, de changement significatif de la situation financière ou commerciale de la Société.

## 22 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Les informations ci-dessous résultent de l'approbation des résolutions soumises aux assemblées générales des 18 avril 2006 et 15 décembre 2006.

### 22.1 Capital social

#### 22.1.1 *Montant du capital social*

A la date du présent document, le capital social de la société s'élève à 2 973 750 € divisé en 4 875 000 actions de 0,61 € de nominal, entièrement libérées et toutes de même catégorie.

#### 22.1.2 *Actions non représentatives du capital*

Néant.

#### 22.1.3 *Autocontrôle*

Néant.

#### 22.1.4 *Valeurs mobilières donnant accès au capital*

Néant

#### 22.1.5 *Autorisations d'augmentation de capital*

	<b>Durée de Validité (2)</b>	<b>Plafond (valeur nominale)</b>
Emission avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières	26 mois	1 220 610 € (1)
Emission avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières	26 mois	1 220 610 € (1)
Attribution d'actions gratuites	12 mois	(3% maxi)

(1) Ces montants ne sont pas cumulatifs. Le cumul maximum est fixé à 1 220 610 €.

(2) à compter du 18 avril 2006 (AGE)

## 22.1.6 Options ou accords portant sur le capital de la Société

Il n'existe pas, à la connaissance de la Société, d'autre option ou accord portant sur son capital.

## 22.1.7 Historique du capital social

Evolution du capital social de la société depuis sa création :

Historique du capital social			Nombre parts sociales/actions	Capital social €
13/09/1996	Création	Apports	2 500	38 112,25
30/12/2000	Fusion-absorption avec GM EQUIPEMENT	Augmentation de capital de 38 112,25 € Création de 2 500 nouvelles parts	5 000	76 224,00
20/12/2001	Fusion-absorption avec 1000 & une PILES	Augmentation de capital de 304 898 € Création de 20 000 nouvelles parts	25 000	381 122,00
20/12/2001	Libération par incorporation de compte courant	Augmentation de capital de 1 829 388 € Création de 120 000 nouvelles parts	145 000	2 210 510,00
20/12/2001	Transformation de SARL en SAS	Actions	145 000	2 210 510,00
13/05/2004		Multiplication par 100 des actions	14 500 000	2 210 510,00
25/03/2006	Incorporation de réserves	Augmentation de capital de 740 €	14 500 000	2 211 250,00
25/03/2006		Regroupement par 4 des actions	3 625 000	2 211 250,00

Mouvements intervenus sur le capital de la Société sur les trois dernières années :

Jusqu'à sa transformation en société anonyme, en date du 18 avril 2006, VDI Group avait le statut de société par action simplifiée à associé unique (SASU). L'actionnaire unique était la société BDR. Pour satisfaire au nombre d'actionnaires requis par la loi, huit actionnaires ont acquis chacun 1 action à 1 € (pour la répartition du capital se reporter au paragraphe 18.1 du présent document).

A la date du présent document, à l'exception des mouvements ci-dessus et de la récente augmentation de capital décrite au paragraphe 2 page 7 du présent document, aucun autre mouvement n'est intervenu sur le capital au cours des trois dernières années.

## 22.2 Actes constitutifs et statuts

### 22.2.1 Objet social (article 3 des statuts)

La société a pour objet, directement ou indirectement, en France ou à l'étranger :

- l'achat, la fabrication, l'installation, la maintenance et plus particulièrement le négoce sous toutes ses formes, par voie de vente à distance ou autrement, auprès de toutes catégories de clients, de tous produits, notamment dans les domaines :

- de l'hygiène, la santé et la sécurité de l'homme au travail,
- de l'énergie portable (piles, batteries, accumulateurs, appareils électriques, instruments scientifiques, appareils d'éclairages et accessoires..),
- des produits à usage unique à base d'ouate ou autres.
- toutes opérations en matière de franchise.

- la fourniture de toutes prestations techniques, administratives, financières et commerciales et toutes prestations de direction générale et de gestion d'entreprise aux sociétés membres du groupe qu'elle contrôle ou dont elle fait partie, ainsi qu'au profit de toute autre entreprise tierce.
- l'étude, la recherche, le dépôt, la cession, l'achat et plus généralement l'exploitation sous toutes ses formes de tous droits de propriété intellectuelle et industrielle.
- Enfin, plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, notamment par voie d'apports, de création d'entités nouvelles, d'opérations sur valeurs mobilières ou droits sociaux, de fusion, scission, apport partiel d'actif, d'échange, d'alliance ou d'association, de gérance, de location-gérance ou autrement, pouvant se rattacher directement ou indirectement aux objets spécifiés ci-dessus et susceptibles d'en faciliter le développement et l'extension.

### **22.2.2 Dispositions relatives aux organes d'administration, de direction et de surveillance**

#### **DIRECTOIRE** (articles 14 et 15 des statuts)

1 - La Société est dirigée par un Directoire qui exerce ses fonctions sous le contrôle du Conseil de Surveillance. Si le capital social est inférieur au seuil prévu par la loi, les fonctions dévolues au Directoire peuvent être exercées par une seule personne avec le titre de Directeur général unique.

2 - La limite d'âge, pour l'exercice des fonctions de membre du Directoire, est fixée à 65 ans accomplis. Le membre du Directoire en exercice est réputé démissionnaire d'office à la clôture de l'exercice au cours duquel il a atteint cet âge.

3 - Dans les conditions prévues par la loi, les membres du Directoire sont nommés par le Conseil de Surveillance qui confère à l'un d'eux la qualité de Président.

Le nombre de membres du Directoire est fixé par le Conseil de Surveillance sans pouvoir toutefois excéder le nombre de 5 membres (de 7 si les actions de la Société viennent à être admises aux négociations sur un marché réglementé).

Le Directoire est nommé pour une durée de six ans par le Conseil de Surveillance qui pourvoit au remplacement de ses membres décédés ou démissionnaires conformément à la loi. Les membres du Directoire sont choisis ou non parmi les actionnaires ; ils sont obligatoirement des personnes physiques. Par contre, chaque Directeur peut être lié à la Société par un contrat de travail qui demeure en vigueur pendant toute la durée de ses fonctions et à leur expiration.

4- Les membres du Directoire peuvent être révoqués par l'assemblée Générale ainsi que par le Conseil de Surveillance.

Si la révocation est décidée sans justes motifs elle peut donner lieu à dommages intérêts.

Au cas où le Directeur concerné aurait conclu un contrat de travail avec la Société, la révocation de ses fonctions de membre du Directoire n'a pas pour effet de résilier ce contrat.

Le titre de Président et le titre de Directeur Général peuvent être retirés par le Conseil de Surveillance, sans que cela ait pour effet de mettre fin à leur mandat de Membre du Directoire.

5 - Le Conseil de Surveillance fixe le mode et le montant de la rémunération de chacun des membres du Directoire.

6 - Les membres du Directoire se réunissent chaque fois que l'intérêt social l'exige, sur convocation du Président ou de la moitié de ses membres ou du Conseil de Surveillance, au lieu indiqué par l'auteur de la convocation ; ils peuvent être convoqués par tous moyens, même verbalement.

L'ordre du jour peut n'être arrêté ou complété que lors de la réunion du Directoire.

Le Directoire se réunira au moins une fois tous les trois mois afin d'arrêter son rapport trimestriel destiné au Conseil de Surveillance.

Dans les trois mois de la clôture de chaque exercice, le Directoire présente au Conseil de Surveillance, aux fins de vérification et de contrôle, les comptes annuels, et, le cas échéant, les comptes consolidés.

Le (s) commissaire(s) aux comptes sera convoqué à toutes les réunions du Directoire qui examinent ou arrêtent des comptes annuels ou intermédiaires.

7 - Les décisions du Directoire sont prises à la majorité des membres présents, chaque membre présent ou représenté disposant d'une voix. Un membre du Directoire peut donner mandat à un autre membre du Directoire de le représenter. Chaque membre ne peut disposer que d'un seul pouvoir.

En cas de partage, la voix du Président du Directoire est prépondérante.

Les décisions sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial et signés par les membres du Directoire ayant pris part à la séance.

#### *Pouvoirs du Directoire*

1 - Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus à l'égard des tiers pour agir en toutes circonstances au nom de la Société dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément au Conseil de Surveillance et aux Assemblées d'actionnaires

Font l'objet d'une autorisation du Conseil de Surveillance :

- la cession d'immeubles par nature, la cession totale ou partielle de participations, la constitution de sûretés ainsi que les cautions, avals et garanties
- toute décision relative à la distribution de sommes aux actionnaires et notamment distribution de réserves, bénéfices ou primes, acomptes sur dividendes et réduction de capital non motivée par des pertes.
- les prêts, les emprunts, les opérations de crédit-bail, les achats d'immeubles, la constitution de Sociétés et tous apports à des Sociétés constituées ou à constituer, ainsi que toute prise d'intérêt dans ces Sociétés, les investissements supérieurs à 150 000 €.
- les décisions exceptionnelles, stratégiques et/ou de nature à modifier de façon significative le fonctionnement de la société et/ou la nature et l'étendue de ses activités (rachat de sociétés, joint-ventures, cession des principaux actifs).

#### **CONSEIL DE SURVEILLANCE** (articles 16,17, 18 des statuts)

1 - Le Conseil de Surveillance est composé de trois membres au moins et de 18 au plus sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion. Les membres du Conseil de Surveillance, personnes physiques ou personnes morales, sont élus par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires, parmi ses membres, à la majorité simple, pour une durée de six ans. Ils sont rééligibles. Ils prendront le titre de « conseillers ». En cas de fusion ou de scission, la nomination peut être faite par l'Assemblée générale extraordinaire.

2 - Chaque membre du Conseil de Surveillance doit être pendant toute la durée de ses fonctions propriétaire d'une action, au moins.

3 - La durée des fonctions des membres du Conseil de Surveillance est de six années. Leur mandat expire à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue au cours de laquelle expire le mandat. Tout membre sortant est rééligible.

4 - Une personne physique ayant dépassé l'âge de 70 ans peut être nommée membre du Conseil de Surveillance si sa nomination n'a pas pour effet de porter à plus du tiers le nombre des membres du Conseil de Surveillance ayant dépassé cet âge.

5 - Dans la limite du tiers des membres en fonction, les membres du Conseil de Surveillance peuvent bénéficier d'un contrat de travail correspondant à un emploi effectif.

6 - Le Conseil de Surveillance nomme parmi ses membres un Président et un Vice-président qui exercent leurs fonctions pendant toute la durée de leur mandat de membre du Conseil de Surveillance. Le Président et le Vice-président sont obligatoirement des personnes physiques. Le Conseil de Surveillance détermine, s'il l'entend, la rémunération du Président et du Vice-Président.

Il peut être alloué, par le Conseil de Surveillance, des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats confiés à des membres de ce Conseil ; dans ce cas, ces rémunérations, portées aux charges d'exploitation, sont soumises à la procédure spéciale visant les conventions réglementées.

Le Conseil de Surveillance peut autoriser le remboursement des frais de voyage et de déplacement et des dépenses engagées par ses membres dans l'intérêt de la Société.

7 - L'Assemblée générale peut allouer aux membres du Conseil de Surveillance, en rémunération de leur activité, à titre de jetons de présence, une somme fixe annuelle que cette assemblée détermine sans être liée par des décisions antérieures. Le montant de celle-ci est porté aux charges d'exploitation.

Le Conseil de Surveillance répartit librement entre ses membres les sommes globales allouées à ceux-ci sous forme de jetons de présence. Il peut notamment allouer aux membres du conseil qui font partie des commissions spéciales une part supérieure à celle des autres.

8 - L'accès aux fonctions de conseiller est soumis aux conditions de cumul de postes édictées par la loi, Il est interdit aux membres du Directoire ainsi qu'aux commissaires aux comptes anciens ou actuels et à leurs parents et alliés dans les conditions fixées par la loi.

9 - Le mandat de représentant permanent désigné par une personne morale nommée au Conseil de Surveillance lui est donné pour la durée du mandat de cette dernière. Lorsque la personne morale révoque son représentant, elle est tenue de pourvoir en même temps à son remplacement. Si la personne morale révoque le mandat de son représentant permanent elle est tenue de notifier sans délai à la Société, par lettre recommandée, cette révocation ainsi que l'identité de son nouveau représentant permanent. Il en est de même en cas de décès ou de démission du représentant permanent.

La désignation du représentant permanent ainsi que la cessation de son mandat sont soumises aux mêmes formalités de publicité que s'il était membre du Conseil de Surveillance en son nom propre.

10 - Lorsqu'un conseiller vient à démissionner ou à décéder en cours de fonctions, il peut être remplacé par cooptation.

Les nominations effectuées par le Conseil, en vertu de ces dispositions, sont soumises à la ratification de la prochaine assemblée générale ordinaire. A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le Conseil n'en demeurent pas moins valables.

Lorsque le nombre des membres du Conseil de Surveillance est devenu inférieur à trois, le Directoire doit convoquer immédiatement l'assemblée générale ordinaire en vue de compléter l'effectif du Conseil de Surveillance

11 - Les conseillers sont révocables par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires à tout moment, sans préavis ni indemnité.

### *Bureau et réunions du Conseil de surveillance*

1 - Le Président réunit le Conseil de Surveillance aussi souvent qu'il est nécessaire et au moins une fois chaque trimestre dans les quinze jours qui suivent la remise du rapport périodique du Directoire.

2 - Les membres du Conseil de Surveillance sont convoqués aux séances du Conseil par tous moyens, même verbalement. Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

3 - Le Conseil de Surveillance ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés, chacun d'eux disposant d'une voix qu'elle que soit sa qualité au sein du Conseil. Le vote par représentation est possible mais limité à un seul mandat par membre. Ces dispositions sont applicables au représentant permanent d'une personne morale conseil.

En cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante.

4 - Les délibérations du Conseil de Surveillance sont constatées au moyen de procès-verbaux établis et conservés dans les conditions prévues par la loi.

Le Conseil de Surveillance choisit parmi ses membres ou non un secrétaire qui forme le bureau avec le Président et le Vice-président et qui a pour mission de tenir ou de faire tenir matériellement à jour les registres et documents du conseil.

5 - Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les membres qui participent à la réunion du Conseil de Surveillance par des moyens de visioconférence dans les conditions prévues par la loi et la réglementation en vigueur. Cependant cette faculté n'est pas applicable pour les délibérations portant sur :

- la nomination ou la révocation des membres du Directoire ; et
- la révocation ou la réélection du Président ou du Vice-président du Conseil de Surveillance.

### 6 - Délégués du Comité d'entreprise

Conformément aux dispositions de l'article L. 432-6 du Code de travail, au cas où il existerait un Comité d'entreprise dans la Société, deux membres du Comité d'entreprise, délégués par le Comité d'entreprise et appartenant l'un à la catégorie des cadres techniciens et agents de maîtrise, l'autre à la catégorie des employés et ouvriers, assisteront avec voix consultative à toutes les séances du Conseil de Surveillance. S'il devait être constitué trois collèges électoraux, la délégation du personnel au Conseil de Surveillance sera portée à quatre membres dont deux appartenant à la catégorie des ouvriers et employés, le troisième à la catégorie de la maîtrise et le quatrième à la catégorie des ingénieurs, chefs de service et cadres administratifs, commerciaux ou techniques assimilés sur le plan de la classification.

Les membres de cette délégation du personnel ont droit aux mêmes documents que ceux adressés ou remis aux membres du Conseil de Surveillance à l'occasion de leurs réunions. Ils peuvent soumettre les vœux au Conseil de surveillance, lequel doit donner un avis motivé sur ces vœux.

### *Mission du Conseil de Surveillance*

Le Conseil de Surveillance exerce un contrôle permanent de la gestion du Directoire. A ce titre, il peut, à toute époque de l'année, opérer les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns et se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Une fois par trimestre au moins, il entend un rapport du Directoire sur la gestion de la Société.

Le Conseil de Surveillance présente à l'Assemblée générale prévue à l'article L. 225-100 du Code de Commerce ses observations sur le rapport du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice.

En cas d'appel public à l'épargne, le Président du Conseil de Surveillance rend compte, dans un rapport à l'Assemblée générale joint au rapport mentionné à l'alinéa précédent et à l'article L. 233-26 du Code de Commerce, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance, ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

Il convoque l'assemblée générale des actionnaires, à défaut de convocation par le Directoire.

### ***22.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions***

Toutes les actions sont de même catégorie.

#### **Forme des actions – identification des actionnaires (article 11 des statuts)**

##### **1. Forme des actions**

Les actions, entièrement libérées, sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dans les cas où la forme nominative est imposée par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Les actions partiellement libérées ne peuvent revêtir la forme au porteur qu'après leur complète libération.

La propriété des actions résulte de leur inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

##### **2. Identification des titres**

En vue de l'identification des détenteurs de titres au porteur, la Société est en droit, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, de demander à tout moment et contre rémunération à sa charge, au dépositaire central qui assure la tenue du compte émission de ses titres, selon le cas, le nom ou la dénomination, la nationalité, l'année de naissance ou l'année de constitution et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses assemblées générales ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et le cas échéant les restrictions dont ces titres peuvent être frappés. Si le délai de communication, fixé par les règlements en vigueur, de ces informations n'est pas respecté ou si les informations fournies par l'établissement teneur de comptes sont incomplètes ou erronées, le dépositaire central peut demander la communication de ces informations, sous astreinte, au président du tribunal de grand instance statuant en référé.

Les renseignements obtenus par la Société ne peuvent être cédés par celle-ci, même à titre gratuit, sous peine des sanctions pénales prévues à l'article 226-13 du Code Pénal.

L'intermédiaire inscrit pour le compte d'un propriétaire de titres sous la forme nominative n'ayant pas son domicile sur le territoire français est tenu de révéler dans les conditions, notamment de délai, prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur, l'identité des propriétaires de ces titres, ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux, sur simple demande de la Société ou de son mandataire, laquelle peut être présentée à tout moment.

Aussi longtemps que la Société estime que certains détenteurs de titres, au porteur ou sous la forme nominative, dont l'identité lui a été communiquée, le sont pour le compte de tiers propriétaires des titres, elle est en droit de demander à ces détenteurs de révéler l'identité des propriétaires de ces titres, ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux, dans les conditions prévues ci-dessus.

#### **Droits et obligations attachés aux actions (article 8 des statuts)**

1 - Chaque action donne droit dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation à une part proportionnelle à la quotité du capital social qu'elle représente et donne droit au vote et à la

représentation dans les assemblées générales dans les conditions fixées par la loi et par les présents statuts.

Sous réserve de leur date de jouissance, toutes les actions sont assimilables entre elles. Notamment, il sera fait masse, entre toutes les actions, de toutes exonérations ou imputations fiscales, comme de toutes taxations susceptibles d'être prises en charge par la Société, avant de procéder à toute répartition ou à tout remboursement, au cours de l'existence de la Société ou à sa liquidation, de telle sorte que, compte tenu de leur valeur nominale et de leur jouissance respectives, toutes les actions de même catégorie reçoivent la même somme nette.

Tout actionnaire a le droit d'être informé sur la marche de la Société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

2 - Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelque main qu'il passe. Notamment en cas de cession, les dividendes échus et non payés et les dividendes à échoir resteront, sauf clause contraire, attachés aux actions cédées et reviendront au cessionnaire.

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'Assemblée générale.

3 - Les actionnaires ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports.

Sous réserve des dispositions légales, aucune majorité ne peut leur imposer une augmentation de leurs engagements.

Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital qu'elles représentent est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire; la durée d'inscription sous la forme nominative, antérieure à la date de l'Assemblée générale extraordinaire instituant ce droit étant prise en compte y compris lorsque l'action provient d'un regroupement d'actions existantes.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de bénéfices, réserves, primes ou provisions disponibles, le droit de vote double est conféré dès leur émission aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai de deux ans.

Si des actions sont soumises à usufruit ou appartiennent indivisément à plusieurs personnes, le droit de vote est exercé conformément aux stipulations visées à l'Article 13 des présents statuts

4 - Les héritiers, créanciers, ayants droit ou autres représentant d'un actionnaire ne peuvent requérir l'apposition de scellés sur les biens et valeurs de la Société, ni en demander le partage ou la licitation. Ils ne peuvent en aucun cas s'immiscer dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en remettre aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

5 - Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, ou encore en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution d'actions, ou en conséquence d'une augmentation ou d'une réduction du capital, d'une fusion ou de toute autre opération sociale, les titulaires d'actions isolées ou en nombre inférieur à celui requis ne pourront exercer ce droit qu'à la

condition de faire leur affaire personnelle du regroupement et, le cas échéant, de l'achat ou de la vente des actions nécessaires.

### **Répartition statutaire des bénéfices (article 36 des statuts)**

Le compte de résultat qui récapitule les produits et les charges de l'exercice fait apparaître par différence, après déduction des amortissements et provisions, le bénéfice ou la perte de l'exercice. Sur le bénéfice de l'exercice, diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5 % au moins pour doter le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi ou des statuts et augmenté du report bénéficiaire.

Sur le bénéfice distribuable, il est prélevé tout d'abord toute somme que l'Assemblée générale décidera de reporter à nouveau sur l'exercice suivant ou d'affecter à la création de tous fonds de réserve extraordinaire, de prévoyance ou autre avec une affectation spéciale ou non. Le surplus est réparti entre tous les actionnaires au prorata de leurs droits dans le capital.

La perte de l'exercice est inscrite au report à nouveau à l'effet d'être imputée sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à son apurement complet.

### **Paiement des dividendes et acomptes (article 37 des statuts)**

Les modalités de mise en paiement des dividendes sont déterminées par l'Assemblée générale ou à défaut par le Conseil de surveillance.

En tout état de cause, la mise en paiement des dividendes en numéraire doit intervenir dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation par autorisation de justice.

Lorsqu'un bilan établi au cours ou à la fin de l'exercice et certifié par un commissaire aux comptes fait apparaître que la Société, depuis la clôture de l'exercice précédent, après constitution des amortissements et provisions nécessaires, déduction faite s'il y a lieu des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi ou des statuts et compte tenu du report bénéficiaire a réalisé un bénéfice, il peut être distribué des acomptes sur dividendes avant l'approbation des comptes de l'exercice. Le montant des acomptes sur dividendes ne peut excéder le montant du bénéfice ainsi défini.

L'Assemblée générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividendes, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividendes en numéraire ou en actions.

#### *Prescription des dividendes*

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur mise en paiement sont prescrits.

#### **22.2.4 Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires**

Les droits des actionnaires tels que figurant dans les statuts de la Société ne peuvent être modifiés que par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

#### **22.2.5 Convocations et conditions d'admission aux Assemblées générales**

### **ARTICLE 22 - Organe de convocation – Lieu de réunion des assemblées**

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées par le Directoire ou à défaut, par toutes personnes habilitées par la loi à cet effet.

Les assemblées d'actionnaires sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Lorsqu'une assemblée n'a pu régulièrement délibérer, faute de réunir le quorum requis, la deuxième assemblée et, le cas échéant, la deuxième assemblée prorogée, sont convoquées dans les mêmes formes que la première et l'avis de convocation rappelle la date de la première et reproduit son ordre du jour.

Les actionnaires peuvent, sur décision du Directoire publiée dans l'avis de réunion et de convocation, participer aux assemblées générales par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification conformément aux lois et règlements en vigueur. Ils sont alors réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité.

### **ARTICLE 23 Formes et délais de convocation**

Les assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

La Société est tenue, trente jours au moins avant la date de réunion de l'Assemblée générale, de publier au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires un avis contenant les indications prévues par la loi, s'agissant des sociétés faisant appel public à l'épargne.

La convocation des assemblées est faite par une insertion dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social et en outre, par une insertion dans le BALO, après avis préalable donné à l'Autorité des marchés financiers si la réglementation l'exige, quinze jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Toutefois, les insertions prévues ci-dessus peuvent être remplacées par une convocation faite, au frais de la Société, par lettre simple ou recommandée adressée à chaque actionnaire. Cette convocation peut également être transmise par un moyen électronique de télécommunication mis en œuvre dans les conditions mentionnées à l'article 120-1 du décret du 23 mars 1967 à l'adresse indiquée par l'actionnaire.

Les commissaires aux comptes doivent également être convoqués aux assemblées dans les conditions prévues par la loi.

### **ARTICLE 24 Ordre du jour des assemblées**

L'ordre du jour de l'Assemblée est arrêté par l'auteur de la convocation.

Un ou plusieurs actionnaires représentant la quotité du capital requise par la loi et dans les conditions et délai fixés par la loi ont la faculté de requérir, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par courrier électronique, l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée.

L'Assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour, lequel ne peut être modifié sur deuxième convocation. Elle peut toutefois, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs membres du Directoire et procéder à leur remplacement.

### **ARTICLE 25 Admission aux assemblées**

L'Assemblée générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles.

Tout actionnaire a le droit, sur justification de son identité, de participer aux assemblées quel que soit le nombre d'actions qu'il possède en y assistant personnellement, en retournant un bulletin de vote par correspondance ou en désignant un mandataire, sous la condition :

- pour les titulaires d'actions nominatives, d'une inscription nominative dans les registres de la Société ; et
- pour les titulaires d'actions au porteur, du dépôt aux lieux mentionnés dans l'avis de convocation, d'un certificat délivré par un intermédiaire habilité constatant l'indisponibilité de leurs actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'Assemblée.

Ces formalités doivent être accomplies cinq jours au moins avant la date de réunion de l'Assemblée. Le Directoire peut réduire ce délai par voie de mesure générale bénéficiant à tous les actionnaires.

En cas de démembrement de la propriété de l'action, seul le titulaire du droit de vote peut prendre part au vote ou se faire représenter à l'Assemblée, sans préjudice du droit du nu-propriétaire d'assister à toute assemblée, avec voix consultative. Les propriétaires d'actions indivises sont représentés comme il est dit à l'Article 13.

Tout actionnaire propriétaire d'actions d'une catégorie déterminée peut participer aux assemblées spéciales des actionnaires de cette catégorie.

#### **ARTICLE 25 Représentation des actionnaires – Vote à distance**

Tout actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint. Le mandat est donné pour une seule assemblée. Il peut cependant être donné pour deux assemblées, l'une ordinaire, l'autre extraordinaire, si elles sont tenues le même jour ou dans un délai de quinze jours. Le mandat donné pour une assemblée vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour.

Tout actionnaire peut voter à distance au moyen d'un formulaire papier ou électronique conforme aux prescriptions réglementaires. Les formulaires papier de vote à distance ne seront pris en compte que s'ils sont parvenus à la Société trois jours au moins avant la date de réunion de l'Assemblée. Les formulaires électroniques de vote à distance peuvent être reçus par la Société jusqu'à la veille de la réunion de l'Assemblée générale au plus tard à 15 heures (heure de Paris).

La Société est tenue de joindre à toute formule de procuration et de vote à distance qu'elle adresse aux actionnaires les renseignements prévus par les dispositions réglementaires.

#### **ARTICLE 26 Tenue de l'assemblée - Bureau**

Les assemblées sont présidées par le Président du Conseil de Surveillance ou, en son absence, par le membre du Conseil de Surveillance le plus ancien présent à cette assemblée. A défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président.

En cas de convocation par les commissaires aux comptes, par un mandataire de justice ou par les liquidateurs, l'Assemblée est présidée par l'auteur de la convocation.

Les deux actionnaires, présents et acceptants, qui disposent du plus grand nombre de voix remplissent les fonctions de scrutateurs. Le bureau ainsi constitué désigne un secrétaire de séance qui peut être pris en dehors des actionnaires.

A chaque Assemblée, il est tenu une feuille de présence qui comporte toutes les mentions déterminées par la réglementation en vigueur. Elle est émargée par les actionnaires présents et les mandataires et certifiée exacte par les membres du bureau. Les pouvoirs donnés aux mandataires et les formulaires de vote à distance sont annexés à la feuille de présence.

La feuille de présence est déposée au siège social et doit être communiquée à tout actionnaire le requérant.

Le bureau assure le fonctionnement de l'Assemblée. A ce titre, il a notamment pour mission de vérifier, certifier et signer la feuille de présence, de veiller à la bonne tenue des débats, de régler les incidents de séance, de contrôler les votes émis et d'en assurer la régularité et de faire établir le procès-verbal de la séance. Ses décisions peuvent, à la demande de tout membre de l'Assemblée, être soumises au vote souverain de l'Assemblée elle-même.

#### **ARTICLE 27 Vote**

Dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires, l'actionnaire a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sans limitation. Toutefois, ainsi que prévu à l'article 8.3 des statuts, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, ou d'échange d'actions à l'occasion d'un regroupement ou d'une division d'actions, le droit de vote double est conféré aux actions attribuées à raison d'actions inscrites sous la forme nominative, sous réserve qu'elles soient elles-mêmes conservées sous la forme nominative depuis leur attribution, et que les actions à raison desquelles elles ont été attribuées bénéficiaient du droit de vote double.

La fusion ou la scission de la Société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la Société bénéficiaire si les statuts de celle-ci l'ont institué.

Le vote en Assemblée générale s'exprime à mains levées, ou par appel nominal, ou au scrutin secret, selon ce qu'en décide le bureau de l'Assemblée des actionnaires.

#### **ARTICLE 28 Effets des délibérations**

L'Assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Ses délibérations prises conformément à la loi et aux statuts obligent tous les actionnaires, même les absents, dissidents ou incapables. Toutefois, dans le cas où des décisions de l'Assemblée générale portent atteinte aux droits d'une catégorie d'actions, ces décisions ne deviennent définitives qu'après leur ratification par une Assemblée spéciale des actionnaires dont les droits sont modifiés.

#### **ARTICLE 29 Procès verbaux**

Les délibérations des assemblées sont constatées par des procès-verbaux établis dans les conditions prévues par les règlements en vigueur.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont valablement certifiés par le président du Conseil de Surveillance. Ils peuvent être également certifiés par le secrétaire de l'Assemblée. En cas de liquidation de la Société, ils sont valablement certifiés par un seul liquidateur.

#### **ARTICLE 30 - Objet et tenue des assemblées générales ordinaires**

L'Assemblée générale ordinaire reçoit le rapport de gestion du Directoire et les rapports des commissaires aux comptes, arrête, approuve et dresse les comptes annuels, statue sur l'affectation des résultats et la répartition du bénéfice. Elle nomme et révoque les administrateurs et fixe leur rémunération dans les conditions prévues par la loi ou les statuts. Elle nomme les commissaires aux comptes.

L'Assemblée générale ordinaire confère au Directoire les autorisations que celui-ci juge bon de lui demander et qui ne sont pas réservées à l'Assemblée générale extraordinaire.

D'une manière générale, elle statue sur tous objets qui n'emportent pas modification directe ou indirecte des statuts.

L'Assemblée générale ordinaire annuelle est réunie chaque année, dans les six mois suivant la clôture du précédent exercice.

### **ARTICLE 31 - Quorum et majorité des assemblées générales ordinaires**

Le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social, déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu de la loi.

L'Assemblée générale ordinaire ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents ou réputés présents ou votant à distance ou représentés possèdent au moins le cinquième des actions ayant le droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou réputés présents ou votant à distance ou représentés.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'Assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions sont déterminées dans les conditions réglementaires.

### **ARTICLE 32 - Objet et tenue des assemblées générales extraordinaires**

L'Assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts de façon directe ou indirecte notamment en autorisant l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital. En outre, elle décide ou autorise l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances.

Elle ne peut cependant augmenter les engagements des actionnaires, ni changer la nationalité de la Société, si ce n'est dans les conditions prévues par la loi ou les conventions internationales.

L'Assemblée générale extraordinaire est seule qualifiée pour vérifier, approuver ou autoriser tous apports en nature et avantages particuliers selon les modalités prévues par la loi, l'apporteur et le bénéficiaire de l'avantage particulier ne pouvant prendre part au vote.

### **ARTICLE 33 - Quorum et majorité des assemblées générales extraordinaires**

L'Assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou réputés présents ou votant à distance ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, le quart et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote.

A défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou réputés présents ou votant à distance ou représentés.

Lorsque l'Assemblée délibère sur l'approbation d'un apport en nature ou l'octroi d'un avantage particulier, les quorum et majorité ne sont calculés qu'après déduction des actions de l'apporteur ou du bénéficiaire qui n'ont voix délibérative, ni pour eux-mêmes, ni comme mandataires.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, l'assemblée statue aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'Assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions sont déterminées dans les conditions réglementaires.

## **ARTICLE 34 - Droit de communication des actionnaires et questions écrites**

Tout actionnaire a le droit d'obtenir communication des documents nécessaires pour lui permettre de se prononcer en connaissance de cause et porter un jugement informé sur la gestion et la marche de la Société.

La nature de ces documents et les conditions de leur envoi ou mise à disposition sont déterminées par la loi.

### **22.2.6 Dispositions pouvant avoir pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle de la Société**

Il n'existe pas, à la connaissance de la Société, de disposition pouvant avoir pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de son contrôle.

### **22.2.7 Déclaration de franchissement de seuil**

Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à posséder une fraction égale à 2% du capital social ou des droits de vote ou à tout multiple de cette fraction du capital social ou des droits de vote, est tenue, dans les cinq jours de bourse suivant le franchissement de seuil de participation, de déclarer à la Société, par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée au siège social, le nombre total des actions et le nombre des droits de vote qu'elle possède et de faire part de ses intentions à l'égard de la Société.

L'obligation d'information prévue ci-dessus s'applique également dans les mêmes conditions que celles prévues ci-dessus, lors de chaque franchissement à la baisse de chaque seuil de 2 % du capital ou des droits de vote de la Société.

À défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée pourront être privées de droit de vote dans les conditions prévues par la loi, à la demande, lors de l'assemblée générale, d'un ou de plusieurs actionnaires détenant une fraction égale au vingtième au moins du capital ou des droits de vote.

Cette obligation d'information s'ajoute à l'obligation d'information des franchissements de seuil prévue par la loi.

En outre, en cas de cotation Alternext et conformément à l'article 4.3 des règles d'Alternext, la Société rendra public le franchissement à la hausse ou à la baisse, par toute personne agissant seule ou de concert, des seuils de participation représentant 50 % ou 95 % du capital ou des droits de vote, dans un délai de cinq jours de bourse suivant celui où elle a eu connaissance.

### **22.2.8 Stipulations particulières dans les statuts régissant les modifications du capital**

Il n'existe aucune stipulation particulière dans les statuts de la Société régissant les modifications de son capital.

## **23 CONTRATS IMPORTANTS**

La Société n'a conclu aucun contrat important, autre que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires, au cours des deux années précédant la date du présent document.

## 24 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS

### 24.1 Avis sur la valeur locative de locaux

**Conclusions extraites de l'attestation d'équité établie par le cabinet LAMY en date du 20 mars 2006 :**

#### IV. Valorisation / Conclusion

##### A. Références de valeur prises en compte

L'estimation de la valeur locative du bien, ci avant décrit au paragraphe 1<sup>er</sup>, prend en compte un *panel* de critères positifs ou négatifs, quantitatifs et qualitatifs (surface, qualité de l'emplacement, qualité de la construction, équipements et confort, état d'entretien des lieux, destination), sur le marché de la location amiable.

Des éléments de comparaison ont été recherchés sur des biens analogues ou, à défaut, comparables, sur le marché de la location, dans le secteur considéré.

Les références ci-après évoquées n'ont qu'une valeur indicative, compte tenu en particulier du fait qu'elles n'ont pas fait l'objet d'une visite de l'expert.

Ainsi, seuls des critères de surface (quantitatifs), en outre non contrôlés par l'expert ont pu être pris en compte, à l'exclusion de critères qualitatifs (construction, équipements, confort, état).

Elles sont donc (sous toute réserve) censées se situer dans le milieu de la fourchette qualitative.

Type de bien	Ancienneté Du bail	Etat du bien	Surface <sup>2</sup>	Loyer Annuel HT	Prix/m <sup>2</sup>
Entrepôt Corbas	En cours	Non communiqué	4 500 m <sup>2</sup>	315 000 €	70 €
Plateforme distribution même zone	En cours	Non communiqué	3 200 m <sup>2</sup>	208 000 €	65 €

*Informations (supposées fiables et pertinentes) recueillies par l'expert – auprès de professionnels ou de voisins – relatives à la vente d'immeubles analogues au bien objet de la présente mission*

2 Surfaces non contrôlées (biens non visités par l'expert)

##### B. Valeur théorique

Compte tenu des critères et éléments descriptifs ci-dessus détaillés et compte tenu de la situation actuelle du marché de la location immobilière, dans ledit secteur, la valeur retenue par l'expert, pour le calcul de la valeur recherchée, est, sous toute réserve, de 66 €, par mètre carré.

Sur une base de 66 € par mètre carré, et pour une superficie déclarée de 2 500 m<sup>2</sup>, environ, la valeur locative du bien objet de la présente mission serait – à dire d'expert – de l'ordre de :

165 000 €, hors taxes.

En conséquence, l'expert atteste que le montant du loyer payé par VDI (à la SCI CORBAS 2) correspond effectivement au prix du marché et a été établi en bonne équité.

Philippe LAMY  
Membre du Haut Collège International des Experts,  
Genève (O.N.G. de droit suisse)

*Expert Assermenté, près la Cour Administrative d'Appel, C.E.C.A.A.M.  
Membre de la Fédération Nationale des Compagnies d'Experts Judiciaires  
P. D. G.*

## **25 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC**

Les documents suivants peuvent être, le cas échéant, consultés au siège social de la Société :

- l'acte constitutif et les statuts de la Société ;
- tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de la Société, dont une partie est incluse ou visée dans le présent document;
- les informations financières historiques de la Société et de ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du présent document.

## **26 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS**

(Se reporter au paragraphe 8.2 du présent document)